

---

**14. ANNEXE 09 : DIAGNOSTIC PAYSAGER ( A3)**





***ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE***

**PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DU ROSSIGNOL ET DE LA HAUTE COUTURE  
(SOMME - 80)**



13 SEPTEMBRE 2021

La présente étude d'impact paysagère (tout comme l'étude d'impact sur l'environnement et la santé) concerne :

- un projet d'implantation de quatre nouvelles éoliennes sur les communes de Liomer et Brocourt, sous le nom de Projet éolien de Rossignol,
- un projet d'implantation de sept nouvelles éoliennes sur les communes de Villers-Campsart, Lafresguimont-Saint-Martin et Hornoy-le-Bourg, sous le nom de Projet éolien de la Haute-Couture.

Chacun des deux projets constitue une demande d'autorisation environnementale.



Carte du projet de Rossignol (fond IGN 1/25 000)

Réalisation du dossier :

Matutina - Immeuble Promopole - 12 Avenue des Prés - 78180 Montigny-le-Bretonneux

Directeur d'étude : Julien LECOMTE

Maquettiste, photographe et assistant d'études : Georges GONON-GUILLERMAS

Cartographie et étude : Baptiste DUHAMEL

Photomontages : réalisés par Antoine Kerboul (An Avel Energy)

Les cartes, photos et autres illustrations réalisées par MATUTINA restent entière propriété du bureau d'études et de leurs auteurs, ainsi que les photomontages, propriété de leurs auteurs

Reproduction interdite sans autorisation

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Pétitionnaire : Société des éoliennes de Rossignol

Maître d'ouvrage de l'étude : Ventelys Énergies Partagées

Département et région : Somme (Hauts-de-France)

Communes du projet : Brocourt et Liomer

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension des éoliennes : - hauteur de tour : 75 à 84,6 m

- diamètre des rotors : 100 m

- hauteur totale : 125 à 136,1 m

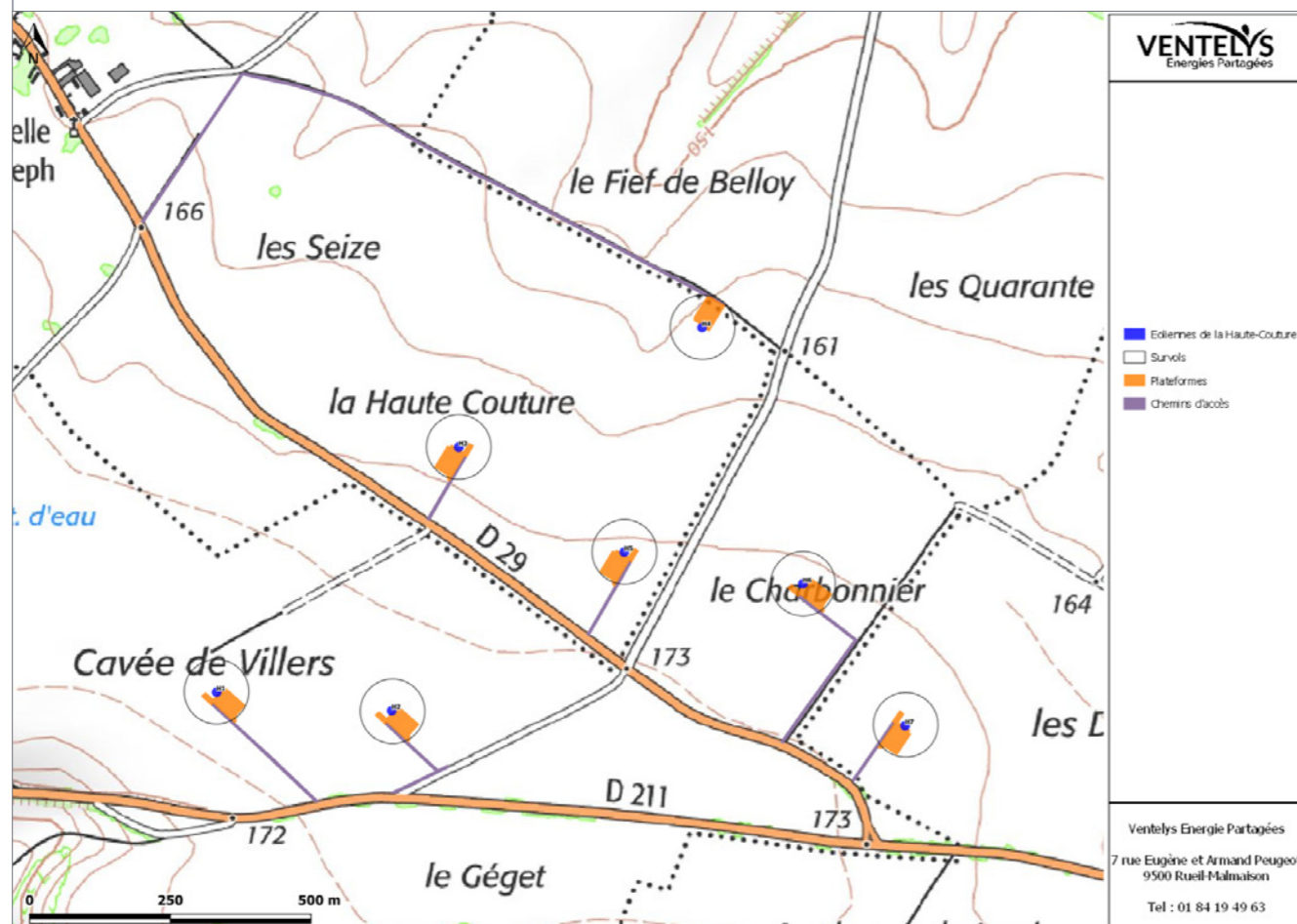
Puissance unitaire par éolienne : 2,2 à 2,35 MW

Puissance totale minimale : 8,8 MW

Puissance totale maximale : 9,4 MW

Nombre de poste de livraison : 1

Dénomination du projet : Rossignol



Carte du projet de la Haute Couture (fond IGN 1/25 000)

#### Réalisation du dossier :

Matutina - Immeuble Promopole - 12 Avenue des Prés - 78180 Montigny-le-Bretonneux

Directeur d'étude : Julien LECOMTE

Maquettiste, photographe et assistant d'études : Georges GONON-GUILLERMAS

Cartographie et étude : Baptiste DUHAMEL

Photomontages : réalisés par Antoine Kerboul (An Avel Energy)

Les cartes, photos et autres illustrations réalisées par MATUTINA restent entière propriété du bureau d'études et de leurs auteurs, ainsi que les photomontages, propriété de leurs auteurs

Reproduction interdite sans autorisation

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Pétitionnaire : Société des éoliennes de la Haute-Couture

Maître d'ouvrage de l'étude : Ventelys Énergies Partagées

Département et région : Somme (Hauts-de-France)

Communes du projet : Lafresguimont-Saint-Martin, Villers-Campsart et Hornoy-le-Bourg.

Nombre d'éoliennes : 7

Dimension des éoliennes : - hauteur de tour : 75 à 84,1 m  
- diamètre des rotors : 100 à 114 m  
- hauteur totale : 125 à 137 m

Puissance unitaire par éolienne : 2,2 à 2,625 MW

Puissance totale minimale : 15,4 MW

Puissance totale maximale : 18,375 MW

Nombre de poste de livraison : 3

Dénomination du projet : Haute-Couture



## SOMMAIRE

LEXIQUE	7	<b>SECONDE PARTIE - VOLET PAYSAGER</b>	89	<b>TROISIÈME PARTIE - ÉLÉMENTS CONNEXES</b>	551
INTRODUCTION GÉNÉRALE	17				
<b>PREMIÈRE PARTIE - ÉTAT INITIAL</b>	19	<b>1 - LE SITE ET SES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATION</b>	91	<b>SYNTHÈSE ERC</b>	<b>557</b>
<b>1 - LOCALISATION ET PÉRIMÈTRES</b>	21	1.1 - Les processus d'émergence d'un projet éolien	91		
1.1 - Localisation générale	21	1.2 - Rappel : configuration du site	91		
1.2 - Présentation des communes	21	1.3 - Rappel des enjeux du site	93	<b>BIBLIOGRAPHIE - WEBOGRAPHIE</b>	561
1.3 - Les projets et leur site	21	1.4 - Formes d'implantations et variantes	93		
1.4 - Définition des périmètres d'étude	23	1.5 - Description des variantes	93		
1.5 - Unités administratives rencontrées	23	1.6 - Choix de la variante finale	103		
<b>2 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE</b>	25	<b>2 - ÉTUDE DES IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX</b>	105		
2.1 - Géologie, relief et hydrographie	25	2.1 - Principes et choix des points de vue	105		
2.2 - Boisements	27	2.2 - Caractéristiques des photomontages	105		
2.3 - Occupation agricole et naturelle	29	2.3 - Présentation des photomontages	105		
2.4 - Occupation anthropique	31	2.4 - Méthodologie de la réalisation des photomontages	113		
2.5 - Synthèse de l'analyse physique et structurelle	33	<i>CARNET DE PHOTOMONTAGES</i>	115		
<b>3 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE</b>	35	<b>3 - ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE</b>	405		
3.1 - Approche sensible	35	3.1 - Note de la DREAL Centre-Val de Loire	407		
3.2 - Les unités paysagères	37	3.2 - Méthode de mesure et calcul des indices	407		
3.3 - Patrimoine culturel et naturel	43	3.3 - Précisions sur la méthode employée	407		
3.4 - Dynamiques d'évolution et perceptions sociales	49	3.4 - Interprétation des résultats	407		
3.5 - Dynamiques d'évolution	47	3.5 - Synthèse de l'étude d'encerclement théorique	421		
3.6 - Perceptions sociales et touristiques	55	<b>4 - ÉTUDE D'ENCERCLEMENT RÉEL</b>	423		
3.7 - Synthèse de l'état initial	57	4.1 - Prises de vue	425		
<b>4- LE SITE ET SES ENJEUX</b>	59	4.2 - Choix des points de vue	425		
4.1 - Présentation du Schéma Régional Éolien (SRE)	59	4.3 - Méthodologie de l'étude d'encerclement réel	425		
4.2 - Les attendus du SRE	59	4.4 - Synthèse de l'étude d'encerclement réel	541		
4.3 - Le contexte éolien	59	<b>5 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET DE ROSSIGNOL</b>	543		
4.4 - Les enjeux éoliens	59				
4.5 - Les sensibilités paysagères	61	<b>6 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET DE LA HAUTE COUTURE</b>	547		
4.6 - Analyse des lignes de force paysagères	63				
4.7 - Analyse détaillée des principales sensibilités	65				
4.8 - Analyse détaillée des éléments patrimoniaux	71				
<b>5 - SYNTHÈSE HIÉRARCHISÉE DES ENJEUX</b>	87				
5.1 - Synthèse hiérarchisée des enjeux des projets	87				
5.2 - Scénario de référence	87				

*Le présent document est la propriété de MATUTINA.*

*L'ensemble des textes et croquis a été réalisé par MATUTINA.*

*Toute reproduction, même partielle, ou diffusion à des tiers sans autorisation est interdite.*

*Le présent document a été protégé par dépôt auprès de l'INPI en février 2019.*

## LEXIQUE

Le présent lexique contient l'ensemble des termes employés jusqu'à présent dans nos études. Leur définition est issue de nos expériences et de nos échanges avec nos clients, partenaires et les services de l'état.

Ce lexique n'entend pas fournir une définition absolue de cette terminologie. Il est destiné à bien expliciter les termes que nous employons, afin de permettre une meilleure compréhension de nos travaux.

### Sensibilité

La sensibilité est fonction, d'une part, de la capacité intrinsèque d'un paysage à accueillir un projet éolien et, d'autre part, du niveau d'appropriation sociale de ce paysage, lequel détermine l'acceptabilité sociale du projet éolien. Elle désigne les effets possibles de modification, de transformation, voire de perturbation, qu'un projet éolien pourra engendrer sur des éléments paysagers et patrimoniaux. En l'occurrence, un paysage ou un élément patrimonial peut être qualifié de "très sensible" si l'on estime que le projet éolien pourrait y engendrer une modification très, voire trop radicale. Au contraire, il pourra être jugé "peu ou pas sensible" si l'on estime que les effets y seront mineurs voire nuls. La sensibilité désigne ainsi un degré d'influence. Ce dernier peut être lié à la distance au projet, à la valeur sociale de l'espace, aux rapports d'échelles, etc.

La définition des sensibilités renvoie au "dilemme" permanent du paysagiste, sans cesse partagé entre la volonté de conservation et celle de transformation.

### Enjeu

Un enjeu est l'application qualifiée et caractérisée d'une sensibilité sur un élément donné. Définir les enjeux s'effectue après l'estimation des sensibilités et s'appuie sur des "vérifications" plus ciblées, utilisant les outils du paysagiste (coupe, croquis, représentations graphiques...). Ainsi, les enjeux ne sont étudiés que dans la mesure où ils présentent une certaine sensibilité face à l'implantation d'éoliennes.

Les éléments peuvent être présentés selon une approche typologique, ce qui facilite leur appréhension. Par exemple : patrimoine architectural, infrastructure routière, silhouette urbaine, vallée, etc. L'enjeu est qualifié selon un niveau d'évaluation, définissant ainsi la valeur de la sensibilité qui s'y porte. Plus ce niveau est élevé, plus l'attention devra être portée sur l'élément lors de deux phases importantes du projet, la conception du projet (variantes) et l'étude des impacts.

### Incidence (ou impact)

L'incidence désigne l'évaluation de la modification ou de la transformation physique ou esthétique opérée par un projet éolien sur un élément défini ponctuel, comme un monument, ou vaste, comme une unité paysagère.

Le mot « impact », bien qu'étant générique, est cependant le plus souvent lié à une valeur négative. Le terme d'« incidence » a été choisi pour s'y substituer car il possède une connotation plus neutre, devant être qualifié.

La qualification du niveau d'incidence renvoie directement aux enjeux, sur lesquels elle s'appuie. En résumé, c'est l'évaluation finale des enjeux du projet, au moyen d'outils spécifiques, comme les photomontages dans le cadre des projets éoliens. En outre, l'étude des impacts possède un rôle d'aide à la prise de décision et à l'information du public.

### Hauteur visuelle

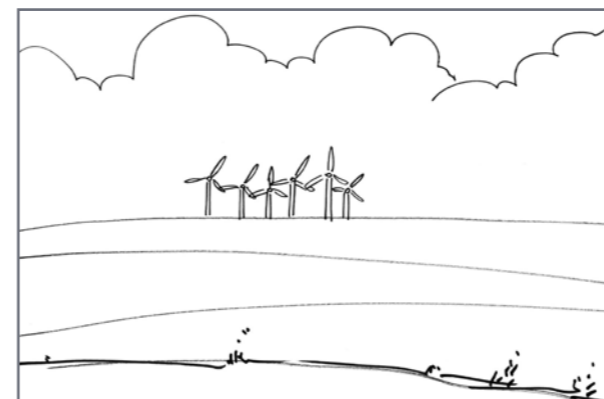
La hauteur visuelle d'un objet donné (éolienne, bâti, monument, etc.) est la hauteur angulaire sous laquelle l'objet est perçu selon la distance d'observation. En effet, une même éolienne perçue à un kilomètre ou à dix kilomètres de distance n'aura pas la même hauteur visuelle alors que sa hauteur réelle ne varie pas. La dégression visuelle d'un objet par rapport à la distance ne suit pas une pente linéaire mais une courbe régressive parabolique (fonction mathématique arc-tangente).



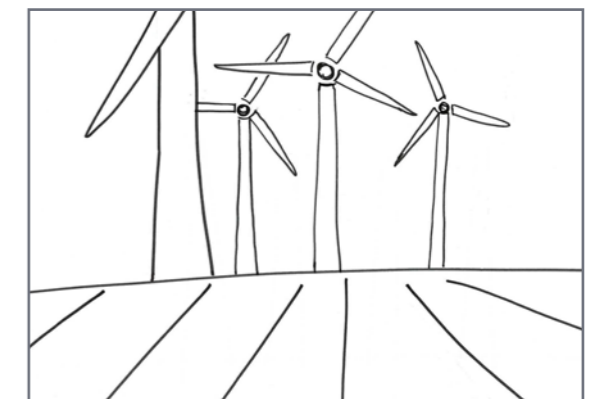
Régression de la hauteur visuelle d'une éolienne en fonction de la distance

### Prégnance visuelle

La prégnance visuelle est une notion subjective qui désigne l'effet de présence et d'importance spatiale d'un élément dans le champ visuel de l'observateur selon un point de vue donné. La prégnance visuelle, ou emprise visuelle, peut être liée à la densité du groupe d'élément (comme un parc éolien), à l'importance de la portion du champ visuel occupé, à des effets liés aux conditions de la perception comme une contre-plongée, etc.



Faible prégnance de proximité et de densité



Forte prégnance de proximité



Prégnance de densité

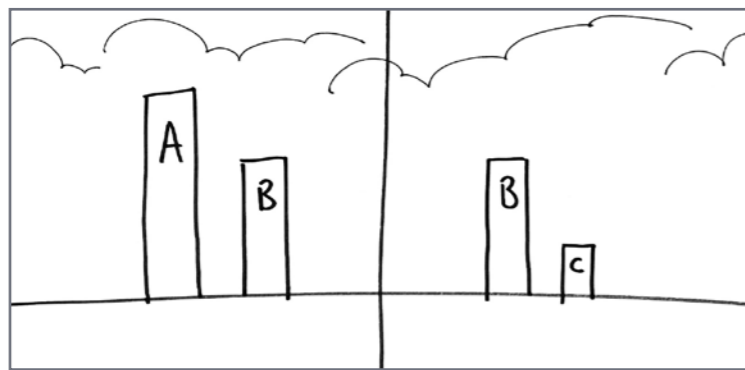


### Rapport d'échelles

Un rapport d'échelle désigne le rapport de proportion entre deux éléments, la plupart du temps entre le projet éolien étudié et le paysage ou du bâti. Plusieurs effets possibles peuvent en ressortir par comparaison visuelle. Les rapports d'échelles sont les rapports qui se mettent en place en fonction des hauteurs visuelles de différents éléments.

Selon l'échelle de l'espace où il s'inscrit, un projet éolien peut apparaître de dimension importante ou au contraire de dimension réduite. Ainsi, pour une même éolienne, celle-ci pourra apparaître "grande" voire "démessurée" dans un espace de petite échelle, par exemple dans un paysage constitué d'une succession de vallons refermés. On parle alors d'un rapport d'échelle défavorable (ou concurrentiel). En revanche, dans un espace très ample, aux profonds horizons de vision, une éolienne apparaîtra de taille "modérée" voire "réduite". On parle alors d'un rapport d'échelle favorable (ou d'absorption).

L'évaluation du rapport d'échelle est donc liée à la possibilité offerte à l'œil de disposer d'éléments de repères visuellement mesurables ou non dans un espace donné.



Relativité des rapports d'échelle

L'analyse des rapports d'échelle entre le projet éolien et un élément donné (paysage, bâti, monument historique, etc.) est fondamentale. Ces rapports peuvent être favorables, en situation d'équilibre ou défavorables à l'élément donné.

#### - Rapport d'échelle favorable

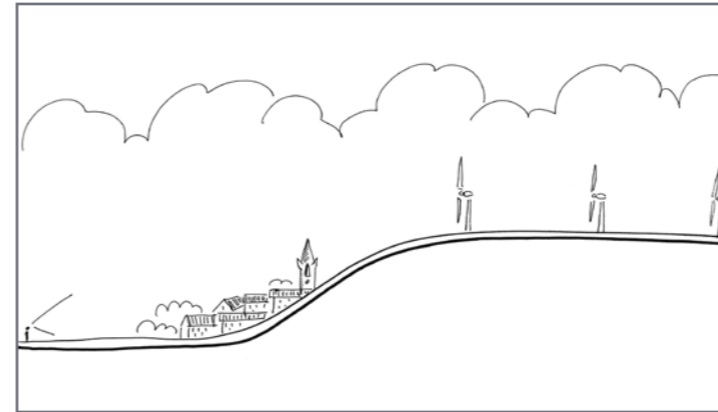
Un rapport d'échelle favorable se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est inférieure à un élément donné.

#### - Rapport d'échelle en situation d'équilibre

Un rapport d'échelle en situation d'équilibre se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est égale à un élément donné.

#### - Rapport d'échelle défavorable

Un rapport d'échelle défavorable se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est supérieure à un élément donné. Dans certains cas où une ou plusieurs éoliennes ont des rapports d'échelle défavorables au bâti ou à un élément paysager, on peut parler d'effet de prégnance verticale, voire de surplomb.



Variation du recul à la vallée faisant varier les rapports d'échelle

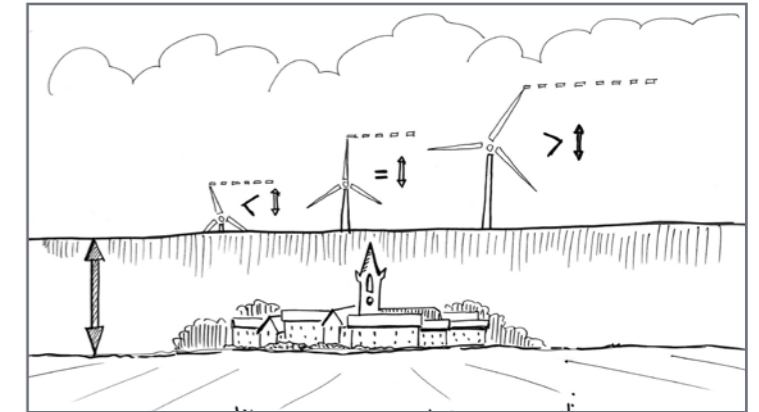
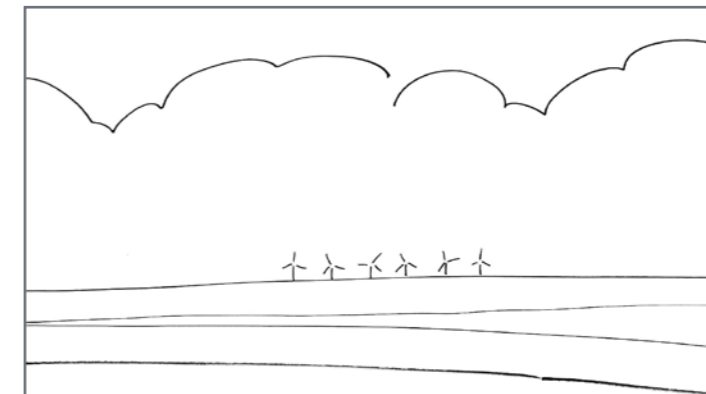


Illustration de la variation des rapports d'échelle depuis la vallée

#### - Absence de rapports d'échelle

Dans certains cas de figure, surtout quand le paysage est très ouvert et monotone, il n'y a pas d'éléments de repères qui permettent d'établir un rapport de proportion. On parle alors d'absence de rapports d'échelle.



Vue en absence de rapports d'échelle

### Surplomb

Un surplomb est une situation de rapport d'échelle très défavorable qui crée un effet d'écrasement par les éoliennes. On parle de surplomb des éoliennes sur une silhouette de village, une vallée, un bâtiment, etc.



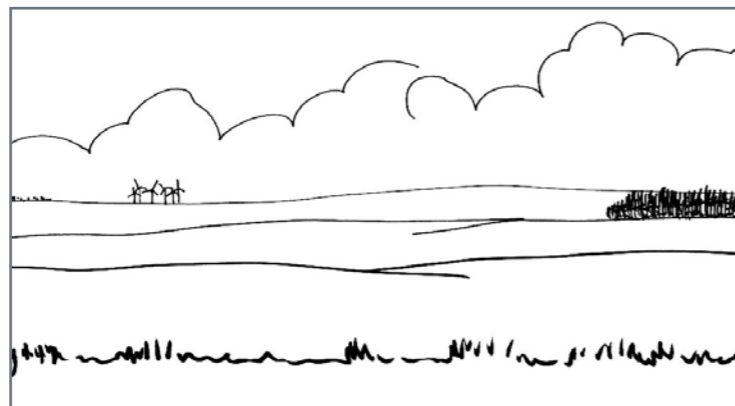
Effet de surplomb sur un village de vallée



### Paysage de grande échelle

Un paysage de grande échelle est un paysage ouvert, aux vues lointaines et dégagées. Les masques visuels (végétation, bâti, relief) sont rares. Le ciel est alors très présent et démesuré. Les grands plateaux agricoles ouverts sont souvent des paysages de grande échelle. On parle alors de vues ouvertes car l'observateur qui se trouve dans ce type de paysage aura toujours une vision éloignée et profonde de l'horizon.

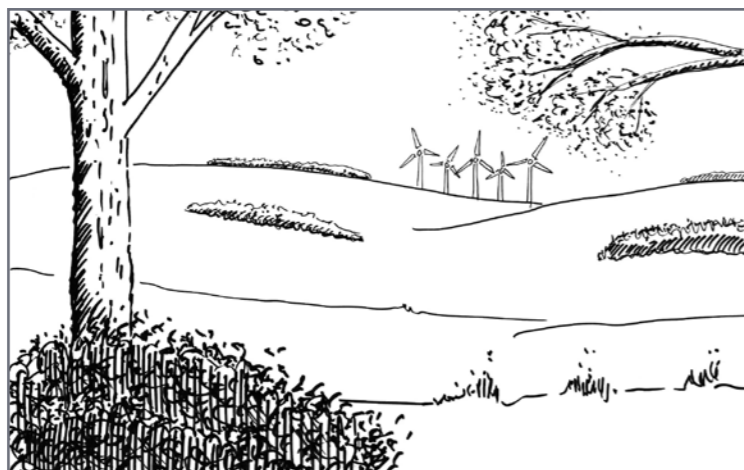
C'est en général un paysage adapté au développement éolien car les rapports d'échelle sont souvent favorables au paysage. Il se peut même qu'il y ait une absence de rapports d'échelle.



Paysage de grande échelle

### Paysage de petite échelle

Un paysage de petite échelle est un paysage fermé, aux vues proches et refermées. Les masques visuels (végétation, bâti, relief) sont très présents. Un paysage bocager vallonné est le parfait exemple d'un paysage de petite échelle. Les nombreuses haies referment les vues. Cela crée un paysage de petite échelle, intime, à taille humaine. Les vues ouvertes y sont très rares. On parle alors de vues en fenêtres ou de vues fermées. Ce sont généralement des paysages sensibles au développement éolien du fait de rapports d'échelle souvent peu favorables au paysage.



Paysage de petite échelle

### Visibilité

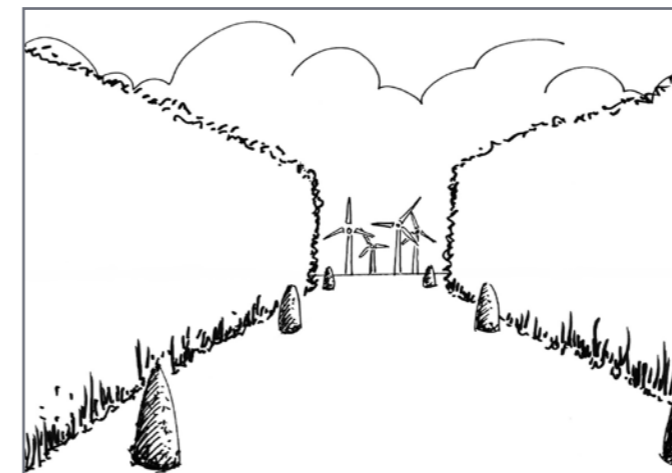
La visibilité désigne de manière générique le fait qu'un objet, un élément naturel ou autre soit visible dans le champ du regard humain, depuis un point de vue donné. En résumé, elle désigne le fait d'être visible dans les conditions normales de la perception.

La visibilité peut induire une hiérarchisation des plans (premier plan, arrière-plan), avec des effets de barrière (éléments naturels ou anthropiques) pouvant restreindre une vue d'ensemble de l'étendue observée. Si l'élément n'est pas visible pour l'observateur, la vue sera qualifiée de fermée.

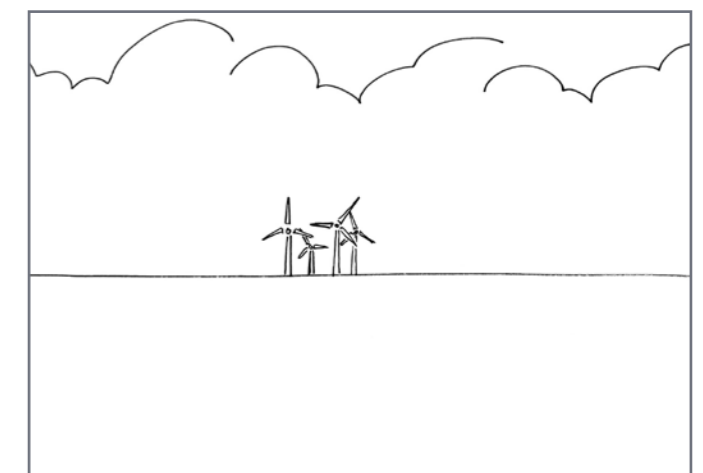
### Axe de visibilité

Un axe de visibilité est une ligne naturelle ou artificielle qui induit la conduite du regard, l'oriente, créant une vision privilégiée. On parlera notamment d'axe de visibilité dans le cas d'une vue depuis un château, dont le parc peut offrir un axe de perspective central ouvrant vers le site du projet éolien.

Cet axe de visibilité peut ainsi créer un « effet de zoom » dans le cas où l'axe est encadré par un double rideau arboré. Ce phénomène de « resserrement » a pour conséquence la focalisation du regard sur les éoliennes.



Axe de visibilité d'un jardin de type classique créant un "effet de zoom"

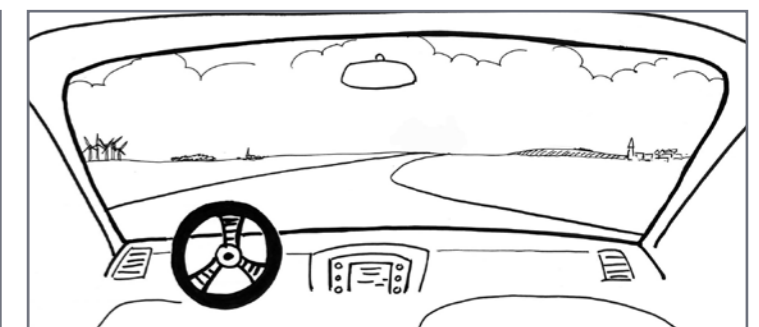


Absence d'axe de visibilité

La conduite automobile, en particulier, détermine un axe de visibilité par la concentration du regard véhiculaire sur la route.



Éoliennes placées dans l'axe routier : bien visibles pour le conducteur

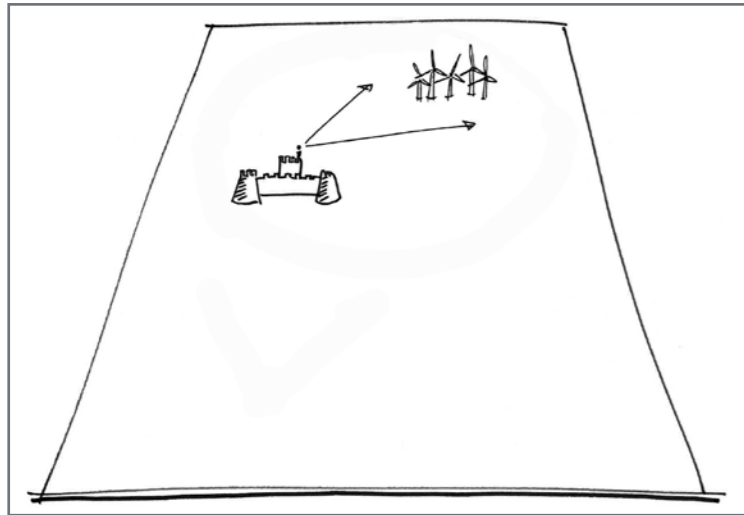


Éoliennes placées latéralement à l'axe routier : moins ou peu visibles

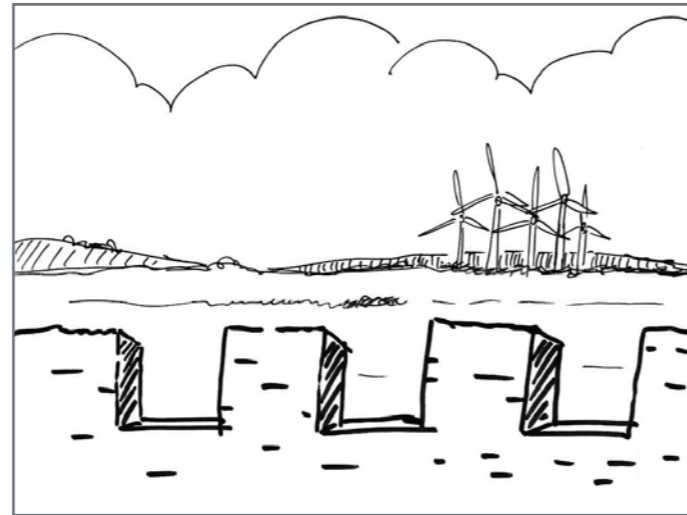
### Intervisibilité

L'intervisibilité désigne la visibilité d'un projet éolien depuis un point de vue donné précis, qui possède une valeur particulière (monument historique, cœur de village, vue panoramique, etc.).

Elle n'est pas en soi négative, mais il est nécessaire de la qualifier, pour évaluer quel type de modification elle entraîne dans ce champ visuel, et selon quel niveau. L'incidence visuelle peut alors être évaluée, entre autres, en fonction de la hauteur visuelle des éoliennes et des rapports d'échelle avec le paysage ou le bâti.



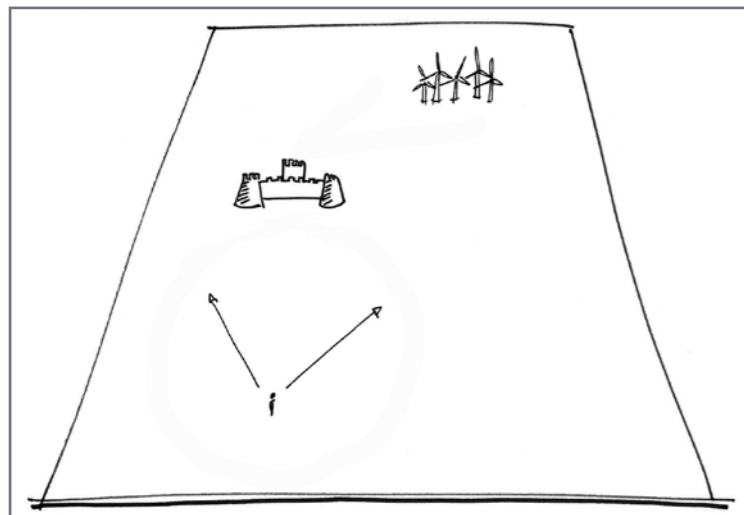
Principe de l'intervisibilité



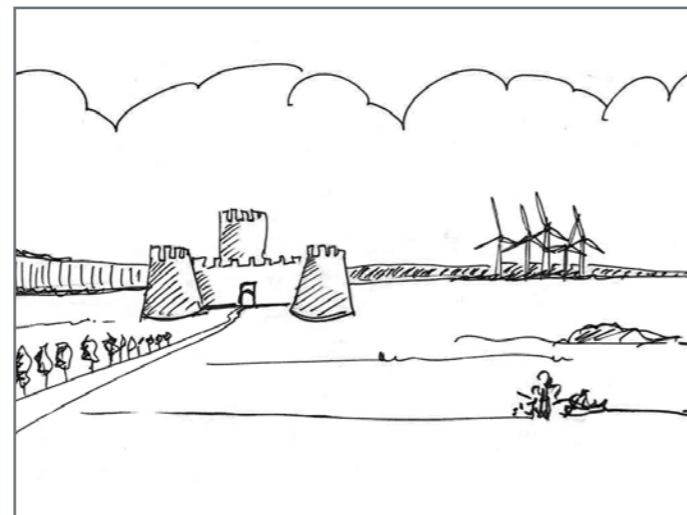
Vue en intervisibilité

### Covisibilité

La covisibilité désigne la visibilité conjointe d'un objet et d'un projet éolien depuis un tiers point de vue. La covisibilité met donc en relation l'élément déterminé et le projet dans le même champ visuel. L'objet peut être un monument historique, une silhouette urbaine, etc.



Principe de la covisibilité

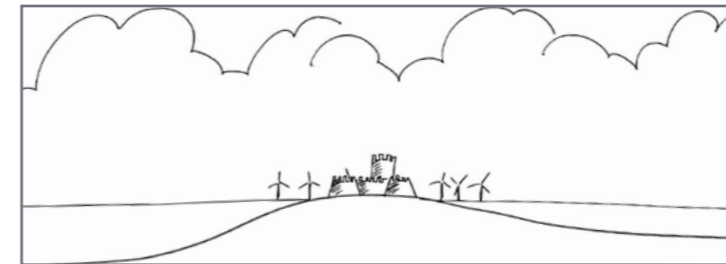


Vue en covisibilité

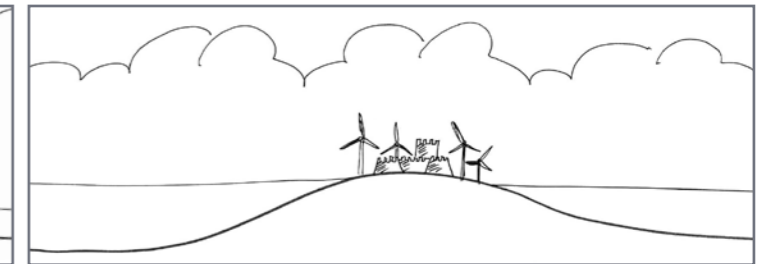
Elle n'est pas en soi négative mais il est nécessaire de la qualifier. Il faut évaluer quel type de modification elle entraîne sur la situation de l'élément dans le champ visuel, et selon quel niveau. Mais il est également nécessaire de définir la valeur de ce tiers point de vue où s'établit la covisibilité. S'il s'agit par exemple d'un point de vue très fugace au long d'une voie routière, ou au contraire depuis un belvédère aménagé aux fins de contemplation. L'importance à donner à la covisibilité qui en résulte ne sera pas la même puisqu'elle est relative à la fréquentation des sites où elle s'exprime. Il est également important d'ajouter l'analyse des rapports d'échelle pour qualifier les impacts visuels complets de la covisibilité.

#### - Covisibilité de superposition

Une covisibilité de superposition s'établit lorsque les éoliennes d'un projet sont visibles dans le même champ visuel qu'un objet donné, dans le même axe visuel que ce dernier, en enfilade. L'incidence de cette covisibilité est à évaluer selon les rapports d'échelle s'établissant entre les éoliennes et l'élément concerné. Le cas le plus défavorable se présente lorsque les éoliennes sont en situation de surplomb.



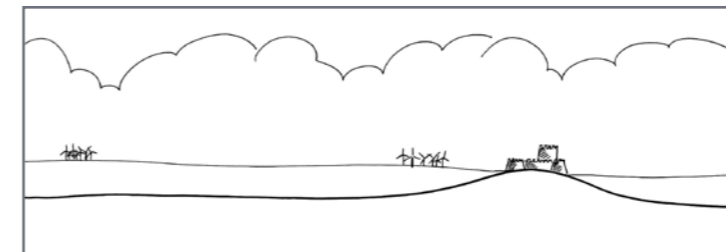
Covisibilité de superposition avec rapport d'échelle favorable



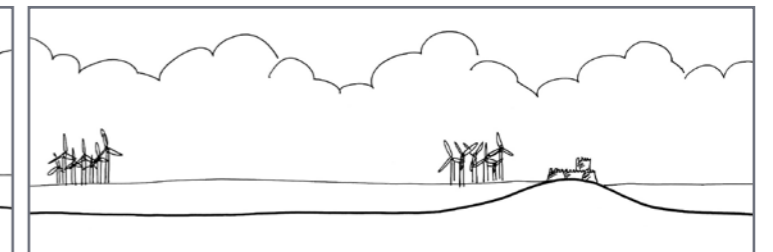
Covisibilité de superposition avec rapport d'échelle défavorable

#### - Covisibilité latérale

Une covisibilité latérale s'établit lorsque les éoliennes d'un projet sont visibles dans le même champ visuel qu'un objet donné à côté de ce dernier, de manière latérale donc. Elle peut, également, être favorable ou défavorable. L'incidence de cette covisibilité est à évaluer selon les rapports d'échelle s'établissant entre les éoliennes et l'élément concerné. Le cas le plus défavorable se présente lorsque les éoliennes sont en situation de surplomb. De plus, le niveau d'incidence décroît en fonction de l'éloignement latéral.



Covisibilité latérale avec rapport d'échelle favorables : éoliennes éloignées

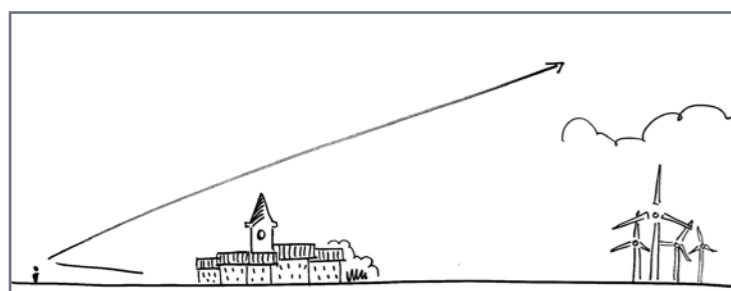


Covisibilité latérale avec rapport d'échelle défavorable : éoliennes proches

### Entrée de village

Une entrée de village est une route ou un chemin qui mène à celui-ci. L'observateur a donc face à lui la silhouette urbaine du village ainsi que le paysage en arrière-plan. Une route d'entrée peut donc aussi être une sortie. C'est simplement la position de l'observateur qui détermine la notion d'entrée ou de sortie.

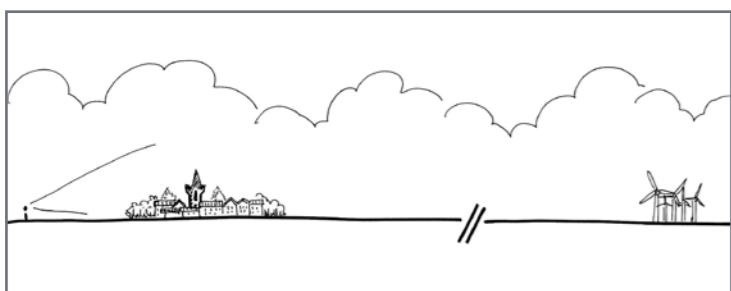
Dans ce cas, les rapports d'échelle avec le projet éolien se font souvent par rapport au bâti ou la végétation du village. Ce sont donc des vues aux enjeux plus importants qu'une sortie. En effet, s'il existe une covisibilité des éoliennes au-dessus de la silhouette urbaine, il y a plus de risques de rapports d'échelle défavorables au bâti (surplomb) plutôt qu'en sortie, où les rapports d'échelle se font avec le paysage. Toutefois, il est plus rare d'avoir une visibilité des éoliennes en entrée de village car les masques visuels y sont les plus importants.



Coupe en entrée de village et éoliennes proches



Vue en entrée de village : les éoliennes proches sont en covisibilité



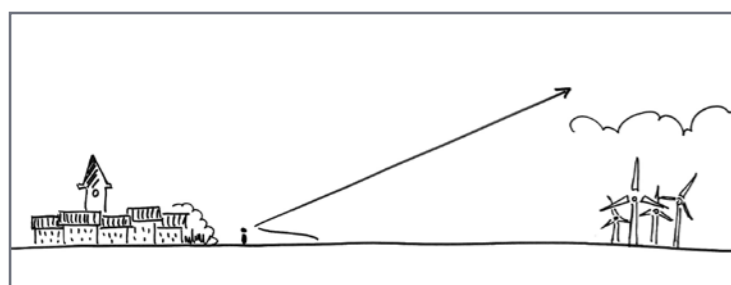
Coupe en entrée de village et éoliennes éloignées



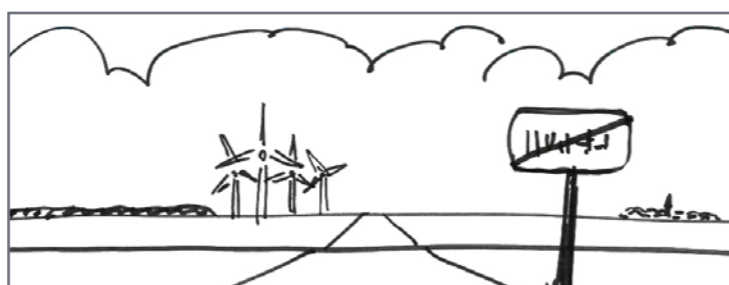
Vue en entrée de village : les éoliennes éloignées sont invisibles

### Sortie de village

Une sortie de village est une route ou un chemin sortant de celui-ci. L'observateur a donc face à lui le paysage qui entoure le village et se trouve dos à la silhouette urbaine de ce dernier. Une route de sortie peut donc aussi être une entrée. C'est simplement la position de l'observateur qui détermine la notion d'entrée ou de sortie.



Coupe en sortie de village



Vue en sortie de village : les éoliennes sont dans le paysage

Dans ce cas, les rapports d'échelle avec le projet éolien ne se font plus par rapport au bâti ou à la végétation du village, mais par rapport au paysage environnant ce village. Ce sont donc des vues aux enjeux moins importants qu'une entrée. En effet, s'il existe une visibilité des éoliennes dans le paysage autour du village, il y a moins de risques d'avoir des rapports d'échelle défavorables au paysage plutôt qu'en entrée, où les rapports d'échelle se font avec le bâti. Toutefois, il est plus fréquent d'avoir une visibilité des éoliennes en sortie de village car les masques visuels sont moins importants.

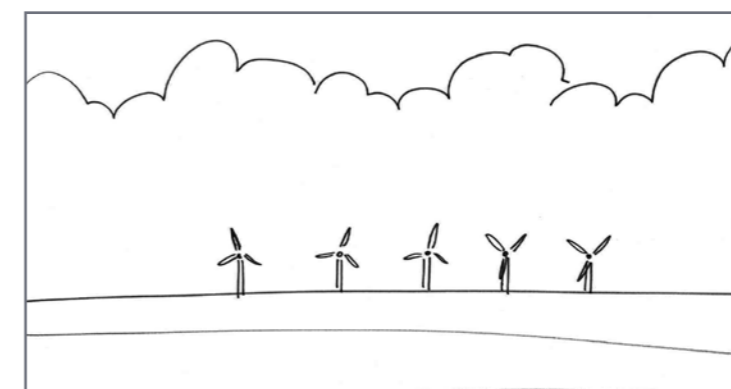
Néanmoins, la présence d'éoliennes en nombre important dans le champ visuel de l'observateur peut entraîner un effet d'enfermement.

### Lisibilité

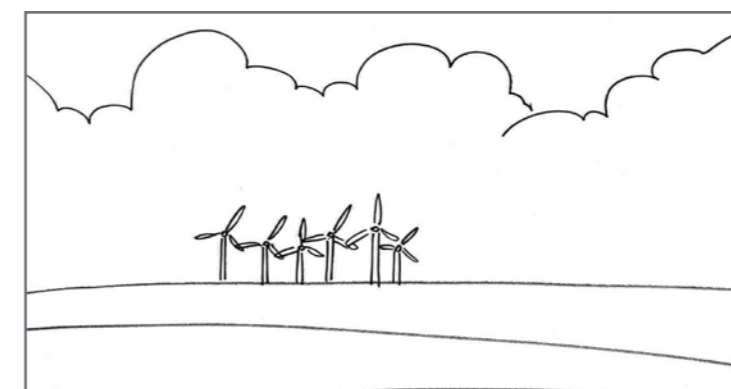
La lisibilité d'un projet éolien est une qualité exprimant la netteté et la facilité de distinction d'ensemble des éoliennes d'un projet. La lisibilité d'un projet éolien est bonne quand il offre à la vue une forme homogène et régulière, rendant sa structure clairement lisible et identifiable.

L'expérience montre que seules deux formes sont réellement lisibles :

- La ligne régulière,
- La masse homogène.



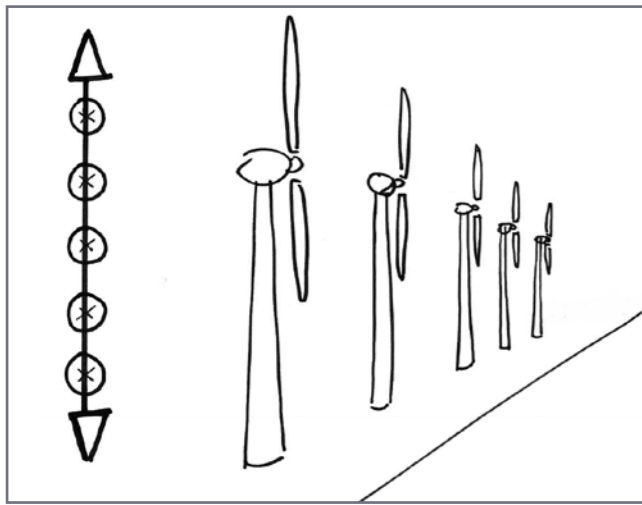
La ligne régulière



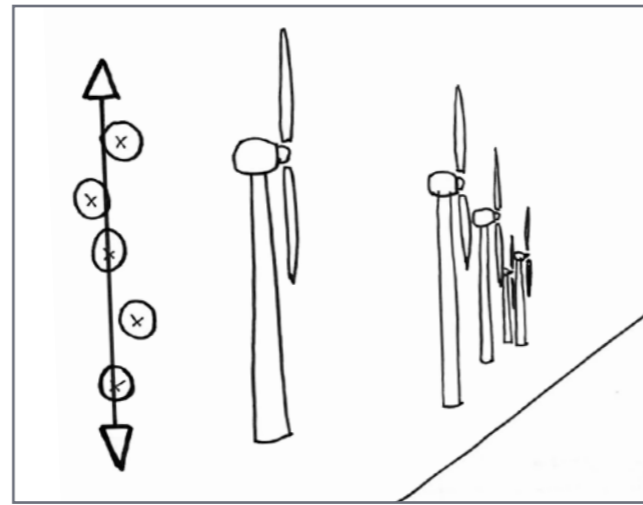
La masse homogène

La ligne, pour être lisible, nécessite deux conditions : dessiner un axe rectiligne et définir un écartement constant entre les éoliennes, ces deux qualités étant donc la rectitude et la régularité. Ainsi, la forme obtenue génère un « effet d'ordre » parfaitement lisible.

Toutefois, il n'est pas si facile de réunir ces deux conditions, en particulier celle de l'axe rectiligne. En effet, tout décalage d'une seule éolienne sur un alignement perturbera immédiatement la lisibilité de la forme, particulièrement dans les vues en enfilade.



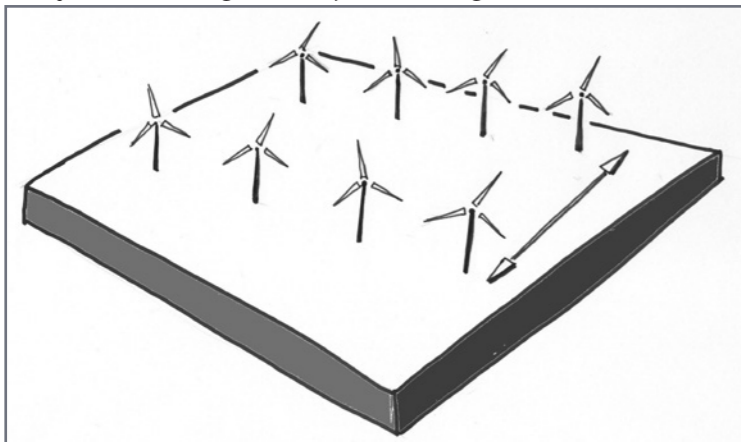
Vue en perspective cavalière d'une ligne régulière



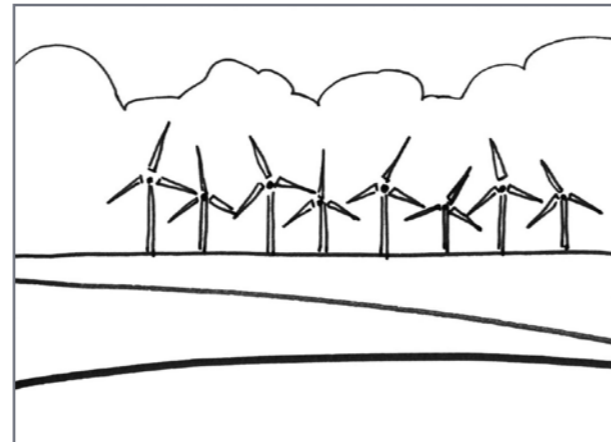
Vue en perspective cavalière d'une ligne irrégulière

L'implantation en masse doit être perceptible comme telle au premier regard. Pour cela, il est nécessaire qu'elle soit homogène.

Il y a deux manières de rendre homogène une masse. Soit par une implantation régulière, soit par une implantation irrégulière. La première est obtenue en répartissant les éoliennes sur un quadrillage (sans quinconce). La deuxième est obtenue par une répartition aléatoire, mais en veillant à obtenir globalement une interdistance semblable entre éoliennes. On retrouve d'ailleurs deux principes fondamentaux dans l'art des jardins qui se partagent entre la régularité ("jardin à la française") et l'irrégularité ("jardin à l'anglaise").



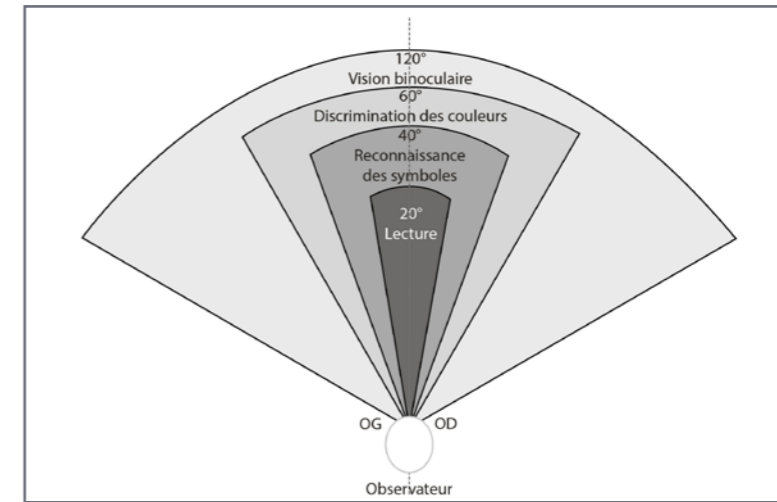
Bloc diagramme d'une masse homogène répartie en quadrillage



Vue d'une masse homogène

### Champ de vision

Le champ de vision est la portion de l'espace que le regard, observant droit devant lui et immobile, peut percevoir. La vision binoculaire s'effectue sur 120°. La reconnaissance des symboles se fait dans un champ angulaire de 40° tandis que les couleurs sont encore visibles sous 60°.

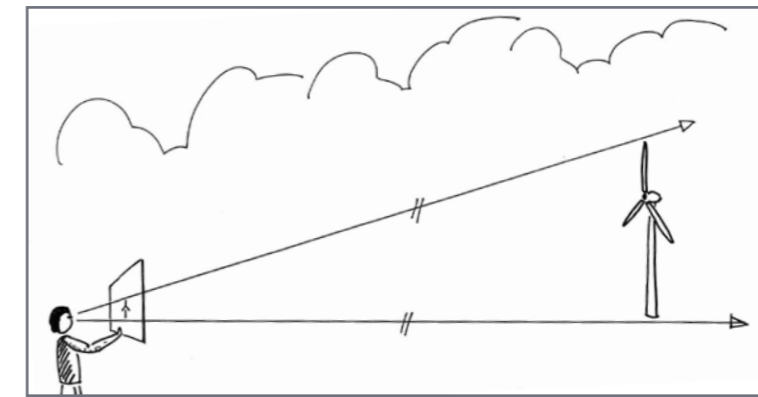


Champ de vision

C'est pour cette raison que les photomontages sont réalisés, en règle générale, en taille réelle entre 40° et 60°. Cela correspond à la zone nette apparente. Cette zone est d'environ 40°. Toutefois, lorsque l'observateur est immobile, les yeux balient la scène, la zone nette apparente devient alors plus grande. À l'inverse, quand un automobiliste est en mouvement, cette zone nette apparente est réduite car les yeux balient moins la scène. En outre, plus la vitesse de l'automobiliste est importante, plus sa zone nette apparente se réduit.

### Taille réelle (ou vision orthoscopique)

Une simulation infographique d'implantation éolienne, dite "photomontage" et présentée "à taille réelle" permet de recréer les conditions réelles de vision d'un observateur, grâce à l'utilisation du théorème de Thalès.



Simulation ("photomontage") d'une éolienne à "taille réelle" ou orthoscopique



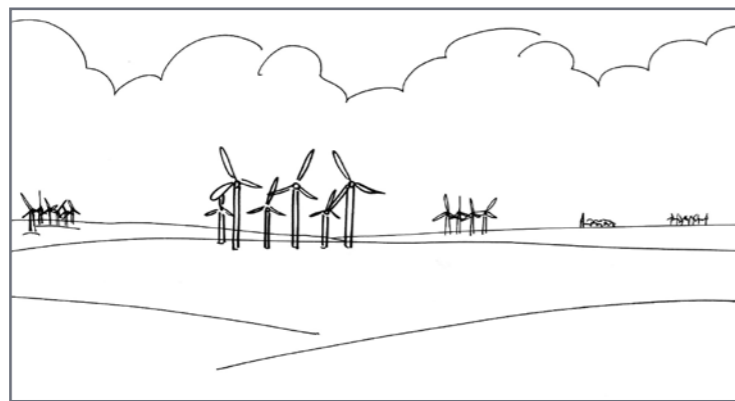
Concrètement, une photo est prise depuis un point de vue préalablement choisi. Le photomontage est réalisé à partir de cette photo. Ensuite, afin de percevoir les éoliennes de la manière la plus réaliste possible, le photomontage est mis en page à taille réelle. Les éléments du photomontage (éoliennes, paysage, bâti, etc.) ont donc exactement les mêmes proportions que dans la réalité. Il est alors possible de se rendre au point de vue de la photo et de la positionner à une certaine distance de ses yeux, cette dernière étant la distance orthoscopique indiquée sur le photomontage. L'observateur pourra alors « calquer » le photomontage sur le paysage et sera capable de visualiser les futures éoliennes et d'évaluer les rapports d'échelle entre un élément et ces dernières. Cette forme de présentation est également nommée "vision orthoscopique".

### Effets cumulés

Les effets cumulés désignent l'addition des effets provoqués par les parcs éoliens entre eux. Ces effets peuvent s'avérer de natures très diverses et dépendent de multiples facteurs. Des aspects subjectifs rentrent également en jeu.

### Lisibilité d'ensemble

La lisibilité d'ensemble de parcs éoliens désigne la qualité exprimant leur facilité de distinction à l'échelle du grand paysage. La lisibilité d'ensemble est bonne quand les parcs se distinguent aisément les uns des autres, d'une part, et que leur structure est clairement identifiable, d'autre part.

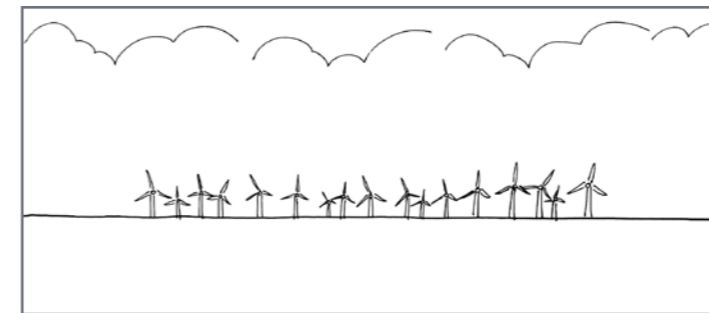


Lisibilité d'ensemble de plusieurs parcs éoliens dans un paysage donné

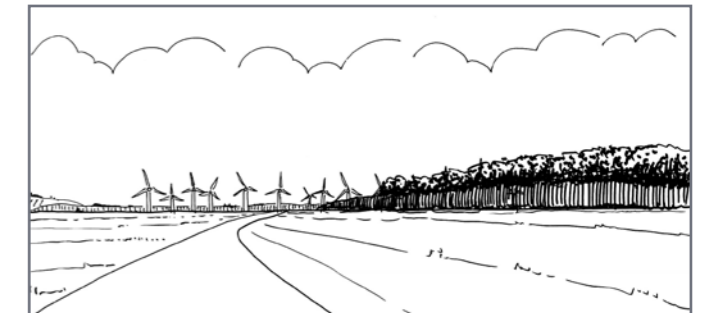
### Encerclement théorique – encerclement réel

L'encerclement désigne un effet de fermeture des horizons de vision par le contexte éolien. Généralement, cet effet est considéré depuis les lieux de vie, ou ayant une importance sociale particulière. Subjectivement, ces effets peuvent être caractérisés par des sensations d'enfermement, de saturation du paysage, etc. Ces effets peuvent être étudiés de manière théorique ou réelle, les deux approches étant complémentaires.

L'encerclement théorique est une notion élaborée par les services de l'État, supposant une visibilité totalement ouverte et transparente sur 360° autour d'un point défini, généralement un lieu habité. Cette notion a toutefois pris en compte des facteurs de modulation des effets d'occupation des horizons. Ainsi, pour chaque point de vue, deux périmètres empiriques sont proposés : un premier de 0 à 5 km, où l'éolien est considéré comme prégnant, et un second de 5 à 10 km, où l'éolien



L'encerclement théorique suppose une visibilité dépourvue d'obstacles



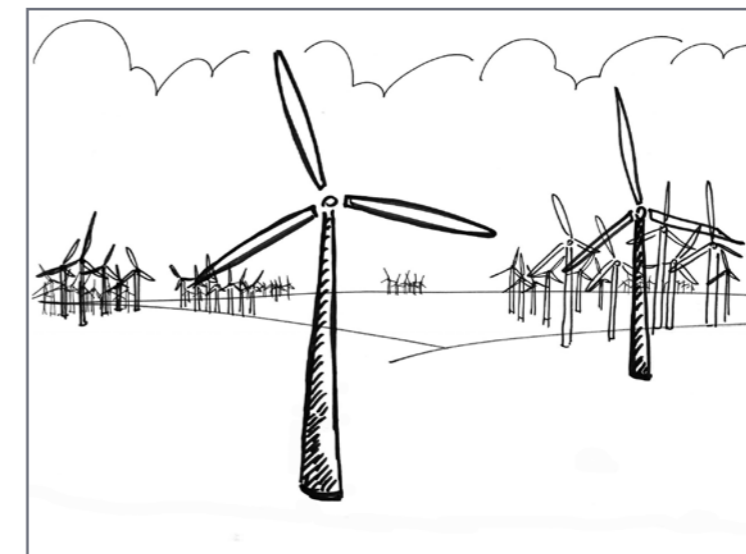
L'encerclement réel tient compte des masques offerts par le paysage

est considéré "nettement présent par temps normal". Au-delà de 10 km, les éoliennes sont ignorées, étant considérées comme visibles mais peu influentes. Les champs angulaires visuels définis par cette méthode restent d'ordre planimétrique. Dans la réalité, il n'existe quasiment jamais de point offrant des visibilité entières sur 360°. L'encerclement réel désigne alors la perception sensible de terrain et ne peut donc pas être représenté par cette méthode. Depuis les villages, par exemple, les vues sont rarement ouvertes et dégagées vers le paysage et son contexte éolien. Les nombreuses variations du relief, la présence de boisements ou la densité du bâti offrent des masques et des filtres. Enfin, les sensations d'encerclement dépendent des ressentis individuels.

Il est par conséquent intéressant de comparer les champs angulaires théoriques occupés par les éoliennes avec les champs angulaires réels en utilisant, par exemple, des photomontages.

### Saturation visuelle

La saturation visuelle désigne des effets de surreprésentation des éoliennes dans le champ de vision. Ces effets peuvent se traduire par des sensations de brouillage, d'indistinction des parcs éoliens entre eux, ou encore de confusion des jeux de plans du paysage par une densité trop importante d'éoliennes. Les facteurs créant une situation de saturation sont multiples : modes d'implantations, interdistances, orientations générales des parcs éoliens, structures paysagères, etc. Enfin, leur évaluation comporte une part subjective.

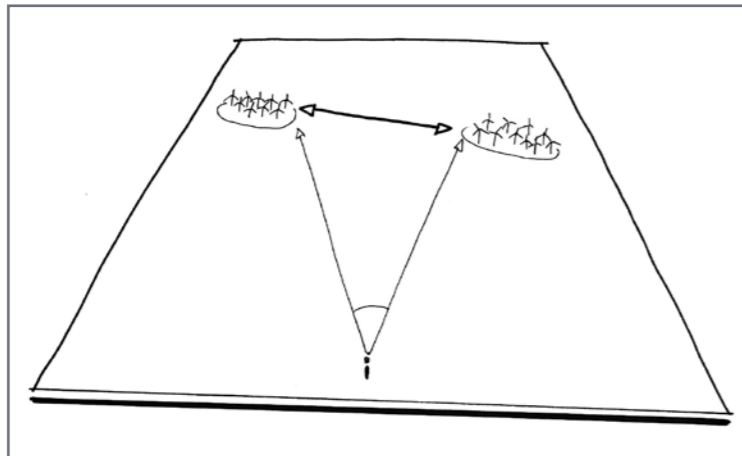


Effet de saturation visuelle

Par ailleurs, les effets de saturation visuelle sont parfois plus impactants en vision nocturne, en particulier par temps clair. Si les structures des éoliennes ne sont plus visibles, en revanche, leur balisage devient très présent et se répond sur tout les plans de l'horizon. Le jour, les effets atmosphériques peuvent atténuer la visibilité d'une partie importante du contexte éolien d'un paysage.

### Espace de respiration

Un espace de respiration est la partie d'un paysage inoccupée par les éoliennes entre deux parcs. Cet espace correspond à la distance entre deux ensembles éoliens et peut aussi s'exprimer comme un champ angulaire visuel. L'estimation sensible d'un espace de respiration suffisant possède une part subjective. Néanmoins, le maintien d'espaces de respiration significatifs entre parcs éoliens est un facteur d'évitement des effets de saturation du paysage.



*Espace de respiration définissant un champ angulaire dénué d'éoliennes*

### Mutation du paysage

L'implantation d'un parc éolien est une transformation du paysage, qui s'inscrit dans ses dynamiques d'évolution historiques. Ces phénomènes définissent les mutations du paysage, dont le développement éolien en est une des facettes. Il conduit souvent à une modification très perceptible, voire jugée radicale, à l'échelle d'une unité de paysage. Néanmoins, un parc éolien est réversible dans le paysage : en fin de vie d'exploitation, il peut être facilement démantelé.

### Renouvellement (ou repowering)

Un renouvellement consiste à remplacer les éoliennes de génération antérieure par des plus performantes. Les cas de figure peuvent être très divers : maintien du même nombre d'éoliennes, maintien avec extension ou réduction du nombre d'éoliennes tout en conservant, voire en augmentant la puissance grâce à des machines plus productives.







## INTRODUCTION GÉNÉRALE

### A - Contenu du document

Ce document constitue l'étude paysagère et patrimoniale du dossier de demande d'autorisation environnementale unique pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien de 12 éoliennes sur les communes de Brocourt, Dromesnil, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin, Liomer et Villers-Campsart, dans le département de la Somme, en région Hauts-de-France.

### B - Principes méthodologiques généraux

Depuis une quinzaine d'années, le développement éolien constitue l'une des dynamiques d'évolution des paysages, notamment ruraux et péri-urbains. Il importe donc, pour le paysagiste, de considérer le développement de l'énergie éolienne comme un projet de territoire, et plus précisément comme un aménagement énergétique du territoire. C'est pourquoi la présente étude, paysagère et patrimoniale, a pour but d'étudier la capacité du paysage et du patrimoine à accueillir les deux projets éoliens, et sous quelles conditions.

L'analyse préalable (état initial) permet d'évaluer les enjeux qui s'établissent sur le territoire d'étude, puis de proposer une réflexion sur les possibilités d'implantation (approches en variantes). Ensuite, grâce à l'emploi d'un outil approprié (simulation infographique dite «photomontage») il permet de visualiser et de qualifier les impacts paysagers et patrimoniaux du projet éolien retenu, depuis des points de vue représentatifs des visibilités du territoire d'étude. Au final, le but de cette étude est de fournir un document d'évaluation et de visualisation paysagère des deux projets aux services de l'État, ainsi qu'aux populations. S'il est évident que l'exhaustivité n'est jamais possiblement réalisable, l'étude s'est attachée à être la plus représentative du territoire et à prendre en considération l'ensemble des enjeux qui nous ont paru significatifs.

### C - Organisation du document

La première partie, fondamentale, constitue l'analyse de l'état initial du territoire d'étude, subdivisé en un périmètre global dit "éloigné" de 20 km autour du site des deux projets, puis d'un deuxième périmètre dit "rapproché" de 10 à 18 km à partir du centre du site des projets, et enfin d'un périmètre dit "immédiat" de 2 à 7 km à partir du centre du site des projets.

L'analyse porte tout d'abord sur les caractéristiques physiques et structurelles du territoire afin de détailler la constitution de son socle naturel modifié par l'occupation humaine au fil du temps. Elle se porte ensuite dans une approche sensible du paysage, servant de base à la description des unités paysagères. Les sensibilités paysagères sont mises en regard des sensibilités patrimoniales (sites et monuments).

Enfin, le paysage vécu et perçu, évoluant au fil de l'histoire, est évoqué à travers la mise en évidence des principales tendances d'évolution et des perceptions sociales.

L'étude d'état initial aboutit à la caractérisation des enjeux paysagers et patrimoniaux des deux projets.

En incipit de la seconde partie, il est d'abord rappelé les attendus du Schéma régional éolien de la région Hauts-de-France. Bien qu'abrogé, le SRE est un document qui conserve une valeur scientifique, et il est recommandé de le citer, comme le précise le "guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres" du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer de 2016.

La seconde partie consiste à raisonner la formulation spatiale des deux projets, compte tenu des contraintes techniques, pour rechercher la meilleure cohérence possible entre celui-ci et le paysage. Des variantes sont étudiées, et, sur la base d'un tableau multicritères, celle présentant le meilleur compromis est retenue pour former les projets finaux. Ses impacts sont ensuite étudiés, notamment à l'aide de simulations (dites «photomontages»). Une évaluation qualifiée des impacts des projets est fournie en conclusion.

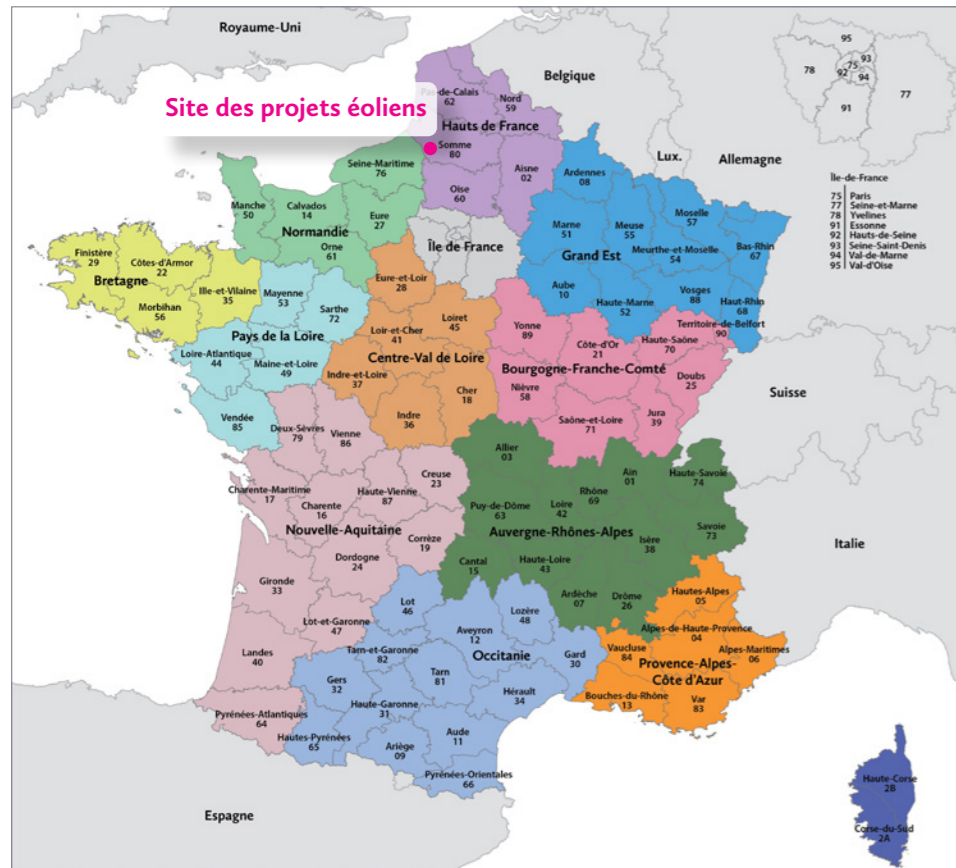


**PREMIÈRE PARTIE**

**ÉTAT INITIAL**



**Figure 1**  
Carte de localisation à l'échelle régionale



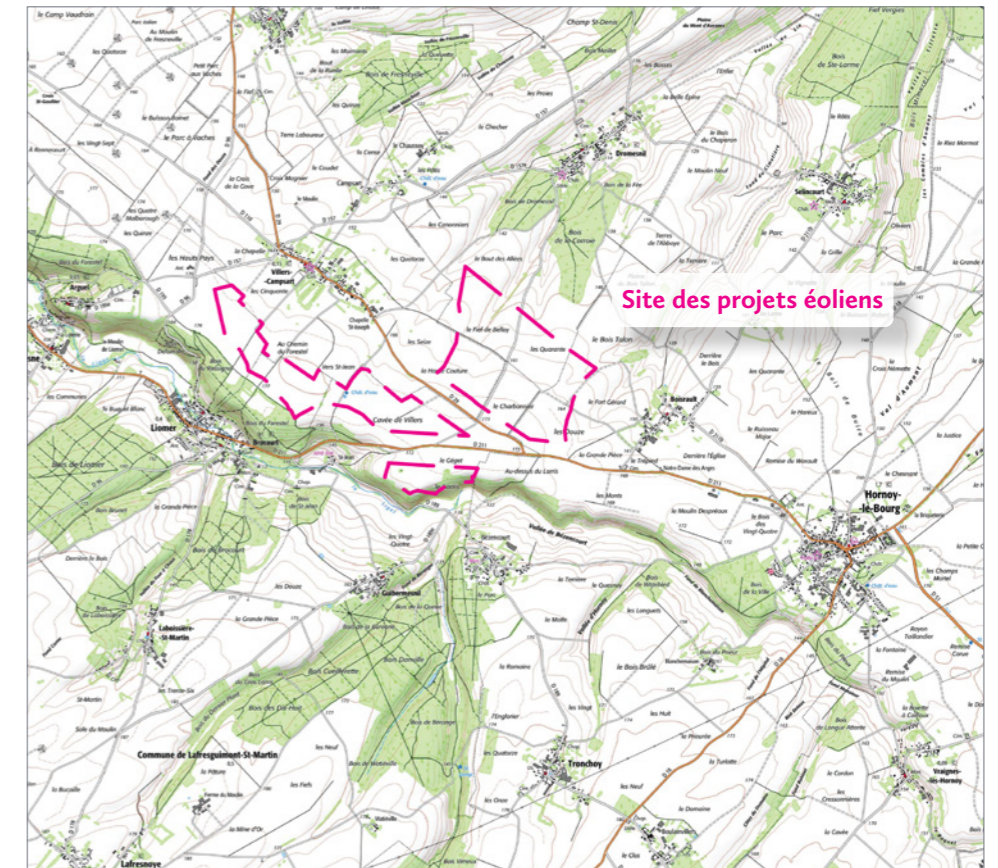
Les projets éoliens se trouvent en région Hauts-de-France, non loin de la limite régionale avec la Normandie. Ils sont à environ 120 km au nord de Paris.

**Figure 2**  
Carte de localisation à l'échelle départementale



Les deux projets éoliens sont situés dans le département de la Somme, à une trentaine de kilomètres à l'ouest d'Amiens, la préfecture du département.

**Figure 3**  
Carte de localisation à l'échelle communale



Les deux projets éoliens se situent le long de la route départementale 29 qui traverse le plateau sur lequel se trouve le site des projets, et qui relie Villers-Camp-sart à Hornoy-le-Bourg. Ce plateau est situé au-dessus du versant nord de la petite vallée du Liger, où se trouvent les autres communes des projets (Brocourt, Lafresguimont-Saint-Martin et Liomer).



Les deux projets éoliens sont implantés sur les communes de Brocourt, Dromesnil, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin, Liomer et Villers-Campsart dans le département de la Somme, en région Hauts-de-France.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 1 : carte de localisation à l'échelle régionale.

(Source : data.gouv.fr)

• Figure 2 : carte de localisation à l'échelle départementale.

(Source : data.gouv.fr)

• Figure 3 : carte de localisation à l'échelle communale.

(Source : IGN)

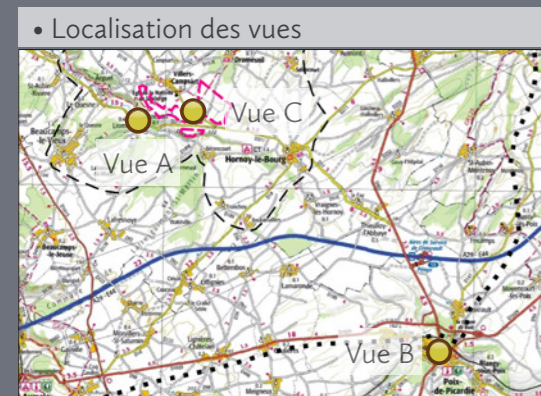
■ Ci-contre à droite :

• Vue A : centre-bourg de Liomer.

• Vue B : silhouette urbaine de Poix-de-Picardie.

• Vue C : site des projets éoliens.

(Toutes les photos : Matutina)



## 1 - LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

### 1.1 - Localisation générale

Les deux projets éoliens sont situés dans la Somme, département de la région des Hauts-de-France, sur les communes de Brocourt, Dromesnil, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin, Liomer et Villers-Campsart.

Ces communes sont situées à une trentaine de kilomètres à l'ouest d'Amiens, la préfecture de la Somme. C'est la vingt-huitième plus grande ville de France avec ses 133 755 habitants<sup>1</sup>. Amiens n'est pas incluse dans le territoire d'étude.

Le site des projets se trouve au centre d'un carré formé par les villes de Poix-de-Picardie au sud-est, Aumale au sud-est, Blangy-sur-Bresle au nord-ouest et Airaines au nord-est. Elles abritent respectivement 2 406, 2 100, 2 965 et 2 371 habitants<sup>1</sup>. Ce sont les quatre villes principales du territoire d'étude.

### 1.2 - Présentation des communes

Brocourt et Liomer (*vue A*) sont des villages qui forment un ensemble urbain continu. Ils comptent respectivement 100 et 402 habitants<sup>1</sup> et sont implantés dans le fond de la petite vallée du Liger. Le site des projets éoliens se trouve juste au-dessus de cette petite vallée, sur le plateau au sud-est de Villers-Campsart. Le bois de Forestel occupe le versant nord de la vallée du Liger et sépare le site des projets éoliens de ces deux villages. Ces derniers sont construits le long de la D 211, qui est construite dans le fond de vallée, et qui relie les nombreux villages qui y sont construits.

Dromesnil est un petit village de plateau qui compte 99 habitants<sup>1</sup> seulement. C'est un village construit tout en longueur, le long de la route principale, la D 157E. L'urbanisation est très lâche. Il a toutes les caractéristiques d'un village de vallée alors qu'il est implanté sur le plateau. Une forêt sépare le village du site des projets éoliens. Il s'agit en réalité du domaine du château de Dromesnil, classé monument historique.

<sup>1</sup> INSEE 2016

Hornoy-le-Bourg est un gros village de 1 671 habitants<sup>1</sup>. Il est construit sur le même plateau qui accueille le site des projets, à l'est de ce dernier. C'est le plus gros village du périmètre d'étude rapproché. Le bâti est dense et regroupé autour d'un centre bourg formé par le croisement des nombreuses routes qui traversent le village. La mairie est construite sur la petite place centrale du village.

Lafresguimont-Saint-Martin abrite 545 habitants<sup>1</sup>. Il s'agit en fait d'une fusion de quatre petits villages : Guibermesnil, Laboissière-Saint-Martin, Lafresnoye et Montmarquet. Guibermesnil et Laboissière-Saint-Martin sont les deux villages proches du site des deux projets.

Enfin, Villers-Campsart est un petit village de 152 habitants<sup>1</sup>. C'est le plus proche du site des projets. C'est un village-rue. Son urbanisation s'est opérée le long de la rue principale du village, la D 29. C'est donc un village à l'urbanisation étirée et lâche, sans véritable centralité.

Ces six communes font partie de la communauté de communes Somme Sud-Ouest, issue de la fusion de trois anciennes intercommunalités. Elle regroupe 121 communes sur un territoire de 900 km<sup>2</sup>. La population totale de cette intercommunalité est de 37 829 habitants<sup>1</sup> et le siège est à Poix-de-Picardie (*vue B*), qui est la seule ville de l'intercommunalité, avec Airaines.

### 1.3 - Les projets et leur site

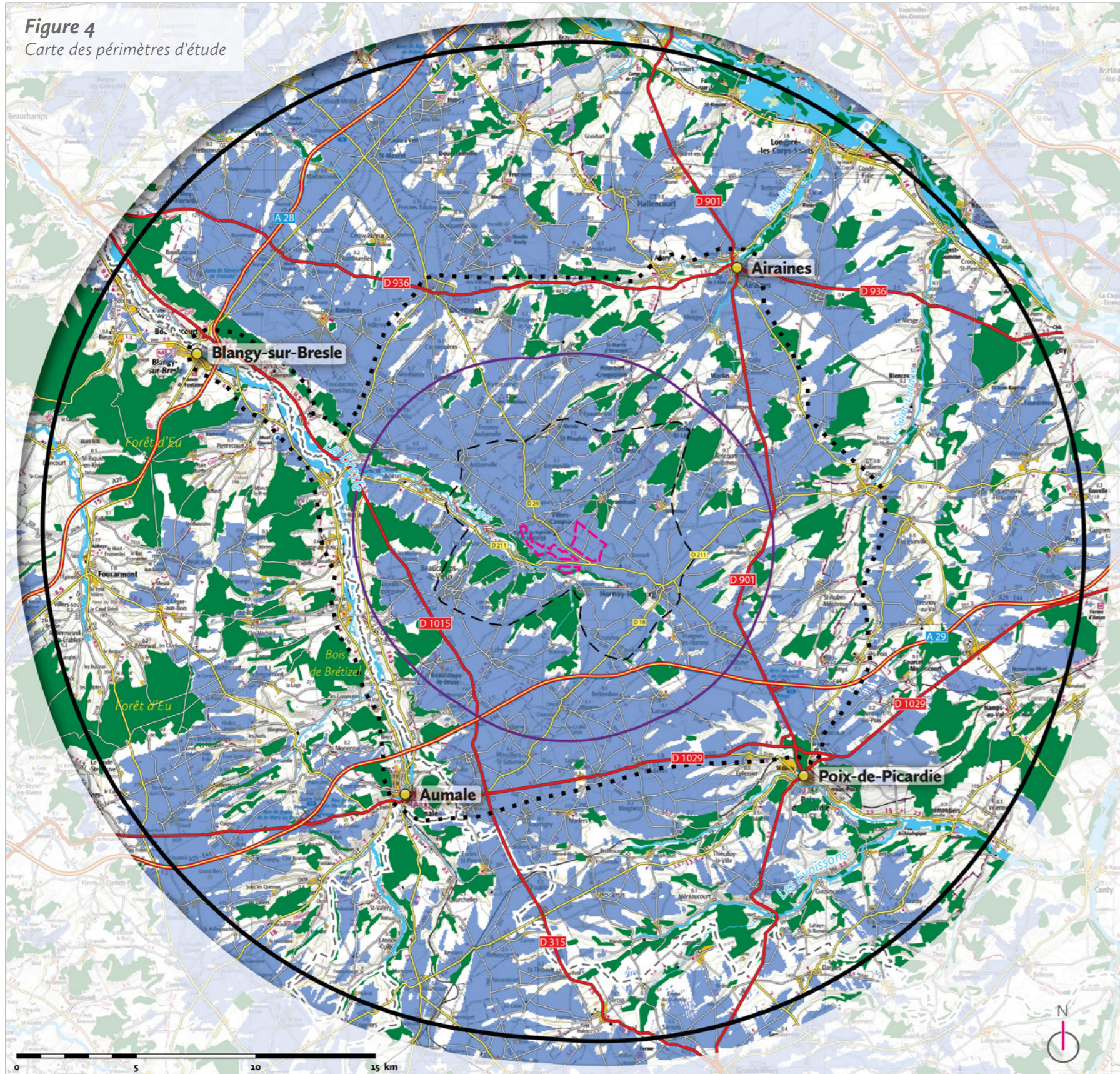
Le site des projets éoliens prend place sur un plateau agricole très ouvert (*vue C*). Les cultures en openfield prédominent, ce qui crée un paysage très ouvert. De plus, il n'y a aucun mouvement de relief qui vient limiter les vues l'horizon.



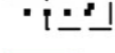











Le plateau est situé au rebord du versant nord d'une petite vallée humide : la vallée de Liger. C'est une vallée très étroite et encaissée. L'altitude moyenne sur le site est à 160 m NGF tandis que le fond de la vallée est aux environs de 100 m NGF.





Figure 4  
Carte des périmètres d'étude



-  Site des deux projets éoliens
  -  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
  -  Périmètre d'étude rapproché (de 10 à 18 km)
  -  Périmètre d'étude immédiat (de 2 à 7 km)
  -  Périmètre d'étude intermédiaire de travail (7 km)
  -  Limites départementales
  -  Villes principales
  -  Réseau hydrographique
  -  Boisements
  -  Autoroute et accès autoroutier
  -  Axe routier principal
  -  Axe routier secondaire
  -  Axe de desserte locale
- ZONE D'INFLUENCE VISUELLE**
-  Zone d'influence visuelle d'une éolienne de 150 m implantée au centre du site des deux projets



Trois périmètres d'étude sont définis :

- un périmètre d'étude éloigné,
- un périmètre d'étude rapproché,
- un périmètre d'étude immédiat.

Il faut aussi ajouter le site des projets.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 4 : carte des périmètres d'étude  
(Source : CLC - IGN)

■ Ci-contre à droite :

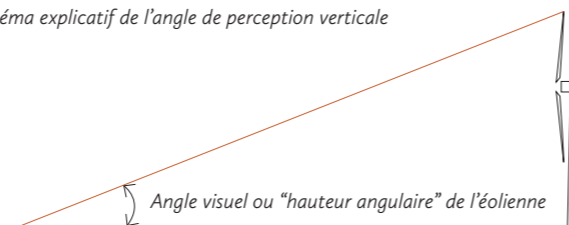
- Figure 5 : carte du découpage administratif  
(Source : cadastre)

#### 1.4 - Définition des périmètres d'étude

##### Le périmètre d'étude éloigné

Le dernier guide méthodologique intitulé *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - déc. 2016) ne préconise plus de définir ce périmètre selon une valeur forfaitaire mais de considérer les obstacles visuels (reliefs) pour définir ce dernier, qui pourra alors prendre un tracé "distordu". Sur des paysages de plateaux globalement homogènes comme ici, où les reliefs érigés sont absents, il n'existe pas naturellement de barrière visuelle. Il faut donc considérer les portées visuelles maximales des éoliennes. En terme de hauteur angulaire (voir schéma ci-dessous), un objet vertical est considéré quasi-imperceptible en-dessous de 1° d'angle. À 20 km de distance, une éolienne de 180 m de hauteur totale sera perçue sous un angle de 0,5°. Une zone-tampon de 20 km située autour du site des projets permet donc de considérer la portée visuelle théorique maximale des éoliennes contemporaines.

Schéma explicatif de l'angle de perception verticale



##### Le périmètre d'étude rapproché

Ce périmètre définit une zone d'influence visuelle des projets qui est la plus significative. Pour cela, une zone d'influence visuelle théorique a été élaborée. L'implantation finale des éoliennes n'étant pas encore définie à ce stade de l'étude, cette ZIV a été réalisée à partir de l'implantation théorique d'une éolienne de 150 m de haut placée au centre du site des projets.

Le périmètre d'étude rapproché reprend donc les zones les plus concernées par la ZIV, tout en s'appuyant sur des éléments tangibles comme les communes importantes, les routes, le patrimoine et les vallées.

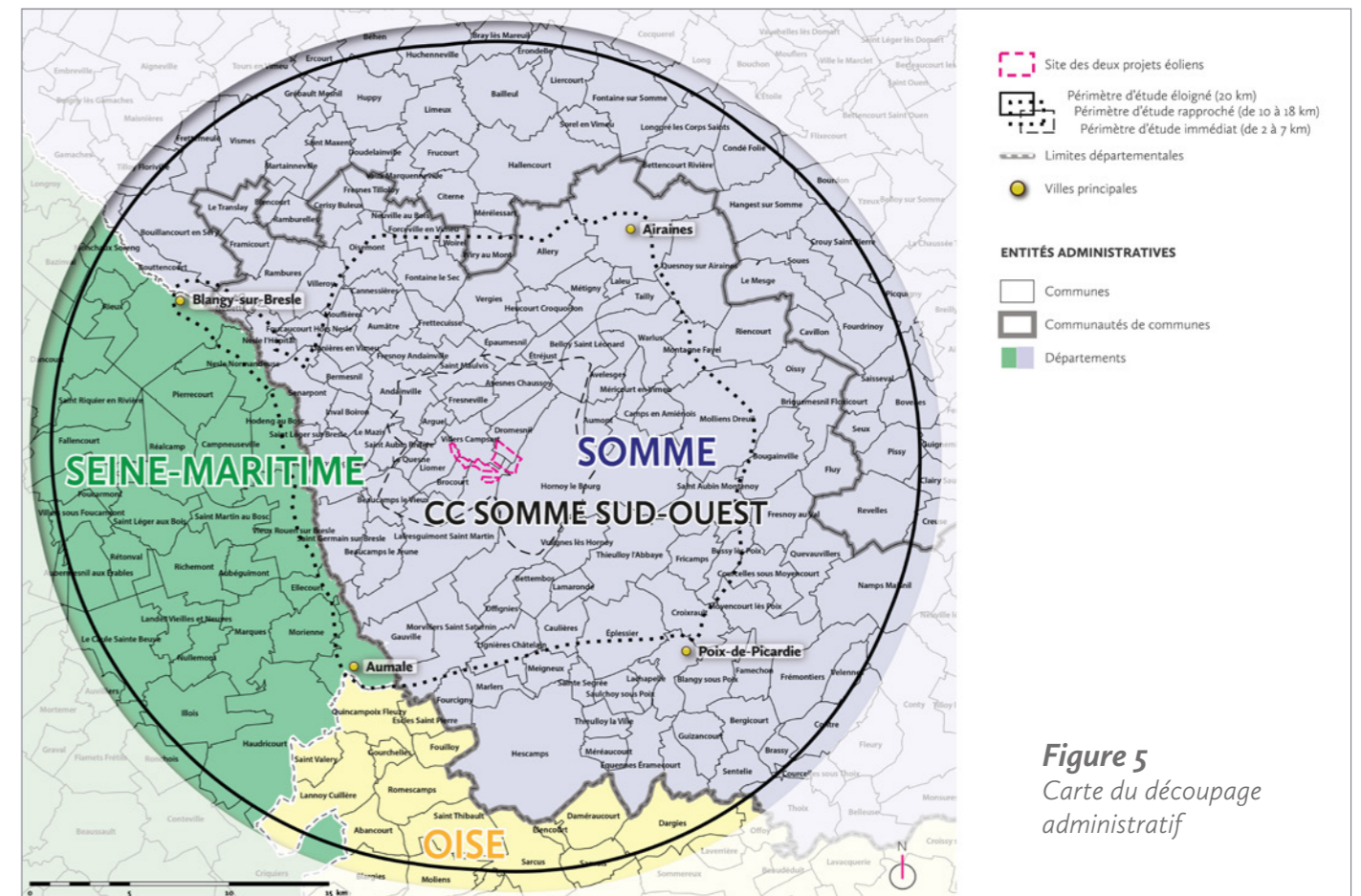


Figure 5  
Carte du découpage administratif

Ainsi, ce périmètre d'étude englobe les vallées proches de la Bresle et de Liger, qui sont proches et donc assez sensibles vis-à-vis des deux projets éoliens. Les grandes villes du territoire d'étude (Aumale, Poix-de-Picardie, Blangy-sur-Bresle et Airaines) sont prises en compte, soit entièrement, soit au niveau de leurs sorties. Les villages proches du site des projets sont également pris en compte comme Oisemont et Beaucamps-le-Vieux.

##### Le périmètre d'étude immédiat

Ce périmètre désigne l'aire d'influence directe autour du site même des projets et s'appuie sur des éléments très localisés. Ainsi, ce périmètre se dessine autour de la première couronne de villages, bourgs et hameaux qui s'établit autour du site.

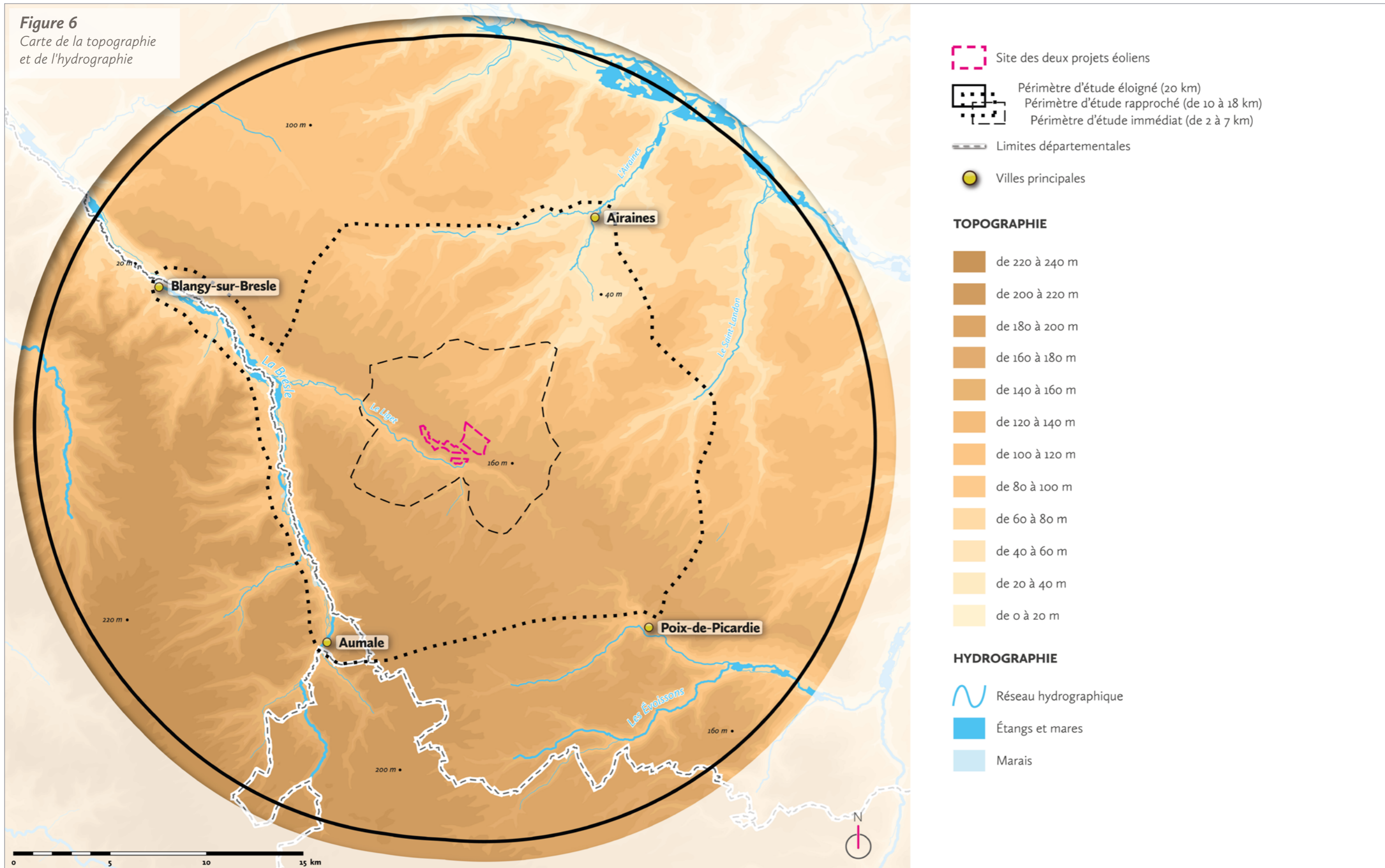
Il s'agit donc des villages proches de la vallée de Liger, comme Liomer et Arguel, les villages des projets ainsi que d'autres villages du plateau agricole autour du site des projets (Villers-Campsart, Hornoy-le-Bourg, Andainville, etc).

##### 1.5 - Unités administratives rencontrées

Le site des projets se trouve dans le département de la Somme, en région Hauts-de-France. Un autre département de la région se trouve au sud du territoire d'étude : l'Oise. Un troisième département occupe une partie importante du territoire d'étude. Il s'agit de la Seine-Maritime, de la région Normandie.

Enfin, à l'échelle intercommunale, une seule intercommunalité est concernée. Il s'agit de la communauté de communes Somme Sud-Ouest.

**Figure 6**  
Carte de la topographie  
et de l'hydrographie





Le territoire d'étude est marqué par les nombreux vallons secs affluents aux grands cours d'eau du territoire (Somme, Bresle et Selle). Ils créent de nombreuses ondulations du relief caractéristiques.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 6 : carte de la topographie et de l'hydrographie.

(Source : MNT)

■ Ci-contre à droite :

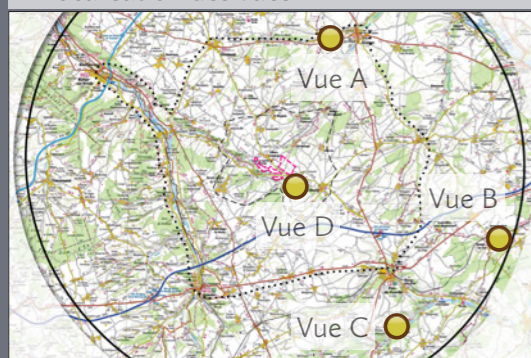
- Figure 7 : carte de la géologie.

(Source : BRGM)

- Vue A : les plateaux sont ondulés, entaillés de dépressions profondes et amples, humides ou sèches, comme ici vers Allery.
- Vue B : vallée sèche de Lœuilly, aux abords de Namps-au-Val.
- Vue C : les Évoissons à Guizancourt.
- Vue D : la petite vallée du Liger et ses versants boisés.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



## 2 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE

### 2.1 - Géologie, relief et hydrographie

Le périmètre d'étude éloigné est majoritairement composé d'un plateau ondulé (vue A). Ces ondulations sont formées par les vallées présentes dans le territoire d'étude, ou à proximité, et à leurs nombreuses affluents, ainsi que de leurs vallées sèches afférentes (vue B). Ces dernières viennent rejoindre les vallées humides selon un schéma en épi et se prolongent en profondeur sur les plateaux. Leur profil est souvent asymétrique.

Ces systèmes reposent autour de trois cours d'eau principaux. La vallée de la Somme est présente en limite nord-est du périmètre d'étude éloigné. Ses vallées affluents, l'Airaines et le Saint-Landon, sont elles incluses dans le territoire d'étude. Avec les nombreuses vallées sèches afférentes, la vallée de la Somme est à l'origine de toutes les ondulations de la moitié nord-ouest et sud-est du territoire d'étude. C'est d'ailleurs à proximité d'Airaines que les vallons secs sont le plus nombreux. La deuxième vallée la plus importante est ensuite celle de la Bresle. Son affluent principal sur le territoire d'étude est le Liger, qui longe le site des projets sur sa limite sud. Les vallées sèches parallèles à la Bresle sont très nombreuses et créent de belles ondulations du plateau. Enfin, la vallée de la Selle, située en dehors du périmètre d'étude, possède deux affluents sur le territoire d'étude : la rivière de Poix et les Évoissons (vue C). Ces deux vallées sont également à l'origine des nombreuses ondulations du relief au sud du territoire d'étude. Le territoire est donc caractérisé par une succession d'espaces planaires sans cesse modelés par le rythme de ces vallons secs.

Malgré l'empreinte paysagère forte qu'ils laissent, les cours d'eau sont plutôt rares. En effet, la perméabilité de la craie a causé la rareté des eaux de surface, expliquant la présence des nombreuses vallées sèches modelant le plateau. La vallée de la Somme, en dehors du territoire d'étude, est large et encaissée. En revanche, la Bresle, qui marque la frontière naturelle entre les Hauts-de-France et la Normandie, est beaucoup moins large mais tout aussi encaissée. La vallée du Liger, affluent de la Bresle, est la plus proche du site des projets. Cette proximité (200 m environ) la rend très sensible vis-à-vis des projets, malgré son fort encaissement dans le plateau (vue D). En effet, le site des projets est à environ 160 m NGF tandis que le fond de cette vallée est à 100 m NGF.

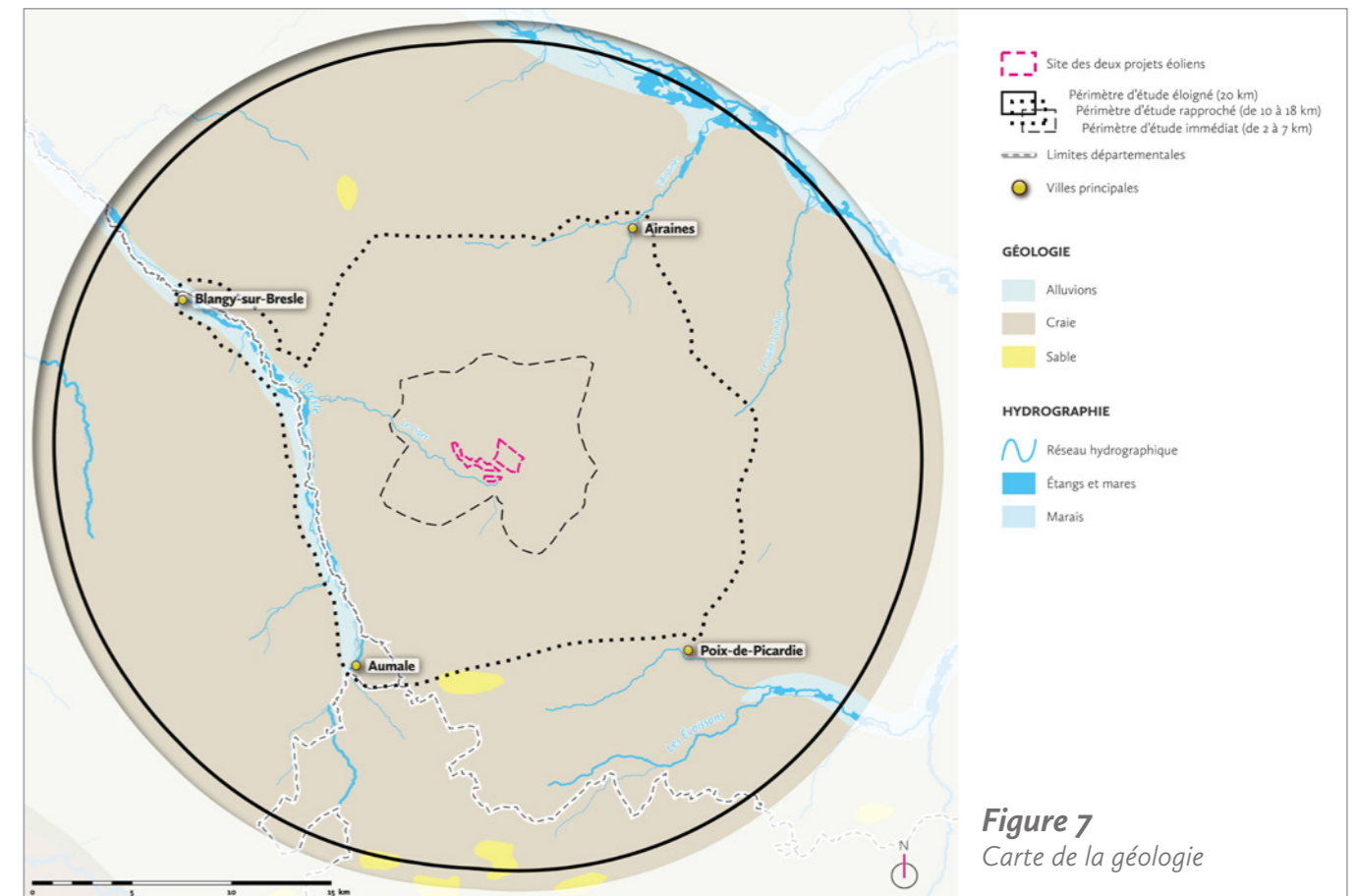
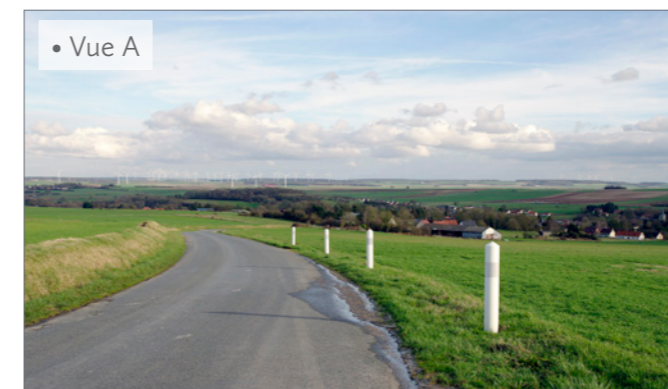
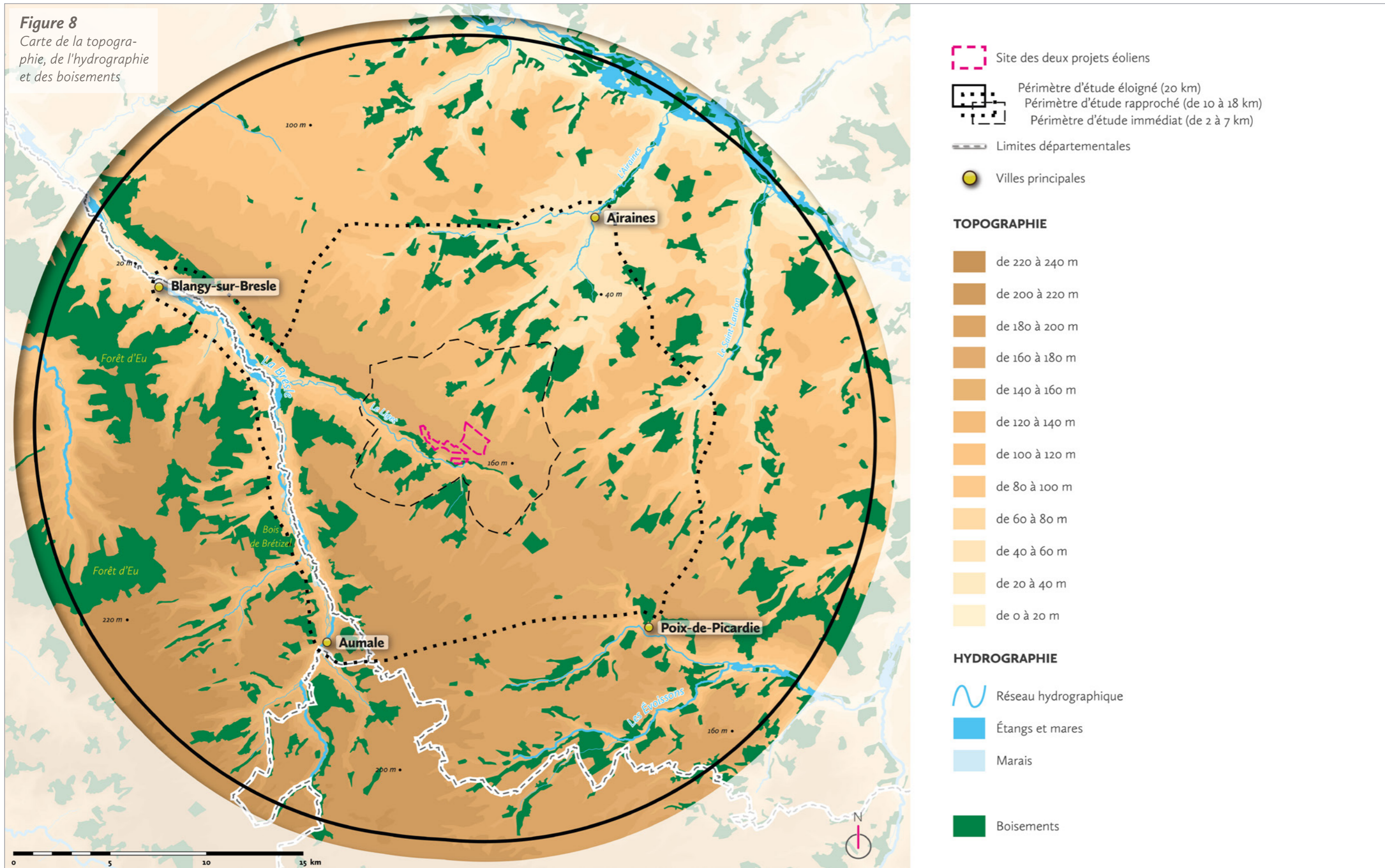


Figure 7  
Carte de la géologie





**Figure 8**  
Carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements





Les boisements émaillent le plateau et occupent les vallées et leurs versants, bornant les portées visuelles en toutes directions.

■ Ci-contre à gauche :

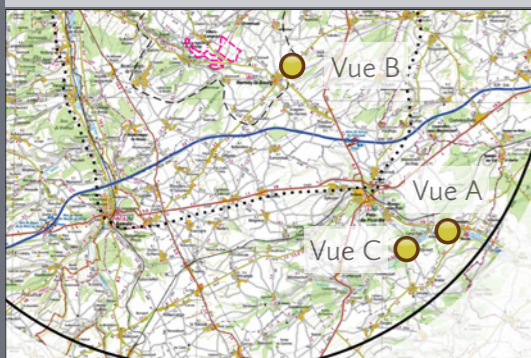
- Figure 8 : carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements.  
(Source : MNT - IGN)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : structures végétales en rideau sur le flanc de la vallée des Évoissons.
- Vue B : alignement d'arbres le long de la D 211 au nord d'Hornoy-le-Bourg.
- Vue C : peupleraie à Bergicourt, dans la vallée des Évoissons.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



## 2.2 - Boisements

Le périmètre d'étude est complètement émaillé de boisements petite taille, à l'exception de quelques ensembles plus importants. Ainsi, dans quelques directions que se tourne l'observateur, il rencontrera toujours des lisières dans son champ visuel, limitant ainsi les portées visuelles malgré l'ouverture du plateau.

La présence permanente de ces boisements est liée à la structure topographique telle que décrite précédemment. Les flancs des vallons secs, découpés par l'érosion, présentent ainsi des pentes trop fortes et infertiles, et furent laissés à la conquête spontanée des arbres (vue A). Par ailleurs, ces boisements peuvent aussi s'étaler sur les plateaux, probablement sur des poches de sols impropres à leur mise en culture.

La présence des boisements dans les fonds des vallons et vallées sèches ou humides révèle la digitation de ces réseaux de talwegs. Leur densité est plus importante autour d'Airaines et à l'ouest de la vallée de la Bresle. C'est d'ailleurs dans cette portion du territoire d'étude, sur la partie normande, que les boisements plus importants prennent place comme la forêt d'Eu. C'est une des plus grandes forêts de Normandie avec ses 9 300 hectares de superficie. Aujourd'hui séparée en trois massifs distincts, elle occupait jadis l'ensemble du plateau interfluvial Bresle - Yères.

On notera enfin la présence de structures végétales caractéristiques de cette partie de la Picardie que sont les rideaux (vue A). Ces structures arborées très anciennes furent implantées parallèlement à la pente afin de contenir la descente des terres vers les fonds des vallons secs. Souffrant d'entretien, elles sont toutefois en voie de déshérence en maints endroits.

À ces structures, il faut également rajouter les alignements routiers qui constituent un motif du paysage (vue B).



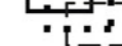



Dans les fonds de vallée, la culture du peuplier s'est développée engendrant une fermeture de ces espaces (vue C).










**Figure 9**  
Carte de l'occupation agricole et naturelle






-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 10 à 18 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 2 à 7 km)
-  Limites départementales
-  Villes principales

**OCCUPATION AGRICOLE**

-  Terres arables
-  Prairies
-  Systèmes culturaux et parcellaires complexes
-  Terres de culture et espaces naturels
-  Boisements

**HYDROGRAPHIE**

-  Réseau hydrographique
-  Étangs et mares
-  Marais



L'agriculture présente un gradient progressif d'est en ouest, des grandes cultures céréalières vers l'élevage bovin, annonçant la Normandie du Pays de Bray.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 9 : carte de l'occupation agricole et naturelle.

(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 10 : carte de la spécialisation agricole communale.

(Source : AGRESTE)

- Figure 11 : carte de la typologie des campagnes.

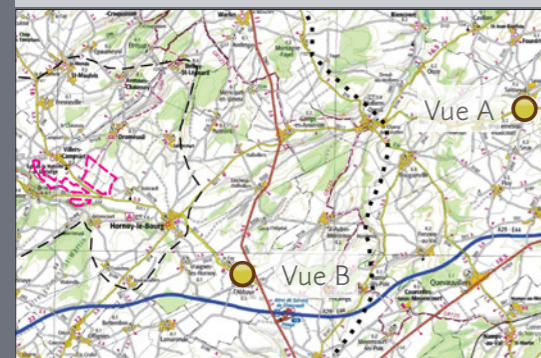
(Source : CGET)

- Vue A : plateau cultivé à l'horizon boisé vers Saisseval.

- Vue B : pré-verger vers Thieulloy-l'Abbaye.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



2.3 - Occupation agricole et naturelle

Le site des projets éoliens se place dans un milieu dégagé et cultivé. En contrepoint de cette configuration, les lisières bordent les horizons rapprochés de manière périphérique, à l'image de la situation observable sur la quasi-totalité du périmètre d'étude.

Dans ce secteur des Hauts-de-France, l'agriculture est caractérisée par la polyculture (vue A) ainsi que l'élevage laitier (fig. 10). Des peupleraies, des bois et des prairies sont visibles dans les fonds de vallées, et les versants sont cultivés, sauf si le relief est trop important.

Les boisements sont présents sur les pentes et soulignent les vallées et vallons secs. Toutefois, les cultures ont progressé sur ces secteurs pentus. Les versants sont encore occupés par des rideaux en plus ou moins bon état, des bosquets ou "remises", et des prés-vergers relictuels (vue B).

Les vallées comme celles de la Somme ou des Évoissons accueillent encore des structures agraires complexes composées de pâtures mixées avec des structures en rideaux ou des boisements (fig. 9). Les pentes trop raides ou infertiles sont occupées par une végétation calcicole spontanée souvent rase et prennent le nom de "larris". Néanmoins, la perception de terrain fait ressentir des effets perturbateurs sur ces structures anciennes : arrivée des cultures, zones délaissées, progression de l'urbanisation...

À l'ouest, les villages présentent encore des auréoles bocagères (fig. 9). Il s'agit des témoins des prés-vergers prédominants jusqu'à la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle dans ce territoire de terres argileuses et imperméables, propices aux herbages. Les communes de la banlieue ouest d'Amiens n'ont plus ces auréoles bocagères. La disparition de ces structures est nettement visible à l'ouest de la rivière de Saint-Landon. Des structures bocagères s'affirment à l'ouest de la Bresle, sur la partie normande du territoire. Il s'agit du Pays de Bray, où l'élevage bovin prédomine (fig. 10).

Enfin, selon la carte de la typologie des campagnes (fig. 11), le territoire est très rural, avec une faible densité de population. De nombreuses communes voient leur population vieillir et diminuer. L'économie du territoire d'étude est en déclin assez marqué.

• Vue A



• Vue B

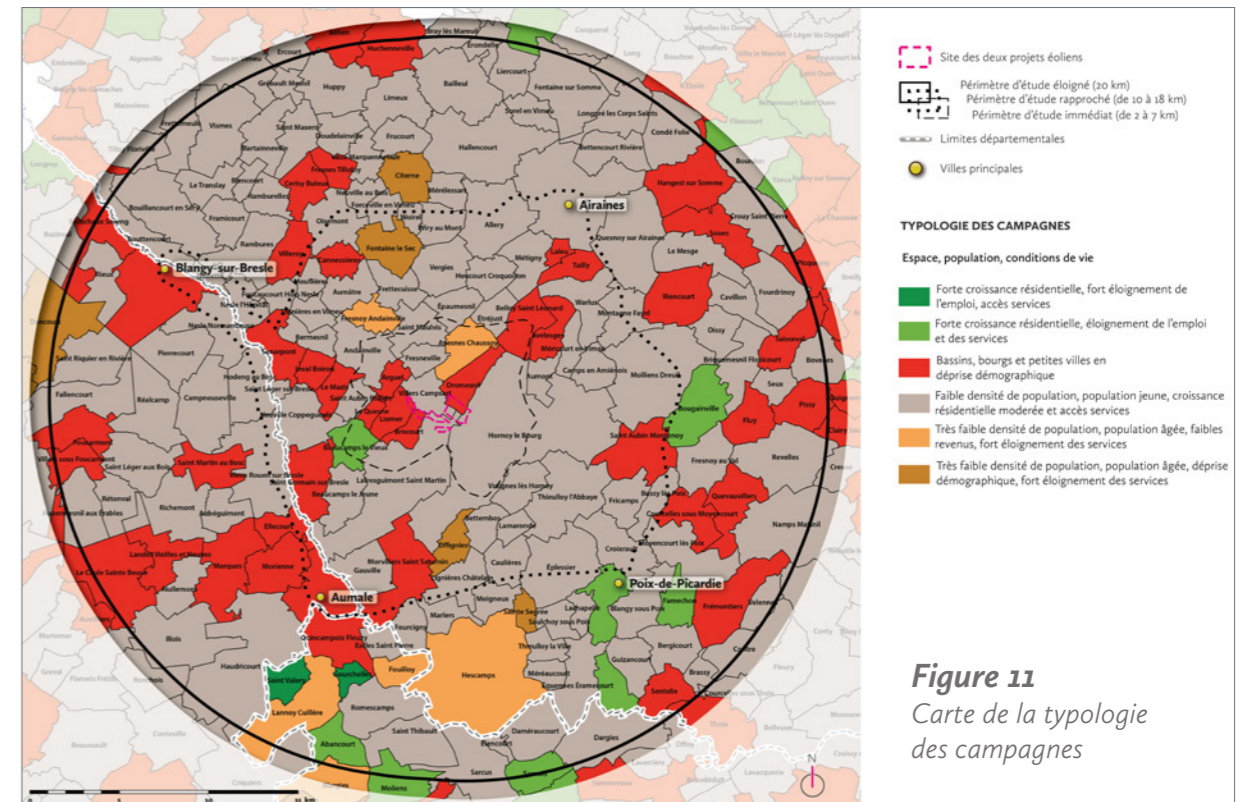
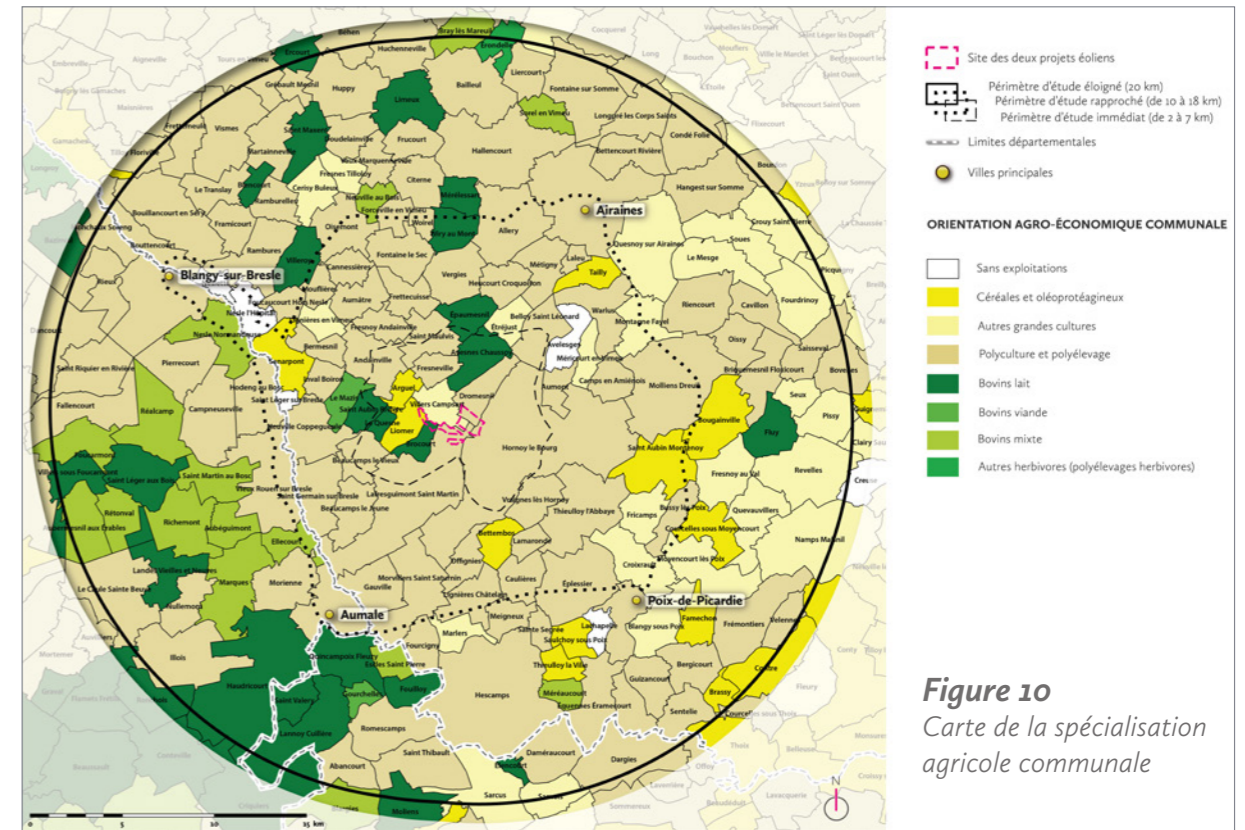
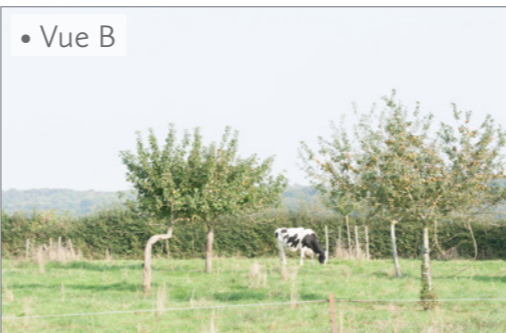
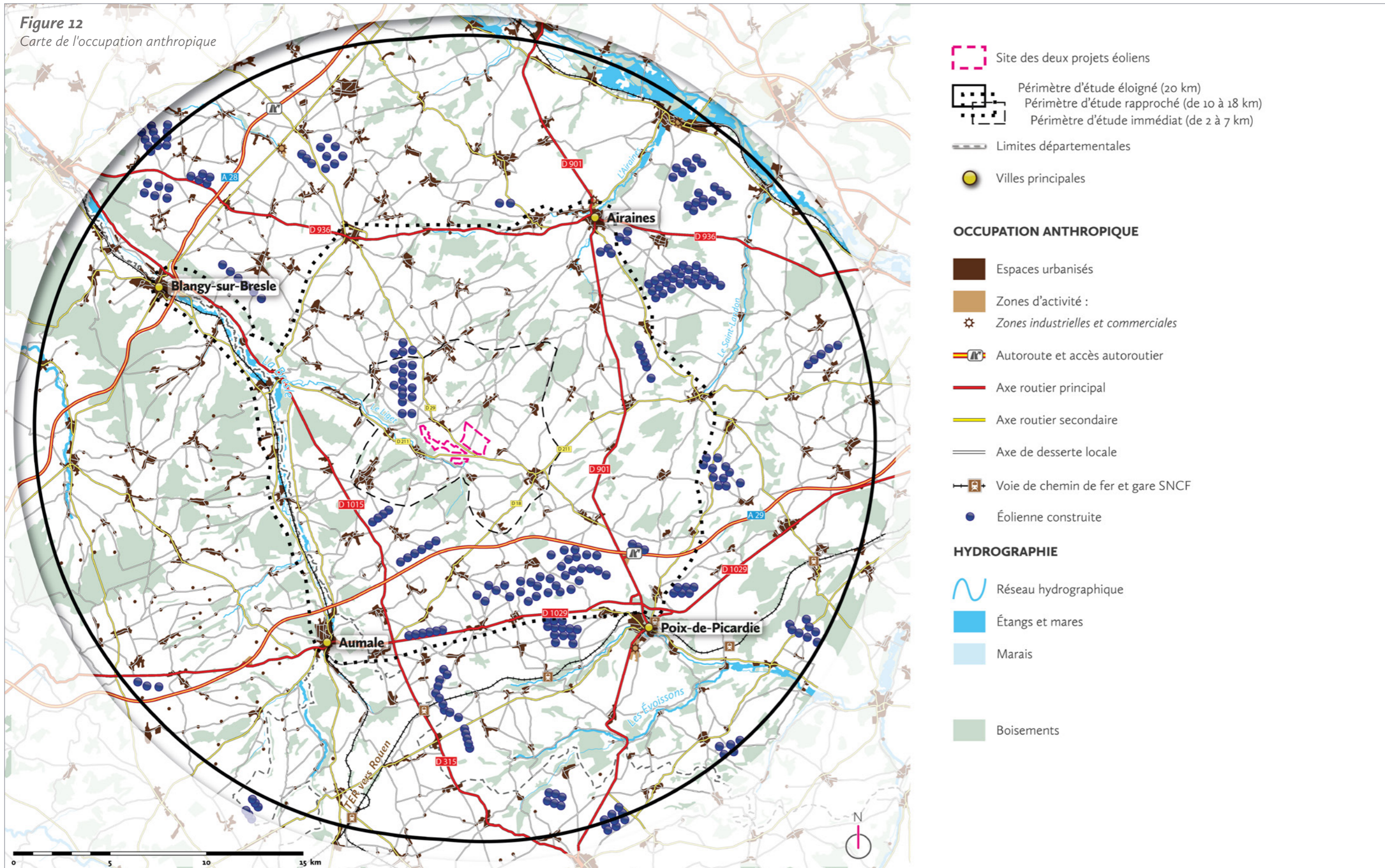




Figure 12  
Carte de l'occupation anthropique





Le site des projets se trouve dans une zone rurale au-delà de l'influence urbaine étendue d'Amiens.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 12 : carte de l'occupation anthropique.

(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 13 : carte des aires urbaines.

(Source : INSEE)

- Vue A : front bâti continu en partie est d'Amiens, sur l'axe urbain de la D 1029 (ex N 29). La cathédrale s'élève en fond de cadre.
- Vue B : mail planté à Dargies.
- Vue C : silhouette urbaine de Villers-Campart, un village-îlot de plateau.
- Vue D : parc éolien à Sentelie.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



## 2.4 - Occupation anthropique

Bien que située en dehors du périmètre d'étude éloigné, Amiens (vue A) a une forte influence urbaine sur les communes proches des projets éoliens. Amiens est considérée comme un pôle urbain majeur par l'INSEE (fig. 13). À la conquête romaine, Amiens, alors Samarobriua, est choisie pour asseoir le pouvoir de l'occupant sur les villes gauloises alentours (Airaines, Grandvilliers). L'important réseau routier en étoile qui irradie autour d'Amiens est un héritage direct et remarquable du système de voies romaines. Aujourd'hui, Amiens forme une aire urbaine importante, qui s'est étirée en suivant les vallées ainsi que les voies de communication. Le développement de zones pavillonnaires, comme à Airaines et Hornoy-le-Bourg, est manifeste de ce phénomène de périurbanisation. Abbeville, au nord du site, est également un pôle urbain majeur mais dont l'influence urbaine est plus limitée qu'Amiens. À l'ouest, les caractéristiques rurales sont davantage conservées avec des communes sous faible influence urbaine.

L'habitat rural est principalement de type regroupé, du fait de la rareté initiale des accès à l'eau (fig. 6). Dans le cœur ancien des villages, les mares et les mails plantés subsistent encore (vue B). Les communes rurales sont peu peuplées malgré cinquante ans de construction pavillonnaire. L'aspect traditionnel des villages de plateau est celui du village-bosquet duquel le clocher est souvent le seul élément émergeant (vue C).

Certains villages, étroits, se sont installés à la confluence d'une vallée et d'une vallée sèche en retrait des zones inondables. Les vallées concentrent la majeure partie de l'habitat et des activités. C'est là que l'on trouve les vestiges préhistoriques, gallo-romains et féodaux. La Somme fut le support d'activités industrielles importantes, telles que la papeterie et l'industrie textile.

Enfin, la présence significative des parcs éoliens (vue D) sur le territoire nous a incité à présenter dès à présent les installations existantes dans la cartographie d'occupation anthropique du sol (fig. 12). Ces dernières décennies ont vu l'éolien se développer considérablement dans la région, au point de devenir la région de France qui possède la plus grande puissance installée.

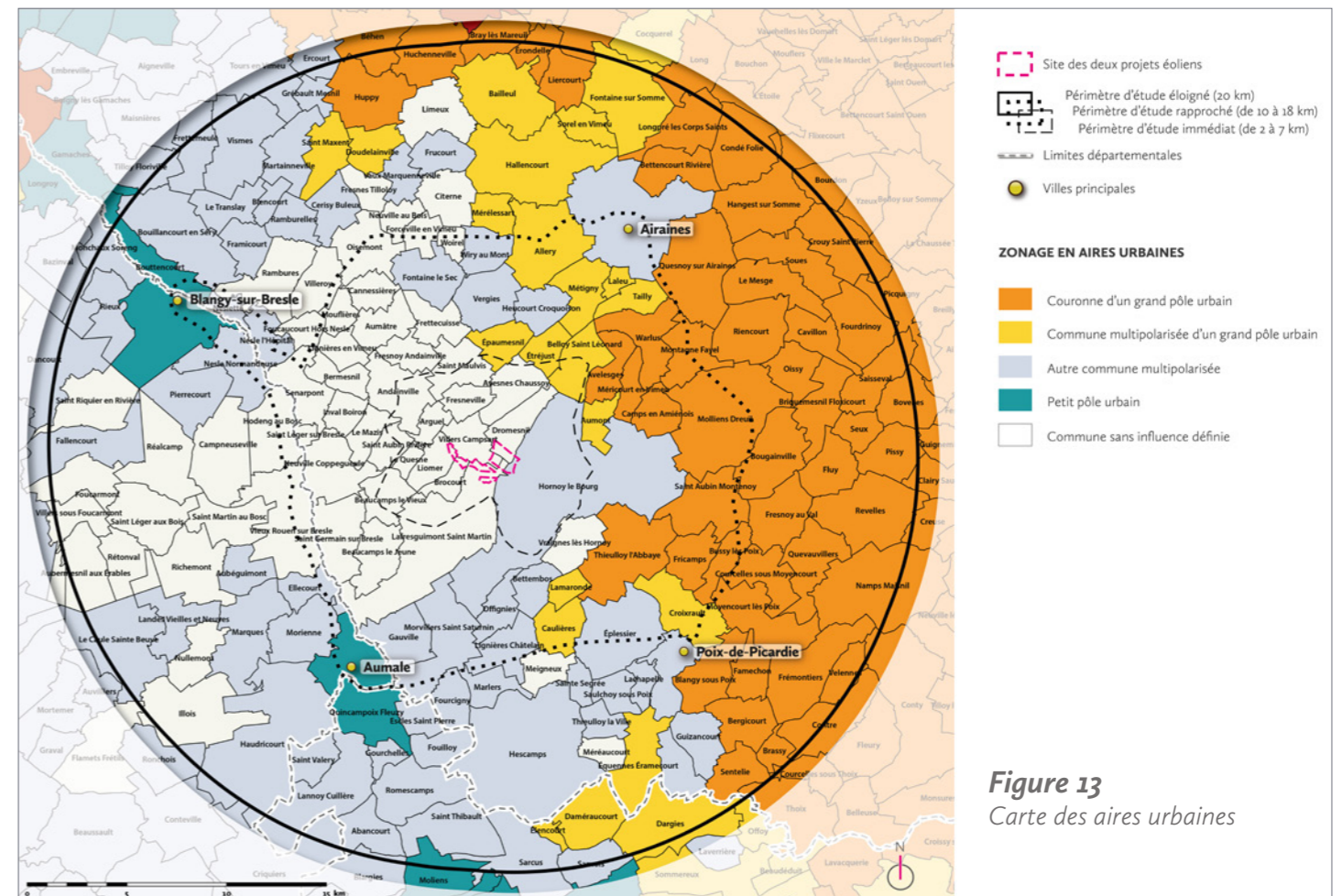
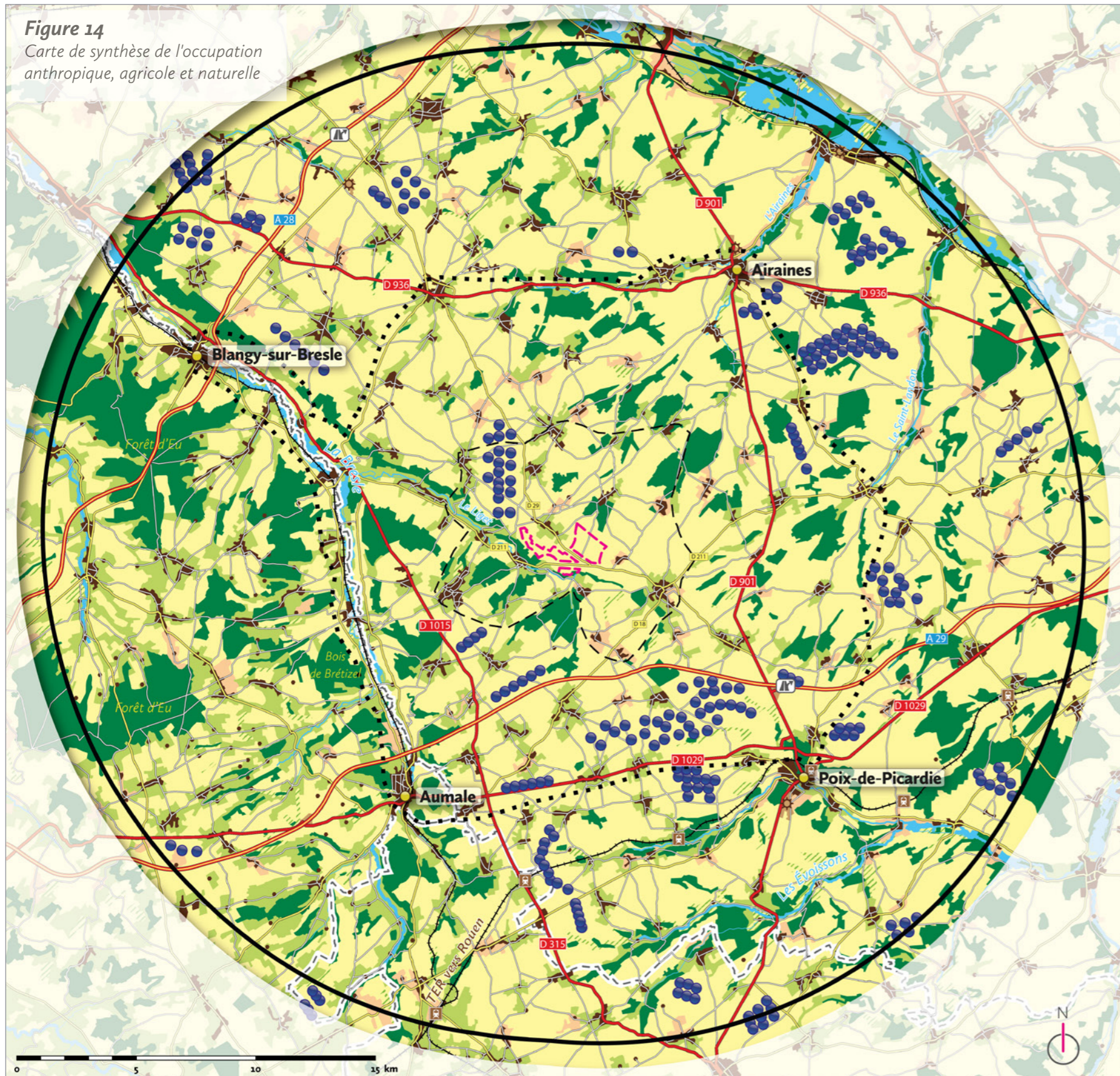


Figure 13  
Carte des aires urbaines





**Figure 14**  
Carte de synthèse de l'occupation  
anthropique, agricole et naturelle





Le site des projets prend place sur un plateau marqué par de nombreuses ondulations liées aux vallées, très présentes dans le territoire d'étude.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 14 : carte de synthèse de l'occupation anthropique, agricole et naturelle.

(Source : IGN - CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : village d'Étréjust, niché dans un vallon sec.
- Vue B : le plateau est strié d'axes routiers présentant de longues portions rectilignes. À l'horizon, les parcs éoliens se découpent sur le ciel.
- Vue C : périurbanisation à Pissy.

(Toutes les photos : Matutina)

### 2.5 - Synthèse de l'analyse physique et structurale

Le périmètre d'étude se caractérise par une structure topographique particulière.

Le site des projets prend place sur un vaste plateau entaillé par la Somme au nord, et la Bresle à l'ouest, et modelé par de multiples ondulations. Elles correspondent à des vallons secs (vue A) qui forment un réseau complexe relié aux vallées de la Somme et de la Bresle.

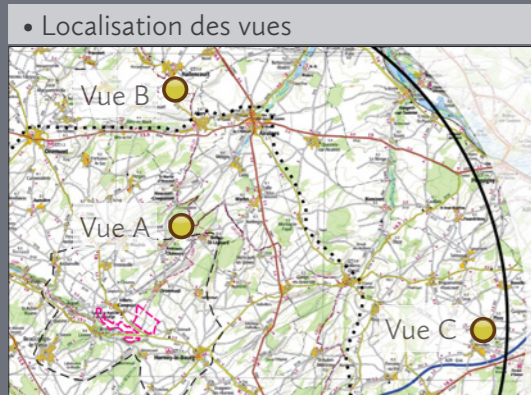
Ce territoire, qui prend le nom d'Amiénois à l'est et de Vimeu à l'ouest, demeure majoritairement agricole, par son occupation du sol. La polyculture y est dominante, mais l'élevage bovin subsiste encore, principalement à l'ouest, dans des secteurs herbagés où commence à se faire sentir l'influence du Petit Caux.

Toutefois, les évolutions de l'agriculture sont visibles par des phénomènes divers comme la progression des labours ou l'abandon des secteurs trop pentus, jadis exploités grâce au système caractéristique des rideaux. Dans ces espaces en bouleversement, le paysage devient moins lisible.

La présence disséminée de boisements engendre des horizons festonnés par leurs lisières. Néanmoins, l'impression d'ouverture du paysage reste dominante, car de vastes espaces tabulaires dégagés composent le paysage (vue B). Les boisements occupent principalement les pentes des vallées humides ou sèches.

Enfin, l'agglomération d'Amiens, bien qu'en dehors du périmètre d'étude éloigné, structure le territoire par un réseau d'infrastructures qui irradie en étoile à partir de son centre. Cette configuration facilite la diffusion périurbaine depuis le début des années 2000 sur la frange est du territoire d'étude. Ainsi, le caractère proprement rural des bourgs et villages est en train de s'effacer. Ce phénomène s'observe particulièrement par le développement des zones pavillonnaires qui modifient de façon sensible la physionomie de ces établissements humains, en détruisant par exemple les structures végétales autour des villages comme les pré-vergers ou les auréoles bocagères (vue C).

Le site des projets éoliens prend place en rebord de la vallée de Liger, un affluent de la Bresle, sur un plateau agricole ouvert.

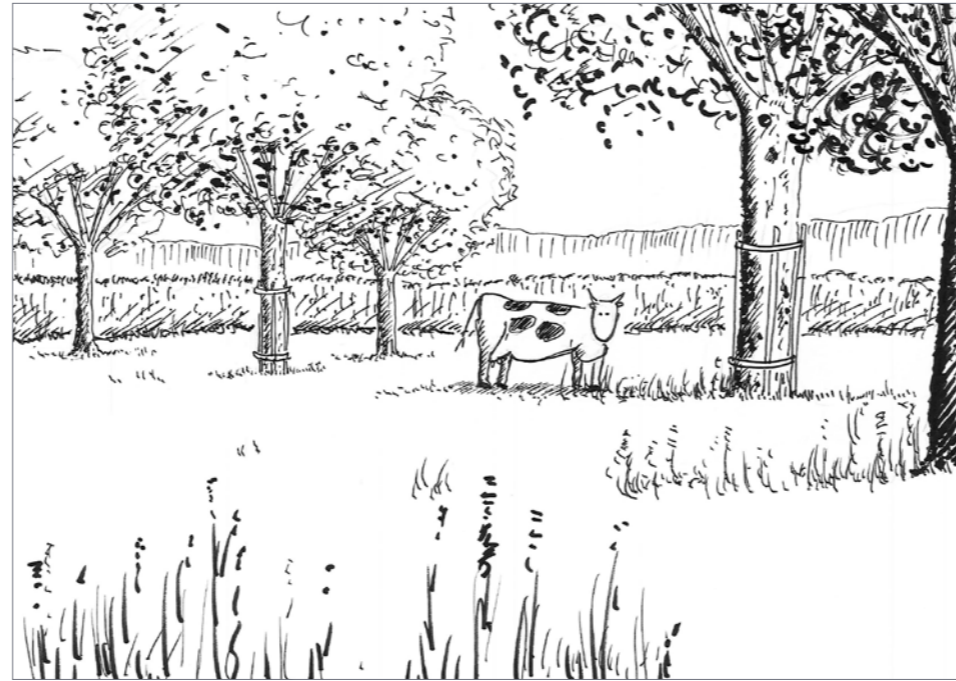




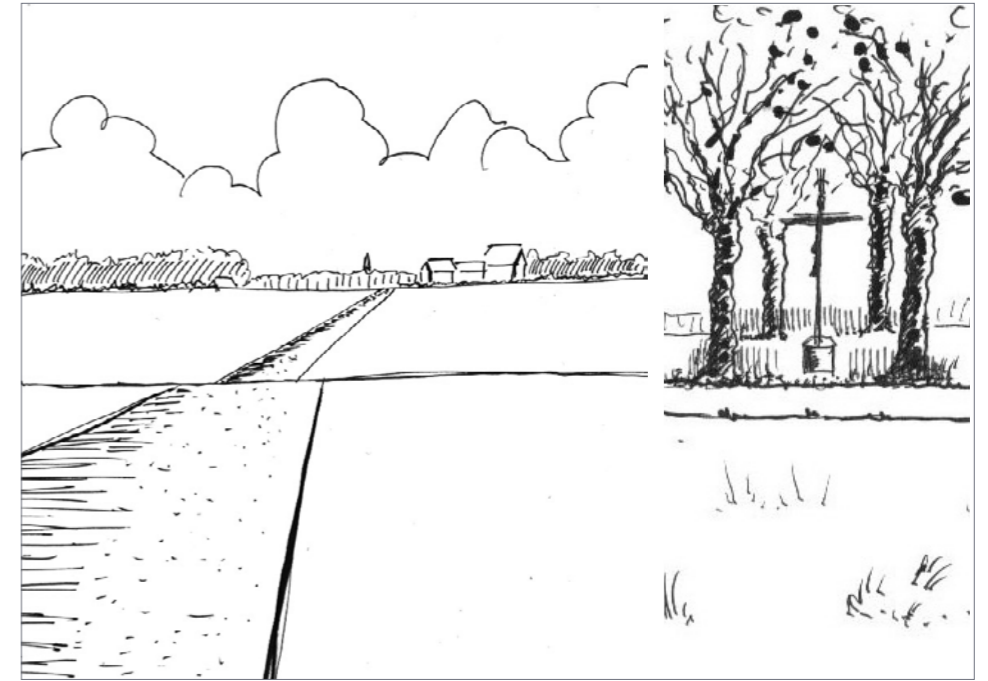
CARNET DE CROQUIS



1 - Rideaux et larris sur versant



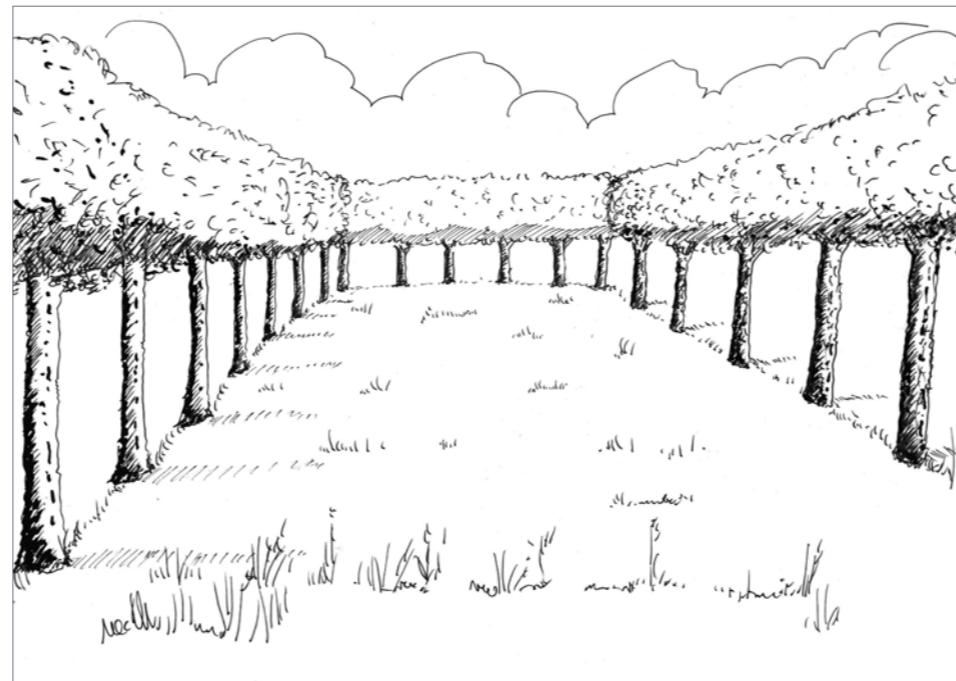
2 - Le pré-verger



3 - La route de plateau, rectiligne, et le calvaire, marqueur



4 - Le village-îlot de plateau



5 - Le mail planté



6 - Le village de vallée

Des éléments et des motifs qui forgent autant qu'ils révèlent l'identité paysagère du territoire de l'Amiénois.

■ Ci-contre à gauche :

- 1 - Rideaux et larris
- 2 - Le pré-verger
- 3 - La route et le calvaire
- 4 - Le village-îlot de plateau
- 5 - Le mail planté
- 6 - Le village de vallée

(Croquis : Matutina)

### 3 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

#### 3.1 - Approche sensible

##### Quelques rappels théoriques

Le but de l'analyse paysagère est de définir les unités paysagères du territoire et leurs caractéristiques. Cette description se fait en croisant l'approche objective (analyse physique et structurelle précédente) et l'approche subjective (ambiances, ressentis, composition visuelle...). En effet, c'est la particularité du paysage que d'être un objet à la fois objectif et subjectif, c'est-à-dire un objet où nature et culture se mêlent.

Les unités paysagères possèdent donc des caractères et des sensibilités propres. La mise en évidence de ces dernières permettra d'évaluer la sensibilité du paysage au projet proposé. Selon le LADYSS-CNRS : *« Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères »*. Ce à quoi le paysagiste Alain Mazas, vient ajouter : *« La structure paysagère correspond à des systèmes formés par des éléments de paysage, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations »*<sup>1</sup>. Aussi une unité paysagère est vue comme un ensemble de structures paysagères, identifiable comme un tout, mais aussi dépendante des perceptions sociales et culturelles. Les structures servent de support aux « motifs » (Alain Mazas ibid.), définissant des éléments qui font sens socialement : le village regroupé autour de son clocher, l'arbre solitaire en plein champ, la route bordée d'arbres... La perception des motifs, ou du moins d'éléments structuraux remarquables, permet de révéler les structures paysagères et les unités qu'elles composent.

<sup>1</sup> Pour les deux citations : communication personnelle par Alain Mazas du contenu d'une de ses conférences sur le paysage tenue en 2012

##### Éléments et motifs

En allant davantage à l'essentiel, le croquis permet de décrire visuellement les motifs et éléments structuraux et d'en établir une typologie. Ce choix n'est pas exhaustif mais se veut représentatif.

**1 - Rideaux et larris :** Les rideaux et les larris constituent des motifs identitaires de l'Amiénois. Dans les deux cas, il s'agit de mode d'occupation du sol des versants des vallons secs ou de certaines vallées. Les rideaux constituent des structures anciennes constituées de plantations arbustives et arborées sur talus, parallèles à la pente. Cet étagement crantant les flancs pentus permettait ainsi de dégager des parcelles cultivables, en retenant les terres arables. L'origine de ces rideaux est très ancienne. Lorsque la pente est trop forte et qu'affleure la couche de craie, elle prend le nom de larris. Celui-ci accueille une végétation broussailleuse. Jadis, le larris servait de zone de pacage aux ovins et aux bovins. Certaines actions visent à réintroduire le mouton, tondeuse naturelle entretenant le larris. Ces motifs subissent toutefois les évolutions agricoles car ces secteurs pentus sont souvent délaissés au profit de terrains plus plats, davantage favorables à la mécanisation.

**2 - Le pré-verger :** Les prés-vergers sont surtout présents dans la partie ouest du territoire, là où commence à se faire sentir l'influence du Pays de Bray. Ils sont identifiables lorsque situés sur les plateaux ou à leur amorce. Formant des inclusions dans un environnement cultivé, ils jouxtent le bâti agricole, aux abords de villages ou autour de quelques écarts aux bourgs. Toutefois, ces prés-vergers apparaissent relictuels, la progression des labours ayant été forte ces dernières décennies, au détriment des herbages.

**3 - La route et le calvaire :** Les longues portions routières rectilignes, qui ondulent sur les plis et replis du relief, sont caractéristiques de l'Amiénois. En effet, la ville forme depuis l'Antiquité un carrefour routier depuis laquelle de nombreux axes rayonnent en étoile. Organisés par les gallo-romains, ces axes ont pris le tracé rectiligne propre aux voies romaines. Les axes secondaires reprennent aussi des tracés linéaires : l'absence d'obstacle sur le plateau ayant entraîné le choix le plus simple de la ligne droite. La route est ainsi un axe de découverte majeur du paysage, offrant des vues en séquences, à l'image d'un « travelling » cinématographique. Aux carrefours routiers ou en des lieux marqués (entrée de village), se retrouve le motif du calvaire, fréquent dans toute la Picardie. Il est le plus souvent balisé d'arbres. L'essence utilisée de manière quasi-systématique est le tilleul, d'anciennes croyances enfouies lui attribuant des vertus particulières.

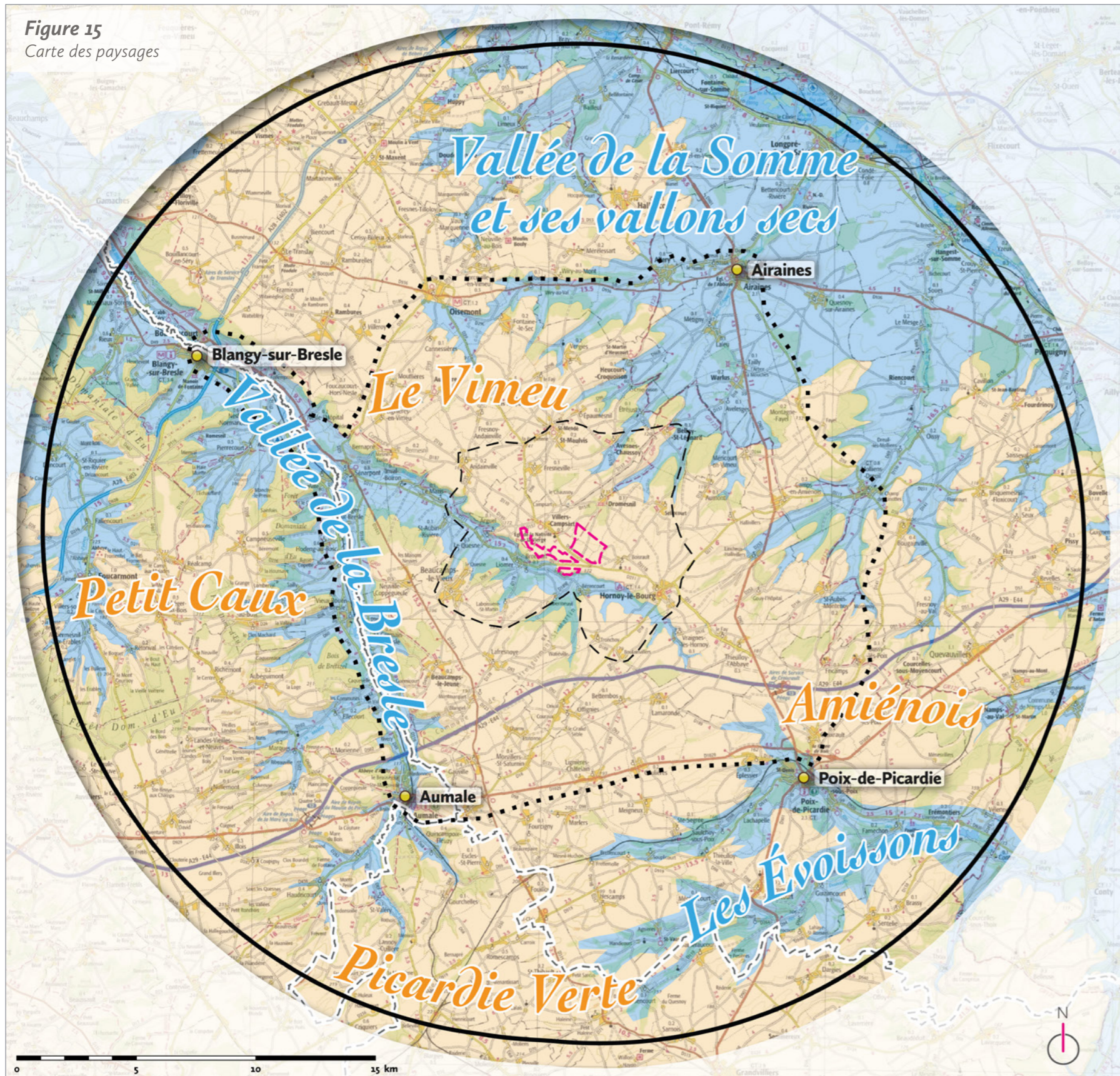
**4 - Le village-îlot de plateau :** Le village de plateau forme un ensemble d'habitats regroupés. La brique y est le matériau de construction le plus courant, avec la craie réservée traditionnellement pour les bâtiments plus prestigieux (église, mairie, maison de maître). Vu du plateau, sa silhouette est comparable à celle d'un bosquet étiré, de laquelle émerge souvent la pointe du clocher. Cette ceinture végétale correspond à celles de jardins situés à l'arrière des maisons qui sont nommés « courtils ». Ces parcelles accueillent des jardins ou, pour les plus grandes, des prés-vergers, formant une auréole bocagère plus ou moins épaisse. Toutefois, ce motif est en voie d'évolution sous les effets de la périurbanisation. En effet, les lotissements pavillonnaires ont désormais franchi cette ceinture arborée, offrant au regard leurs façades claires depuis la plaine cultivée.



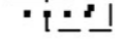



**5 - Le mail planté :** Ce motif est caractéristique des villages du secteur d'étude. Il est formé d'un quadrilatère étiré formant une place engazonnée, et planté sur tout son pourtour d'un alignement de tilleuls conduits en rideaux. Souvent, il s'agit de la place du centre-village, et non loin peut se trouver la mare. L'alignement du front bâti lui succède ensuite. Il s'agit d'un motif original, que l'on peut qualifier de spécifique à ces villages picards, qui peut toutefois être comparable à celui d'un « usoir » lorrain. Autre usage, mais moins répandu, celui du « pré à bal » situé aux marges du village, et destiné jadis, comme son nom l'indique, aux loisirs et aux fêtes.

**6 - Le village de vallée.** Le village de vallée s'inscrit dans un cadre qui définit un motif identifiable de loin. Au premier plan apparaissent les pâtures de fond de vallée, accompagnées de leur cortège végétal (saules têtards, aulnes, peupliers...). En arrière-plan apparaît le versant de la vallée, pouvant lui-même être occupé en partie par des bois ou des rideaux. Dans ce tableau partagé entre la surface horizontale du fond de vallée humide et la surface verticale du coteau surmonté du ciel, le village densifié autour de son clocher apparaît à la jonction des deux. Cependant, des éléments viennent brouiller la lecture de ce motif : le développement des peupleraies qui vient fermer les vallées, et celui de la construction des maisons individuelles en dehors des tissus anciens. Le chromatisme souvent trop clair de leurs façades et leur implantation détachée de la structure urbaine première leur confèrent une impression de « flottement » dans le paysage.

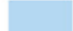


Figure 15  
Carte des paysages



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 10 à 18 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 2 à 7 km)
-  Limites départementales
-  Villes principales

**TYPLOGIE DES PAYSAGES**

-  Paysage de plateau
-  Paysage de vallée



Des paysages qui offrent une typologie de lecture dichotomique entre plateaux et vallées. Cependant, des contrastes marqués, ou au contraire des variations subtiles, s'établissent dans un même type de paysage.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 15 : carte des paysages.

(Source : Atlas des paysages de la Somme et de la Seine-Maritime, IGN)

### 3.2 - Les unités paysagères

#### Ce que disent les atlas de paysages

Les atlas de paysages du périmètre d'étude sont réalisés à l'échelle du département. Nous avons ainsi consulté trois atlas de paysages :

- l'atlas des paysages de la Somme,
- l'atlas des paysages de l'Oise,
- l'atlas des paysages de Haute-Normandie.

Chacun des atlas classe les paysages en "grands ensembles" ainsi qu'en "unités" de paysage. Une étude de paysage, loin d'être une science exacte, correspond à une sensibilité et une perception et chaque auteur d'atlas de paysage qui s'efforce de relever les caractéristiques identifiables par le plus grand nombre. Ainsi, chaque atlas, élaboré selon des sensibilités différentes et propres à l'auteur, peut indiquer des délimitations et des étendues différentes, propres aux méthodologies qui ont été déterminées.

L'atlas des paysages de l'Oise est divisé en 9 entités paysagères et 17 sous-entités paysagères. La seule entité nous concernant est le plateau de la Picardie verte.

L'atlas des paysages de la Somme est divisé en 6 entités et 34 sous-entités paysagères. Les entités nous concernant sont l'Amiénois, cœur historique de la Picardie, et le Vimeu.

Enfin, l'atlas régional des paysages de Haute-Normandie décompose le territoire en 7 grands ensembles paysagers, qui se divisent eux-mêmes en 44 unités paysagères. Seul le petit Caux est inclus dans le territoire d'étude.

#### Les paysages : typologie, ensembles et unités

Après étude de ces atlas, nous avons fait le choix d'en simplifier les limites afin de proposer des délimitations propres à nos sensibilités de perception sur le terrain mais aussi par rapport aux particularités de "l'objet" éolien. En effet, sur un territoire donné, la visibilité des éoliennes rayonne sur un périmètre large qui impose une approche plus globale. Par conséquent,

les subdivisions fines que proposent certains atlas de paysages nécessitent d'être simplifiées. Nous avons choisi tout d'abord de procéder à une approche typologique des paysages, dont les caractéristiques principales constituent les éléments de différenciation. À ces grands types répartis sur le périmètre d'étude peuvent correspondre de grands ensembles de paysages, identifiés par leur appellation géo-historique. Enfin, ces grands ensembles peuvent eux-même se subdiviser en unités de paysages qui constituent des espaces à la tonalité plus particulière et d'ambiance homogène à l'intérieur d'un grand ensemble.

#### Paysages de plateau

##### Le Vimeu

Basé sur un socle calcaire recouvert d'argile à silex, le Vimeu tire son nom de la rivière de la Vimeuse. C'est un territoire partagé entre une partie rurale à l'est et une partie issue de l'industrialisation à l'ouest.

Les limites du Vimeu sont franches sur trois faces : la vallée de la Somme au nord, celle de la Bresle au sud (limite entre Normandie et Picardie depuis le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911) et la plaine littorale de la Baie de Somme à l'ouest.

À l'est, la limite avec l'Amiénois est plus diffuse et s'opère selon un gradient où les ceintures bocagères des villages de plateau deviennent plus présentes, ainsi qu'une intrication des petites vallées leur donnant un caractère plus « vert ». Ces vallées présentent un profil asymétrique, où le versant le plus raide est parfois occupé par des larris ou des structures en rideaux (*motif 1*). La limite entre Vimeu et Amiénois se ressent par exemple aux abords de la rivière d'Airaines, autour de laquelle le réseau de petits affluents humides ou secs est fortement végétalisé. Un caractère plus « normand » se fait ainsi ressentir dans les ambiances paysagères du Vimeu rural, avec l'apparition des colombages et des prés-vergers (*motif 2*) autour des fermes, bien qu'en régression.

Le site des projets éoliens est situé dans cette zone de limite floue entre Amiénois et Vimeu.

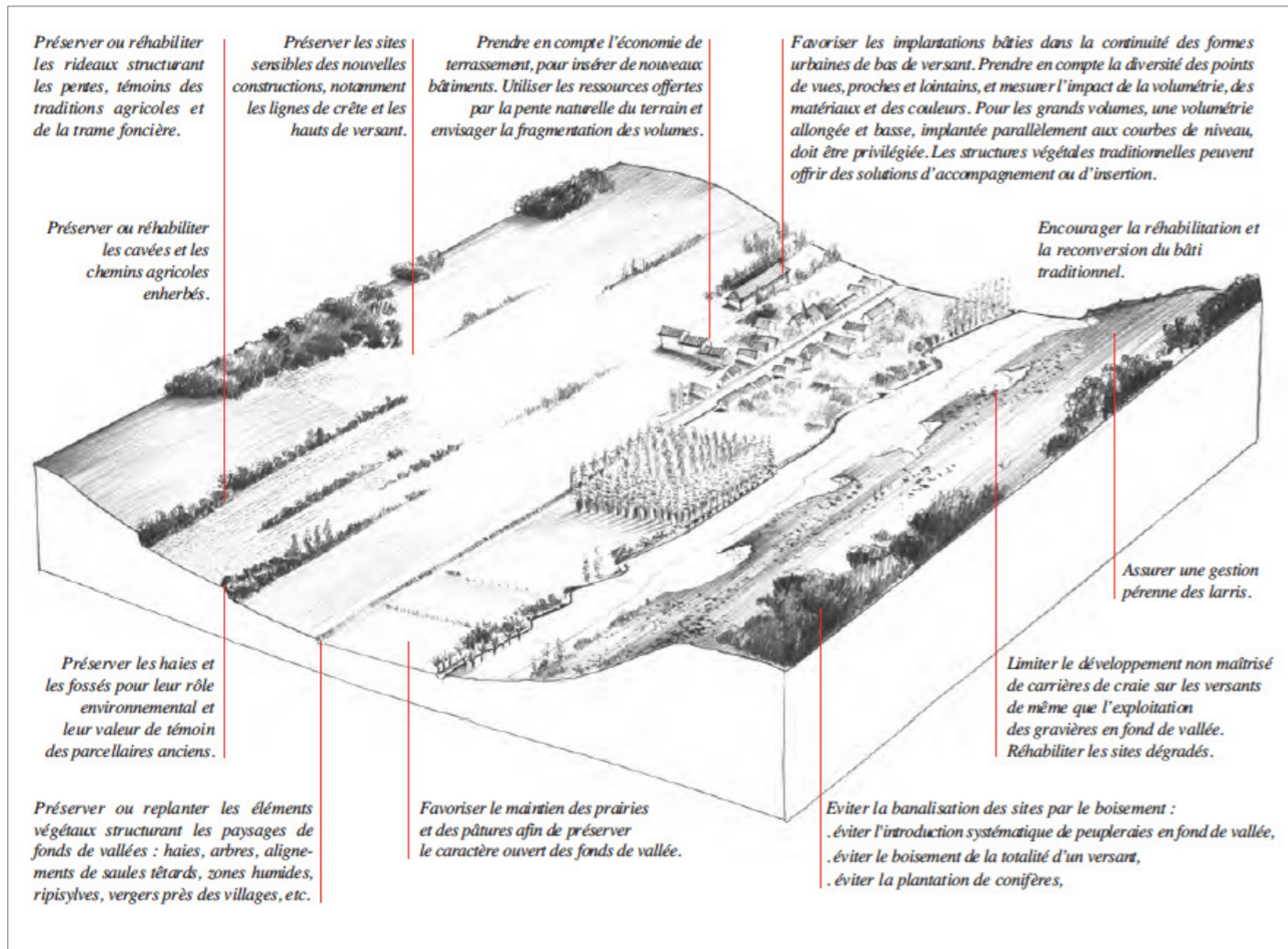
##### L'Amiénois

L'Amiénois, grand ensemble de paysages autour d'Amiens, se compose d'un plateau entaillé de vallées et de vallons secs adjacents qui suivent un cours nord-sud en affluence vers la vallée de la Somme.

En Amiénois, le plateau crayeux n'évoque pas des images d'immensité malgré son caractère ouvert. En effet, l'horizon est souvent limité par des boisements de plateaux ou les cordons boisés qui soulignent les hauts des versants. La route constitue un axe privilégié de découverte des plateaux, à l'image des longues portions rectilignes, organisant un réseau dense de voies secondaires (*motif 3*). À ce motif linéaire que sont ces routes viennent se rajouter en ponctuation ceux des calvaires qui marquent fréquemment une intersection (*motif 3*). Ils affirment une présence symbolique qui fait de ces routes des lieux d'histoire et de croyance, au-delà de leur seule fonctionnalité.

Ces plateaux n'ont pas été occupés par les agglomérations principales, mais par des petits villages. Ceux-ci forment la figure du village-îlot (*motif 4*), en transformation périurbaine toutefois. Les cœurs anciens de ces villages ont presque tous conservé leur mare centrale et de l'organisation plus générale d'espaces collectifs autour de mails plantés le plus souvent de tilleuls (*motif 5*). Ces espaces publics ainsi préservés dégagent une ambiance d'authenticité.

L'occupation du sol dans ces paysages de plateaux est très majoritairement dédiée aux grandes cultures. Néanmoins, les boisements marquent de leur présence les horizons et confèrent une dimension visuellement plus mesurable à ce paysage.



**PAYSAGES DE VALLÉES**

*Développement des parcs éoliens*

**Préserver les espaces sensibles**

- . Privilégier les paysages déjà dominés par les infrastructures à grande échelle : abords d'autoroutes, voies ferrées à grande vitesse, etc.
- . Préserver les secteurs patrimoniaux et naturels déjà identifiés (monuments historiques, sites protégés).
- . Préserver les sites emblématiques (littoral, secteur du souvenir, vallée de Somme, de l'Authie, et affluents) et ainsi que quelques sites repères ou paysagers plus ponctuels.

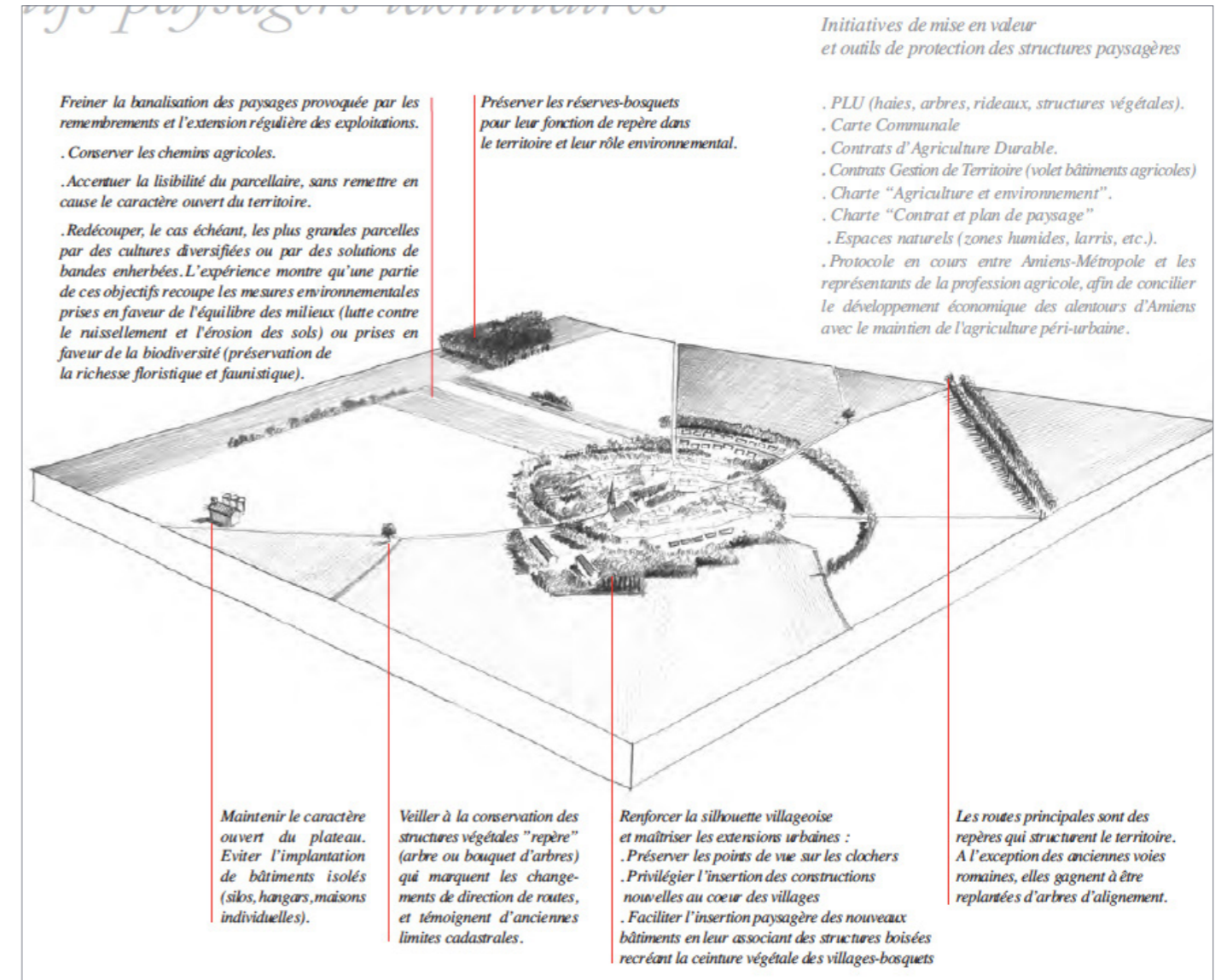
**Maintenir la lisibilité des paysages et prendre en compte l'identité de chaque entité paysagère vis-à-vis de l'éolien**

- . Ancrer les projets dans les lignes de forces et les structures paysagères existantes (relief, infrastructures, parcellaire, structures végétales, etc).

**Définir des recommandations adaptées à chaque site**

- . Implantation, chemins d'accès, poste de livraison, liaison au réseau, etc.

**Recommandations sur les projets éoliens**



**PAYSAGES DE PLATEAUX**

**Figure 16**  
Schémas de recommandation



Des recommandations par type de paysage.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 16 : Recommandations sur l'aménagement et l'entretien des paysages de vallée et de plateau

(Source : Atlas des paysages de la Somme)

### Les paysages de vallées

#### La vallée de la Bresle et ses affluents

La vallée de la Bresle, associée ici à son affluent principal, le Liger, présente un aspect rural sur son cours amont. Ces vallées encaissées se caractérisent par un profil asymétrique, dont les versants sont chantournés par les vallons secs affluents, d'axes perpendiculaires ou oblique aux cours d'eau. Les pentes les plus escarpées peuvent accueillir des larris ou des rideaux (*motif 1*), bien que le déficit d'entretien entraîne l'embroussaillage des premiers, tout comme la mise en culture des pentes à rideaux fait disparaître ces structures végétales traditionnelles.

Les fonds de ces vallées sont humides et accueillent des systèmes pâturés et bocagers. Cependant, en raison des mutations agricoles, ces activités herbagères ont fortement régressé. Les peupleraies sont venues se substituer à ces espaces, engendrant une fermeture du paysage de fond de vallée.

Ces vallées sont ici occupées par un chapelet de petits villages peu denses (*motif 6*), qui furent jadis des lieux actifs de production textile à domicile. Ces ateliers, dits « boutiques », se repèrent de façon relictuelle.

#### La vallée de la Somme

La vallée de la Somme se présente légèrement en dehors du périmètre d'étude. Toutefois, son réseau de vallons secs affluents est très étendu, et occupe une partie importante du nord-est du territoire d'étude. Elle est dénommée sur cette portion « Basse Somme ».

Le fleuve constitue un axe historique depuis l'Antiquité, et sa vallée concentre 70% de la population samarienne et par conséquent la majorité de ses villes, à commencer par la capitale régionale picarde, Amiens.

Vaste, profonde et large jusqu'à 3 km, la vallée dispense une image majestueuse par son ampleur. Elle recèle des

milieux écologiques et des paysages très particuliers liés aux zones humides, fortement végétalisés, qui contrastent avec la sécheresse des plateaux. Ces marais sont issus des anciennes excavations de matériaux. Également, des chaussées traversantes réalisées depuis l'Antiquité ont créé des retenues d'eau favorisant le développement des milieux humides.

De profil asymétrique, les versants sud ont été les plus soumis aux phénomènes de solifluxion et de cryoclastie, offrant des pentes abruptes et des larris, tandis que les versants nord ont été davantage protégés.

Bien qu'encore rurale, la vallée est soumise à une diffusion significative de la périurbanisation entre les deux pôles urbains d'Abbeville et d'Amiens.

Son image est celle d'une vallée à la fois habitée et à forte composante naturelle, et constituant un axe de circulation majeur du département.

#### Recommandations

Les recommandations générales formulées par l'Atlas des paysages de la Somme sont ici rappelées (*voir fig. 16*).

Elles reprennent la typologie plateau / vallée.

Les paysages de plateaux sont les plus sensibles aux développements des parcs éoliens. L'atlas des paysages recommande de maintenir le caractère ouvert de ceux-ci tout en marquant mieux le parcellaire. Il recommande de favoriser également la présence de l'arbre, soit isolé soit en alignement. Enfin, l'enveloppe des villages-îlots doit être maintenue et renforcée.

Concernant les recommandations également émises sur le développement éolien, si elles nous paraissent tout à fait pertinentes, il convient de rappeler que l'atlas a été publié il y a environ une dizaine d'années, à une période où le développement éolien n'en était qu'à ses débuts. La problématique actuelle de l'éolien concerne également celle de la

poursuite d'un développement bien engagé sur le territoire désormais, notamment en matière d'effets cumulés.

#### Lignes de force paysagères

La typologie globale des paysages rencontrés s'inscrit dans celle des plateaux du nord du Bassin parisien. Ils sont caractérisés essentiellement par une dichotomie plateau / vallée, qui peut être marquée de manière contrastée : de bien visible à discrète. Le niveau d'encaissement des vallées, les pendages des versants et les ouvertures visuelles que peuvent offrir des vallons affluents sont les facteurs principaux de cette variabilité.

Le système de vallons secs, apparié à la vallée de la Somme, qu'on retrouve au nord-est du périmètre éloigné apporte une tonalité plus particulière au sein de cette vision dichotomique.

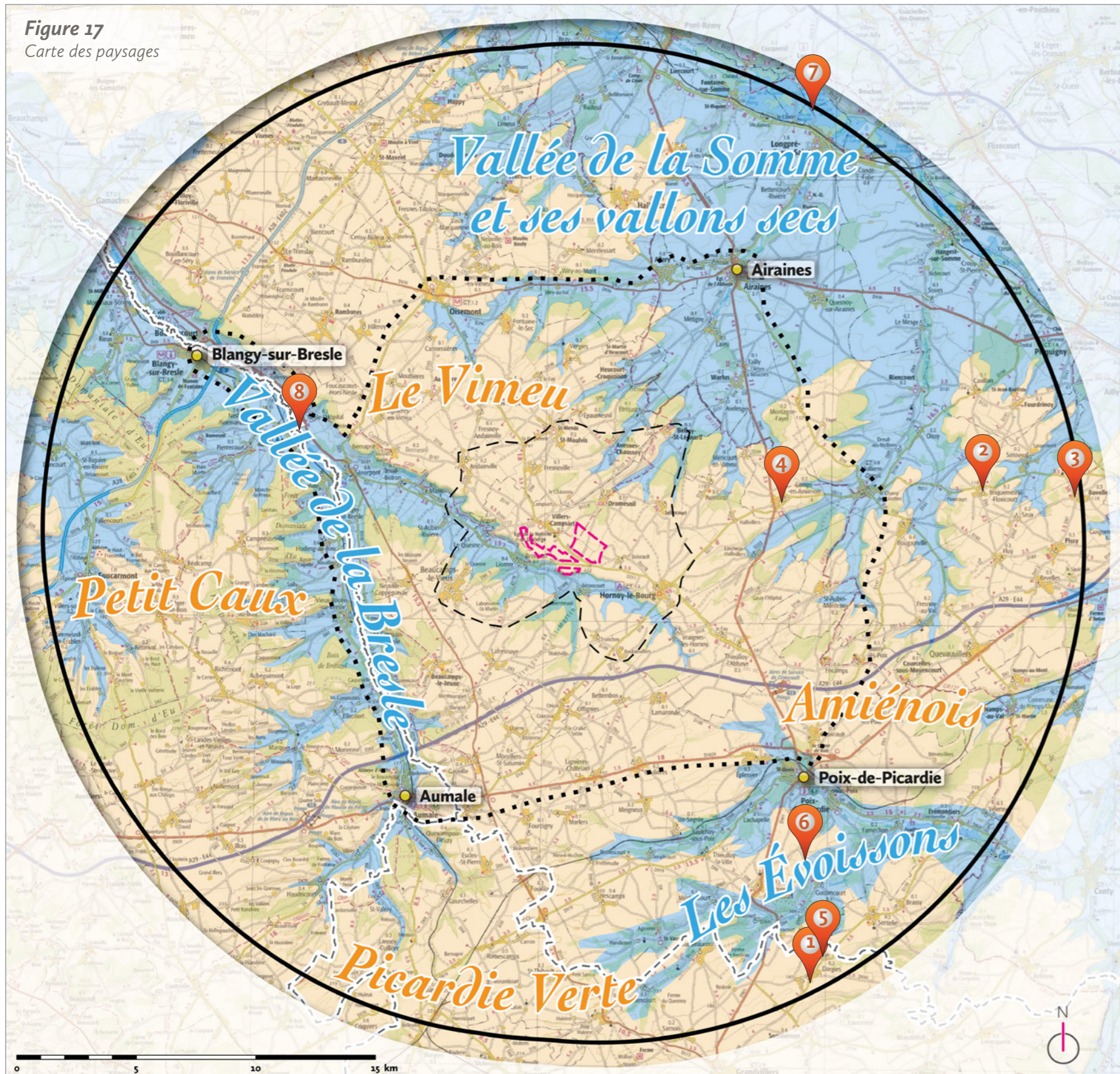
Les vallées du territoire peuvent donc constituer ou non des lignes de force paysagères.



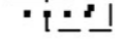


Dans le périmètre rapproché, c'est la vallée du Liger qui forme la dichotomie avec le plateau. Depuis son approche au nord, elle n'est quasiment pas visible, même à proche distance, seulement signalée par le cordon arboré qui marque le haut du larris de son versant escarpé. Depuis l'approche sud, la perception est différente car le pendage du versant y est plus doux et une série de vallons secs adjacents, perpendiculaires à son axe, viennent ouvrir des couloirs visuels. Ainsi, la vallée du Liger peut se deviner sur une frange de l'ordre de 1 à 2 km à partir du rebord de pente. Il s'agit toutefois d'une perception relevant d'un paysage de petite échelle.

Enfin, les routes constituent des lignes de force, non par elles-mêmes, mais comme axe de visibilité permettant la découverte du paysage. On notera en particulier la D 211 qui longe le fond de vallée du Liger, en rive sud.

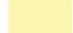



Figure 17  
Carte des paysages



-  Site des deux projets éoliens
-  Périumètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périumètre d'étude rapproché (de 10 à 18 km)
-  Limites départementales
-  Villes principales

**TYPLOGIE DES PAYSAGES**

-  Paysage de plateau
-  Paysage de vallée



## PORTFOLIO DES PAYSAGES DE PLATEAU



1 - Un mail planté à Dargies

*Le mail planté est typique du centre des villages de plateaux. On retrouve également souvent des mares, mais elles ont tendance à disparaître pour des raisons économiques ou de sécurité.*



2 - Un calvaire à Briquemessnil-Floxicourt

*Le calvaire est un motif qui se rencontre souvent sur les routes de plateau. Ils marquent fréquemment les carrefours.*



3 - La périurbanisation de l'Amiénois à Bovelles

*Depuis plusieurs décennies, un large rayon autour de la ville d'Amiens est gagné par les constructions pavillonnaires, en raison de la diffusion de l'urbanisation via les axes alentour. Le phénomène s'est accéléré sur la décennie des années 2000.*



4 - Silhouette urbaine de Camps-en-Amiénois

*C'est un village de plateau typique de l'Amiénois, dense et regroupé, avec de vastes cultures en openfield tout autour. La seule végétation visible est celle du village, les cultures étant dépourvues.*

## PORTFOLIO DES PAYSAGES DE VALLÉE



5 - Vallon sec vers Dargies

*Les vallons secs marquent fortement le relief dans l'ensemble du territoire d'étude. Il sont à l'origine des nombreux plissements du plateau. Trop pentus pour les grandes cultures, ce sont des zones boisées et de prairies.*



6 - Vallée des Évoissons à Guizancourt

*C'est une vallée étroite et assez encaissée par endroits, comme ici à Guizancourt. Elle est beaucoup plus ouverte et large après la confluence avec la rivière de Poix.*



7 - La vallée de la Somme à Long

*C'est une vallée très large, emblématique de la région. Le tourisme y est développé avec des axes de circulation douce et ses nombreux campings. Plusieurs étangs s'y trouvent, ce qui offre des zones de promenade et de pêche prisées.*

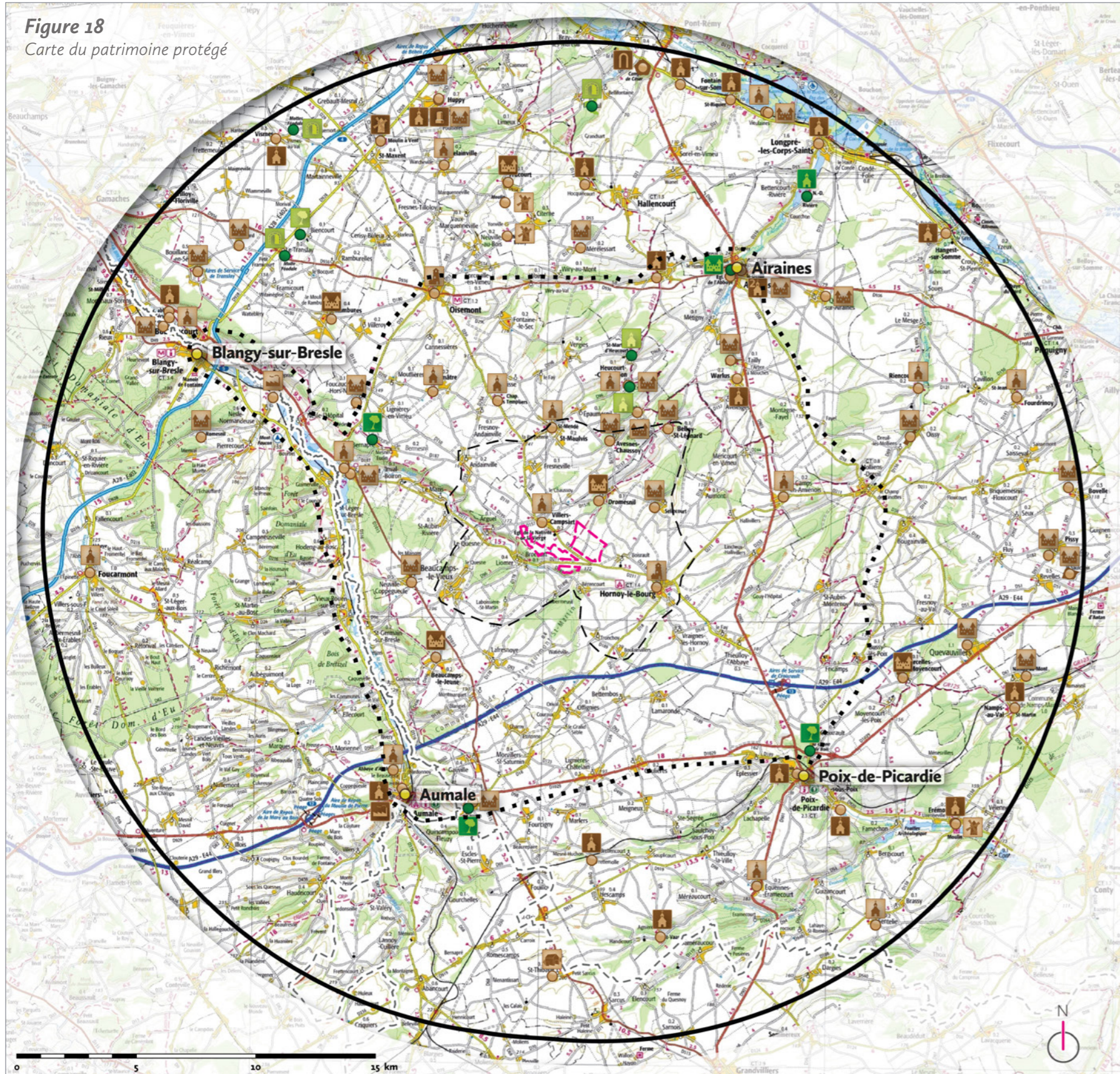




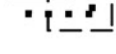

8 - Vallée de la Bresle à Nesle-l'Hôpital

*C'est une vallée large et assez profonde, formant un paysage remarquable. Les boisements sont très nombreux, contrastant avec les paysages de plateau. Les étangs sont très nombreux dans le fond de vallée, comme sur cette image.*



Figure 18  
Carte du patrimoine protégé



-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 10 à 18 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 2 à 7 km)

 Limites départementales

 Villes principales

**MONUMENTS HISTORIQUES**  
classé/inscrit

-  Patrimoine religieux  
*Abbaye, chapelle, église.*
-  Patrimoine civil et urbain  
*Halle en bois, maison.*
-  Châteaux et grandes demeures  
*Château, château et parc, communs, manoir, restes de château.*
-  Petit patrimoine  
*Croix de cimetière.*
-  Monuments de l'Antiquité, patrimoine antique  
*Camp de César.*
-  Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural  
*Pressoir.*
-  Patrimoine industriel  
*Ancienne minoterie, verrerie.*
-  Moulin  
*Moulin à eau, moulin à vent*

**SITES**  
classé/inscrit

-  Petit monument  
*Motte féodale.*
-  Petit site naturel  
*Arbre protégé, haies.*
-  Site lié à un édifice religieux  
*Eglise et son cimetière, église et ses abords.*
-  Site lié à un château  
*Abords et château ducs de Lynes.*



Le périmètre d'étude est très patrimonial et majoritairement représenté par des églises et des châteaux.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 18 : carte du patrimoine protégé.

(Source : Base Mérimée, Atlas des Patrimoines - Ministère de la Culture, fond IGN 1/100 000)

### 3.3 - Patrimoine culturel et naturel

Le patrimoine culturel et naturel désigne tout d'abord les monuments et les sites faisant l'objet d'une protection réglementaire. Le tableau de recensement de ce patrimoine protégé se trouve dans les pages suivantes. Il s'agit ici :

- des édifices architecturaux (au sens large) étant inscrits ou classés au titre des monuments historiques,
- des espaces naturels et paysagers étant classés ou inscrits au titre de la protection des sites,
- des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) qui ont remplacé les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Toutefois, l'aspect réglementaire ne doit pas occulter les autres éléments qui, de manière intrinsèque, constituent également le patrimoine d'un territoire. Ainsi, un beau village ou un panorama, même s'ils ne disposent pas d'une protection réglementaire, peuvent constituer en eux-mêmes un patrimoine.

**Nota : les distances des monuments sont indiquées ci-après depuis le centroïde du site des projets.**

#### Monuments historiques

Le territoire d'étude est assez patrimonial. En effet, on compte soixante-dix-huit monuments historiques sur l'ensemble du territoire d'étude.

La majorité des monuments historiques sont construits au cœur des établissements humains, comme c'est le cas pour les églises de villages, qui sont le type de monuments historiques le plus fréquent sur le territoire d'étude. En effet, on dénombre trente-deux églises protégées sur les soixante-dix-huit monuments historiques du territoire d'étude. L'église la plus proche est l'église de la Nativité-de-la-Vierge de Villers-Campsart (inscrite, à 1,6 km du site). Elle fait partie

du périmètre d'étude immédiat, tout comme l'église Saint-Mendé de Saint-Maulvis (inscrite, à 5,2 km du site). Onze autres églises font partie du périmètre d'étude rapproché, ce qui porte le total d'églises protégées qui font partie des périmètres d'étude rapproché et immédiat à treize.

Le territoire d'étude compte un nombre important d'un autre type de monuments historiques : les châteaux. Ils ne sont pas tous construits aux mêmes endroits. Certains sont en cœur de village, d'autres en haut du versant d'une vallée. Ce qui est récurrent, c'est que ce sont des châteaux généralement peu visibles de l'extérieur car construits au sein d'un vaste parc arboré. Le périmètre d'étude immédiat comprend quatre châteaux. Le plus proche est celui de Dromesnil. C'est un château classé situé à 2,4 km du centre du site des projets éoliens. Il est construit au sud du village de Dromesnil, et il est entouré d'importants boisements. Le château de Selincourt, sur la commune d'Hornoy-le-Bourg, est inscrit et il est situé à 4 km des projets. Il est construit en dehors du village, au sud, dans un parc boisé. Le troisième château est celui d'Avesnes-Chaussoy. Il est inscrit et construit à 4,9 km des projets éoliens. Il domine le village car il est construit au sommet du versant d'un vallon sec. Enfin, le château de Belloy-Saint-Léonard est inscrit et construit à 6,5 km des projets éoliens.

On retrouve quelques traces du passé industriel de la région, surtout au niveau de la vallée de la Bresle avec deux monuments historiques industriels. Le premier est une ancienne verrerie inscrite à Nesle-Normandeuse. Le second est l'ancienne minoterie Lambotte, classée, à Aumale. En plus de cette minoterie, d'autres traces anciennes de l'exploitation céréalière sont visibles sur le territoire d'étude avec plusieurs moulins protégés. On recense un moulin à eau, celui inscrit de Frémontiers, et trois moulins à vent (Saint-Maxent, Frucourt et Citerne).

Des traces anciennes d'occupation humaine sont visibles

avec le camp de César d'Érondelle.

#### Les sites

Le territoire d'étude regroupe sept sites naturels inscrits et cinq classés.

Parmi les cinq sites classés, trois sont des arbres particuliers (orme, cèdre et hêtre). Les ruines du château des ducs de Luynes à Airaines forment un site naturel classé. Enfin, l'église et le cimetière de Rivière, le long de la rivière de l'Airaines, sont classés. Ce site fait l'objet d'une double protection puisqu'une partie est également inscrite.

Deux sites naturels inscrits sont proches du site des projets. Il s'agit des églises et de leurs abords de Saint-Firmin et Saint-Martin d'Heucourt-Croquoison. Les cinq autres sites naturels inscrits sont en dehors du périmètre d'étude rapproché.

#### Les SPR, ZPPAUP et AVAP

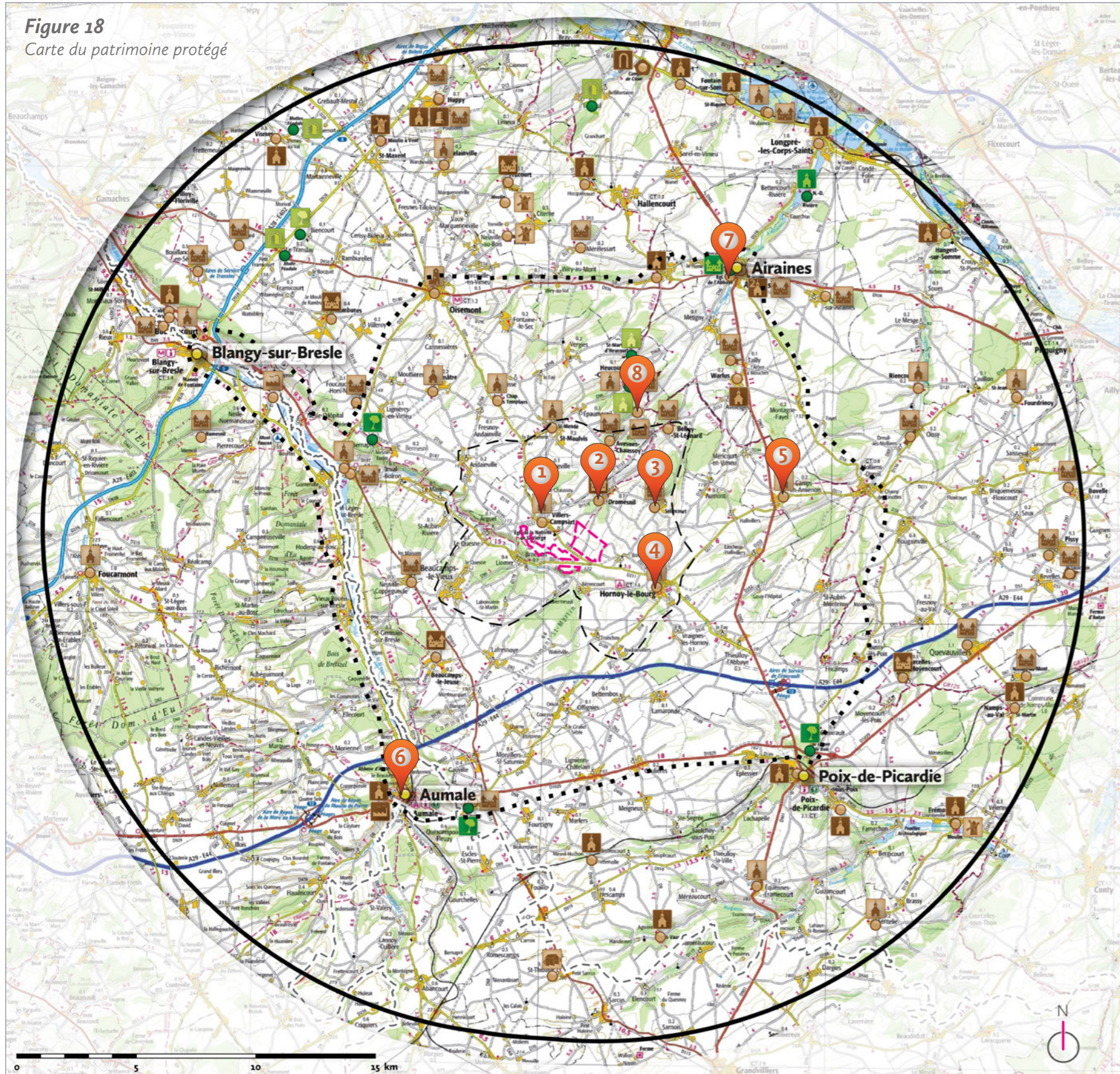
Le territoire d'étude ne comprend aucune ZPPAUP, AVAP ou SPR.



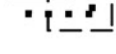

#### Biens et projets UNESCO

Aucun monument UNESCO n'est inclus dans le territoire d'étude. Toutefois, il convient de rappeler que la cathédrale d'Amiens fait partie du patrimoine mondial de l'humanité. Elle est située à plus de trente-deux kilomètres du centre du site des deux projets éoliens.



Figure 18  
Carte du patrimoine protégé




-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 10 à 18 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 2 à 7 km)

 Limites départementales

 Villes principales

**MONUMENTS HISTORIQUES**  
classé/inscrit

-  Patrimoine religieux  
*Abbaye, chapelle, église.*
-  Patrimoine civil et urbain  
*Halle en bois, maison.*
-  Châteaux et grandes demeures  
*Château, château et parc, communs, manoir, restes de château.*
-  Petit patrimoine  
*Croix de cimetière.*
-  Monuments de l'Antiquité, patrimoine antique  
*Camp de César.*
-  Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural  
*Pressoir.*
-  Patrimoine industriel  
*Ancienne minoterie, verrerie.*
-  Moulin  
*Moulin à eau, moulin à vent*

**SITES**  
classé/inscrit

-  Petit monument  
*Motte féodale.*
-  Petit site naturel  
*Arbre protégé, haies.*
-  Site lié à un édifice religieux  
*Eglise et son cimetière, église et ses abords.*
-  Site lié à un château  
*Abords et château ducs de Lynes.*



PORTFOLIO DU PATRIMOINE DU PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT



**1 - Église Nativité-de-la-Vierge de Villers-Campsart**  
*Cette église en briques, construite au XVI<sup>ème</sup> siècle, est de style gothique flamboyant. Elle est implantée au milieu de ce village-route, le long de la D 29.*

**2 - Château de Dromesnil**  
*Ce château du XVIII<sup>ème</sup> siècle, est une construction de brique et de pierre, composé d'un corps de logis central avec deux ailes en retour. Il s'élève sur trois niveaux dont un en sous-toiture.*

**3 - Château de Selincourt à Hornoy-le-Bourg**  
*Le château tire ici profit des aménités visuelles offertes par une implantation en rebord d'un vallon sec, formant un paysage au relief animé.*

**4 - Halles en bois d'Hornoy-le-Bourg**  
*Ces halles du XVI<sup>e</sup> siècle sont l'un des rares exemples d'un patrimoine civil et utilitaire présent dans le périmètre d'étude.*

PORTFOLIO DU PATRIMOINE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



**5 - Église Saint-Nicolas de Camps-en-Amiénois**  
*Le portail de cette église gothique du XIII<sup>e</sup> siècle est inscrit depuis 1926. C'est le seul élément restant de l'édifice précédent.*

**6 - Ancienne Minoterie Lambotte à Aumale**  
*Cette minoterie à meule est construite vers 1850. L'établissement fonctionne jusqu'en 1970. Subsistent aujourd'hui la totalité du bâtiment, en brique à armature métallique, et l'ensemble des machines.*

**7 - Église Saint-Denis d'Airaines**  
*Cette église, de style gothique flamboyant, est classée depuis 1941. Elle ne fut que partiellement touchée par la seconde guerre mondiale alors qu'Airaines fut détruite à 80%.*

**8 - Château d'Étréjust**  
*Le château de dimensions modestes, se compose d'un corps de logis en brique et pierre qui constitue la partie la plus ancienne de la demeure qui date du XVII<sup>ème</sup> siècle.*



**Figure 19**

Tableau du patrimoine protégé classé  
par ordre alphabétique des communes

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DESIGNATION	STATUT	DISTANCE (en KM)
AIRAINES	Église Notre-Dame	Classé	13,3
AIRAINES	Église Saint-Denis	Classé	13,7
AIRAINES	Restes du Château des Ducs de Luynes	Inscrit	13,5
ALLERY	Église de la Trinité	Classé	11,9
AUMALE	Ancienne abbaye Saint-Martin d'Auchy	Inscrit	11,7
AUMALE	Ancienne Minoterie Lambotte	Classé	12,2
AUMALE	Église d'Aumale	Classé	12,1
AUMATRE	Église Notre-Dame	Inscrit	8,7
AVESNES-CHAUSSOY	Château	Inscrit	4,9
BEUCAMPS-LE-JEUNE	Château	Inscrit	7,1
BEHEN	Manoir et ferme des Alleux	Inscrit	21,3
BELLOY-SAINT-LEONARD	Château, communs et pigeonnier	Inscrit	6,5
BETTENCOURT-RIVIERE	Église Notre-Dame-de-Rivière	Inscrit	17,8
BLANGY-SOUS-POIX	Église Saint-Médard	Classé	15,7
BLANGY-SUR-BRESLE	Manoir de Penthièvre ou Hottineaux	Inscrit	19,4
BOUILLANCOURT-EN-SERY	Château médiéval XIIIe	Inscrit	19,4
BOUTTENCOURT	Ancienne abbaye de Séry	Inscrit	19,3
BOUTTENCOURT	Église Saint-Etienne	Classé	19,5
BOVELLES	Château	Inscrit	21,1
CAMPS-EN-AMIENOIS	Église Saint-Nicolas	Inscrit	9,2
CITERNE	Moulin de Yonville	Inscrit	13,4
CLAIRY-SAULCHOIX	Domaine du château du Saulchoy	Inscrit	20,9
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Château et jardin à la française	Classé	14,9
DOUDELAINVILLE	Église Notre-Dame de l'Assomption	Inscrit	16,9
DROMESNIL	Château	Classé	2,4
EQUENNES-ERAMECOURT	Église Sainte-Madeleine	Inscrit	16,0
ERONDELLE	Le "Camp de César"	Classé	20,4
ETREJUST	Château	Inscrit	6,4
FONTAINE-SUR-SOMME	Château de Vieulaines	Inscrit	20,1
FONTAINE-SUR-SOMME	Église de Vieulaines	Inscrit	20,1
FONTAINE-SUR-SOMME	Église Saint-Riquier	Classé	20,0
FOUCARMONT	Église Saint-Martin	Inscrit	20,1
FOUCAUCOURT-HORS-NESLE	Domaine du château	Inscrit	10,8
FOURDRINOY	Église Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	19,8
FREMONTIERS	Église Saint-Pierre	Classé	19,7
FREMONTIERS	Moulin, roue, vannage et dévers	Inscrit	19,8
FRETTECUISSÉ	Chapelle des Templiers	Inscrit	6,9
FRUCOURT	Château de Frucourt	Classé	15,5
FRUCOURT	Moulin à vent	Inscrit	14,7
HALLEN COURT	Église d'Hocquincourt	Classé	15,3
HANGEST-SUR-SOMME	Église Sainte-Marguerite	Classé	20,6
HESCAMPS	Église Saint-Martin	Classé	12,9
HESCAMPS	Église Saint-Vast d'Agnières	Classé	16,5
HEUCOURT-CROQUOISON	Église de Croquoison	Inscrit	7,3
HEUCOURT-CROQUOISON	Manoir de Croquoison et pigeonnier	Inscrit	7,3
HORNOY-LE-BOURG	Domaine du château de Selincourt	Inscrit	4,0
HORNOY-LE-BOURG	Partie ancienne de la halle en bois	Inscrit	4,0
HUPPY	Château du XVII <sup>e</sup> siècle	Inscrit	19,6
HUPPY	Croix du cimetière	Classé	19,5

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DESIGNATION	STATUT	DISTANCE (en KM)
HUPPY	Église Saint-Sulpice	Classé	19,5
LE TRANSLAY	Château de Busménard	Inscrit	18,7
LIERCOURT	Église Saint-Riquier	Classé	20,0
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	Église Notre-Dame Assomption	Classé	19,9
MERELESSART	Château et pigeonnier	Inscrit	12,6
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	Château de Digeon et parc	Inscrit	11,2
NAMPS-MAISNIL	Château de Namps-au-Mont	Inscrit	19,8
NAMPS-MAISNIL	Église Saint-Martin Namps-au-Val	Classé	19,7
NESLE-NORMANDEUSE	Château de Romesnil	Inscrit	16,1
NESLE-NORMANDEUSE	Verrerie	Inscrit	13,9
NEUVILLE-COPPEGUEULE	Manoir, pigeonnier et communs	Inscrit	6,7
OISEMONT	Maison	Inscrit	12,1
OISSY	Domaine du château de Oissy	Inscrit	15,1
PISSY	Château	Inscrit	20,0
POIX-DE-PICARDIE	Église Saint-Denis	Classé	13,3
QUESNOY-SUR-AIRAINES	Château, écurie et glacière	Inscrit	15,0
QUEVAUVILLERS	Château	Inscrit	17,1
RAMBURES	Château de Rambures	Classé	13,8
RIENCOURT	Église Saint-Gervais-et-Saint-Protais	Inscrit	16,1
SAINT-MAULVIS	Église Saint-Mendé	Inscrit	5,2
SAINT-MAXENT	Moulin à vent	Classé	18,8
SAINT-THIBAUT	Pressoir	Inscrit	17,8
SENARPONT	Église Saint-Denis	Inscrit	10,1
SENARPONT	Restes du château	Inscrit	9,7
SENTÉLIE	Chapelle Saint-Lambert	Inscrit	20,1
TAILLY	Château, cidrerie, ferme et parc	Inscrit	10,4
VILLERS-CAMPSART	Église Nativité-de-la-Vierge	Inscrit	1,6
VISMES	Église Nativité-de-la-Vierge	Classé	21,1
WARLUS	Église Saint-Apré	Classé	10,0

**Figure 20**

Tableau des sites naturels protégés classés par ordre alphabétique des communes

PATRIMOINE NATUREL			
COMMUNE	DÉSIGNATION	STATUT	DISTANCE
AIRAINES	Abords et Château des ducs de Luynes	Classé	13,5
BAILLEUL	Mottes féodales	Inscrit	18,6
BERMESNIL	Cèdre dans le parc du château	Classé	9,4
BETTENCOURT-RIVIERE	Église et cimetière de Rivière	Classé	17,8
BETTENCOURT-RIVIERE	Église et cimetière de Rivière	Inscrit	17,8
BIENCOURT	Avenue de hêtres	Inscrit	17,3
CROIXRAULT	Hêtre dit "la Canne du Bois"	Classé	13,0
HEUCOURT-CROQUOISON	Église Saint-Firmin et ses abords	Inscrit	7,3
HEUCOURT-CROQUOISON	Église Saint-Martin et ses abords	Inscrit	8,5
LE TRANSLAY	Mottes féodales	Inscrit	17,1
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	Orme sur place du hameau	Classé	11,5
VISMES	Mottes féodales	Inscrit	21,0



**Figure 21**

Tableau du patrimoine protégé classé par distance au site

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DESIGNATION	STATUT	DISTANCE (en KM)
VILLERS-CAMPSART	Église Nativité-de-la-Vierge	Inscrit	1,6
DROMESNIL	Château	Classé	2,4
HORNOY-LE-BOURG	Domaine du château de Selincourt	Inscrit	4,0
HORNOY-LE-BOURG	Partie ancienne de la halle en bois	Inscrit	4,0
AVESNES-CHAUSSOY	Château	Inscrit	4,9
SAINT-MAULVIS	Église Saint-Mendé	Inscrit	5,2
ETREJUST	Château	Inscrit	6,4
BELLOY-SAINT-LEONARD	Château, communs et pigeonnier	Inscrit	6,5
NEUVILLE-COPPEGUEULE	Manoir, pigeonnier et communs	Inscrit	6,7
FRETTECUISSÉ	Chapelle des Templiers	Inscrit	6,9
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	Château	Inscrit	7,1
HEUCOURT-CROQUOISON	Église de Croquoison	Inscrit	7,3
HEUCOURT-CROQUOISON	Manoir de Croquoison et pigeonnier	Inscrit	7,3
AUMATRE	Église Notre-Dame	Inscrit	8,7
CAMPS-EN-AMIENOIS	Église Saint-Nicolas	Inscrit	9,2
SENARPONT	Restes du château	Inscrit	9,7
WARLUS	Église Saint-André	Classé	10,0
SENARPONT	Église Saint-Denis	Inscrit	10,1
TAILLY	Château, cidrerie, ferme et parc	Inscrit	10,4
FOUCAUCOURT-HORS-NESLE	Domaine du château	Inscrit	10,8
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	Château de Digeon et parc	Inscrit	11,2
AUMALE	Ancienne abbaye Saint-Martin d'Auchy	Inscrit	11,7
ALLERY	Église de la Trinité	Classé	11,9
AUMALE	Église d'Aumale	Classé	12,1
OISEMONT	Maison	Inscrit	12,1
AUMALE	Ancienne Minoterie Lambotte	Classé	12,2
MERELESSART	Château et pigeonnier	Inscrit	12,6
HESCAMPS	Église Saint-Martin	Classé	12,9
AIRAINES	Église Notre-Dame	Classé	13,3
POIX-DE-PICARDIE	Église Saint-Denis	Classé	13,3
CITERNE	Moulin de Yonville	Inscrit	13,4
AIRAINES	Restes du Château des Ducs de Luynes	Inscrit	13,5
AIRAINES	Église Saint-Denis	Classé	13,7
RAMBURES	Château de Rambures	Classé	13,8
NESLE-NORMANDEUSE	Verrerie	Inscrit	13,9
FRUCOURT	Moulin à vent	Inscrit	14,7
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Château et jardin à la française	Classé	14,9
QUESNOY-SUR-AIRAINES	Château, écurie et glacière	Inscrit	15,0
OISSY	Domaine du château de Oissy	Inscrit	15,1
HALLENOURT	Église d'Hocquincourt	Classé	15,3
FRUCOURT	Château de Frucourt	Classé	15,5
BLANGY-SOUS-POIX	Église Saint-Médard	Classé	15,7
EQUENNES-ERAMECOURT	Église Sainte-Madeleine	Inscrit	16,0
NESLE-NORMANDEUSE	Château de Romesnil	Inscrit	16,1
RIENCOURT	Église Saint-Gervais-et-Saint-Protais	Inscrit	16,1
HESCAMPS	Église Saint-Vast d'Agnières	Classé	16,5
DOUDELAINVILLE	Église Notre-Dame de l'Assomption	Inscrit	16,9
QUEVAUVILLERS	Château	Inscrit	17,1
BETTENCOURT-RIVIERE	Église Notre-Dame-de-Rivière	Inscrit	17,8

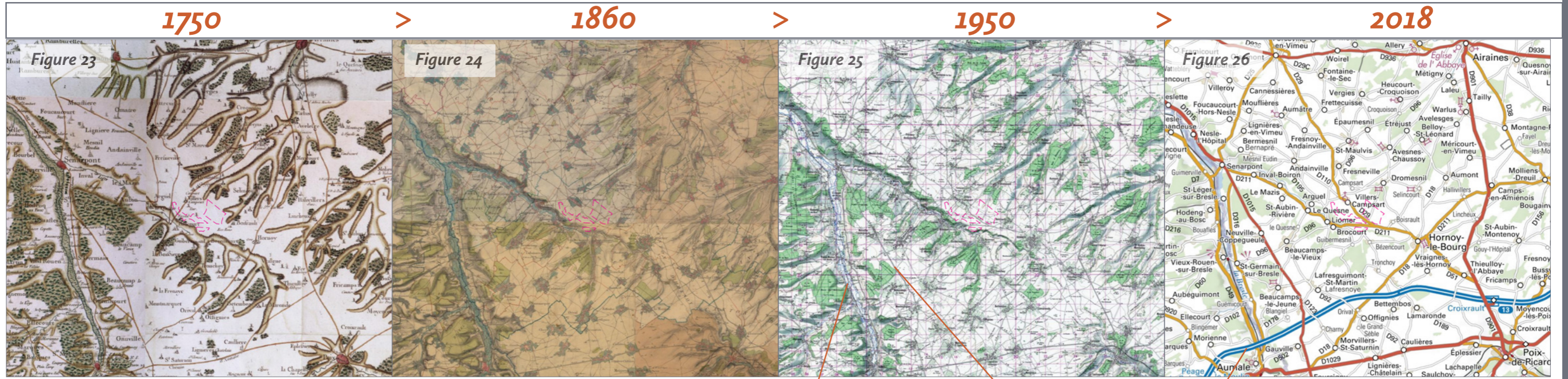
PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	DESIGNATION	STATUT	DISTANCE (en KM)
SAINT-THIBAULT	Pressoir	Inscrit	17,8
LE TRANSLAY	Château de Busménard	Inscrit	18,7
SAINT-MAXENT	Moulin à vent	Classé	18,8
BOUTTENCOURT	Ancienne abbaye de Séry	Inscrit	19,3
BLANGY-SUR-BRESLE	Manoir de Penthièvre ou Hottineaux	Inscrit	19,4
BOUILLANCOURT-EN-SERY	Château médiéval XIIIe	Inscrit	19,4
BOUTTENCOURT	Église Saint-Etienne	Classé	19,5
HUPPY	Croix du cimetière	Classé	19,5
HUPPY	Église Saint-Sulpice	Classé	19,5
HUPPY	Château du XVII <sup>e</sup> siècle	Inscrit	19,6
FREMONTIERS	Église Saint-Pierre	Classé	19,7
NAMPS-MAISNIL	Église Saint-Martin Namps-au-Val	Classé	19,7
FOURDRINOY	Église Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	19,8
FREMONTIERS	Moulin, roue, vannage et dévers	Inscrit	19,8
NAMPS-MAISNIL	Château de Namps-au-Mont	Inscrit	19,8
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	Église Notre-Dame Assomption	Classé	19,9
FONTAINE-SUR-SOMME	Église Saint-Riquier	Classé	20,0
LIERCOURT	Église Saint-Riquier	Classé	20,0
PISSY	Château	Inscrit	20,0
FONTAINE-SUR-SOMME	Château de Vieulaines	Inscrit	20,1
FONTAINE-SUR-SOMME	Église de Vieulaines	Inscrit	20,1
FOUCARMONT	Église Saint-Martin	Inscrit	20,1
SENTELIE	Chapelle Saint-Lambert	Inscrit	20,1
ERONDELLE	Le "Camp de César"	Classé	20,4
HANGEST-SUR-SOMME	Église Sainte-Marguerite	Classé	20,6
CLAIRY-SAULCHOIX	Domaine du château du Saulchoy	Inscrit	20,9
BOVELLES	Château	Inscrit	21,1
VISMES	Église Nativité-de-la-Vierge	Classé	21,1
BEHEN	Manoir et ferme des Alleux	Inscrit	21,3

**Figure 22**

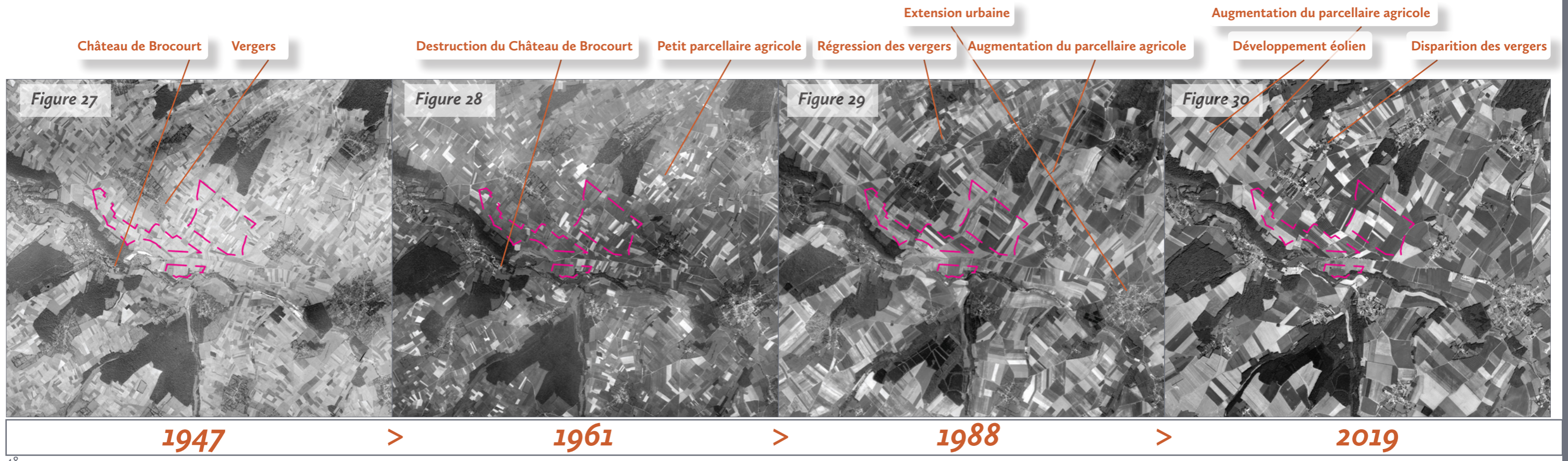
Tableau des sites naturels protégés classés par distance au site

PATRIMOINE NATUREL			
COMMUNE	DÉSIGNATION	STATUT	DISTANCE
HEUCOURT-CROQUOISON	Église Saint-Firmin et ses abords	Inscrit	7,3
HEUCOURT-CROQUOISON	Église Saint-Martin et ses abords	Inscrit	8,5
BERMESNIL	Cèdre dans le parc du château	Classé	9,4
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	Orme sur place du hameau	Classé	11,5
CROIXRAULT	Hêtre dit "la Canne du Bois"	Classé	13,0
AIRAINES	Abords et Château des ducs de Luynes	Classé	13,5
LE TRANSLAY	Mottes féodales	Inscrit	17,1
BIENCOURT	Avenue de hêtres	Inscrit	17,3
BETTENCOURT-RIVIERE	Église et cimetière de Rivière	Classé	17,8
BETTENCOURT-RIVIERE	Église et cimetière de Rivière	Inscrit	17,8
BAILLEUL	Mottes féodales	Inscrit	18,6
VISMES	Mottes féodales	Inscrit	21,0





Construction de la voie ferrée Construction de la D 1015 Construction de l'A 29



Château de Brocourt Vergers

Destruction du Château de Brocourt

Petit parcellaire agricole

Régression des vergers

Augmentation du parcellaire agricole

Développement éolien

Disparition des vergers

Extension urbaine

Augmentation du parcellaire agricole



Les surfaces boisées et l'urbanisation ont très peu évolué à proximité du site des projets. En revanche, l'industrialisation de l'agriculture a changé fortement le paysage avec les cultures en openfield qui se sont développées et les ceintures bocagères des villages qui ont disparu.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 23 : carte de Cassini (XVIII<sup>ème</sup> siècle).

(Source : remonterletemps)

- Figure 24 : carte de l'état-major (1820-1866).

(Source : remonterletemps)

- Figure 25 : carte de l'IGN de 1950.

(Source : remonterletemps)

- Figure 26 : carte de l'IGN de 2018.

(Source : remonterletemps)

- Figure 27 : photographie aérienne de 1947.

(Source : remonterletemps)

- Figure 28 : photographie aérienne de 1961.

(Source : remonterletemps)

- Figure 29 : photographie aérienne de 1988.

(Source : remonterletemps)

- Figure 30 : photographie aérienne de 2019.

(Source : Bing Maps)

### 3.4 - Dynamiques d'évolution et perceptions sociales

L'analyse des perceptions sociales et des tendances d'évolution ne peut, à l'échelle de cette étude, qu'être abordée par un survol esquissant les grandes thématiques concernées. Un tel sujet est en soi encyclopédique et nécessiterait un véritable travail de recherche.

Cependant, les sources auxquelles l'on peut se référer, et qui permettent de donner une première vision des choses, sont les suivantes :

- les perceptions sociales actuelles sont liées au tourisme et aux loisirs. C'est par ce biais que nos contemporains découvrent les territoires ou en ont certaines représentations préalables à leur découverte ;

- les quelques cartes anciennes permettent d'esquisser la physionomie du territoire, encore que leur information soit limitée ;

- les documents fournis par le site Géoportail de l'IGN : cartes anciennes, photographies aériennes historiques... ;

- les cartes postales anciennes ;

- les représentations des artistes, si elles existent sur le territoire ;

- toute information généralement trouvée en ligne.

C'est donc sur la base de ces documents que porte cette étude des perceptions sociales et des tendances d'évolution.

### 3.5 - Dynamiques d'évolution

Peu de documents cartographiques anciens ayant trait à la géographie et à l'occupation du sol existent. Les documents d'accès simple sont :

- la carte de Cassini (XVIII<sup>e</sup> siècle) ;

- les minutes d'État-major (entre 1820 et 1866), qui présentent un niveau de détail supérieur ;

- les cartes IGN (SCAN 50 et IGN 2018) ;

- les images aériennes de l'IGN ainsi que celles de Google Earth Pro ou Bing Maps.

#### Une surface boisée identique

L'élément paysager qui n'a pas évolué entre la carte de Cassini du XVIII<sup>ème</sup> siècle (fig. 23) et aujourd'hui est la taille des forêts. Aucune forêt n'a été défrichée ou n'a augmenté son emprise. C'est le seul élément du paysage qui n'a pas de connu de modification sur cette portion du territoire.

#### Une industrialisation massive de l'agriculture

Entre 1947 (fig. 27) et 1961 (fig. 28), il n'y a pas d'évolution notable de l'agriculture. La taille des parcelles est petite et les ceintures de vergers autour des villages sont très épaisses. Tous les villages ont leur verger tout autour des habitations. Entre ces deux périodes, la taille des parcelles n'évolue pas et les vergers restent en place. En revanche, entre 1961 (fig. 28) et 1988 (fig. 29), la taille des parcelles agricoles commence à augmenter et les vergers diminuent. Ce phénomène s'accélère ensuite très brusquement puisqu'en 2019 (fig. 30), les vergers ont tous disparu et les parcelles ont vu leur taille augmenter brusquement.

Ces changements sont dus à l'industrialisation de l'agriculture. Ce processus n'a fait que s'amplifier au cours des dernières décennies (fig. 29 et 30). La différence de taille entre les parcelles agricoles en 1947 et en 2019 (fig. 27 et 30) est alors très nette. La situation actuelle montre un parcellaire large, rationalisé pour les besoins d'une agriculture intensive (fig. 30). Les ceintures de vergers autour des villages ont disparu car ils empêchent la mécanisation de l'agriculture.

#### Une faible évolution de l'urbanisation

L'urbanisation a peu évolué sur ce territoire au fil des décennies. Aucune commune n'a connu de grande expansion urbaine, à l'exception d'Hornoy-le-Bourg. Les vergers qui entouraient la ville ont fait place à de nouvelles habitations. La différence est peu visible entre chaque période. Pour voir une évolution il faut comparer l'image

de 1947 et celle de 2019 (fig. 27 et 30). Fait étonnant, on remarque qu'un château était construit à Brocourt (fig. 27), mais qu'il disparaît en 1961 (fig. 28). Il s'agit d'un château qui était occupé par les allemands pendant la Seconde Guerre mondiale, et qui a été ravagé par un incendie en 1941. Ce sont donc les ruines du château que l'on voit sur l'image de 1947 (fig. 27) et qui ont été rasées en 1961 (fig. 28).

Au niveau des infrastructures de transport, on peut noter l'arrivée du chemin de fer qui est visible sur la carte des années 1950 (fig. 25). Cette ligne de Paris au Tréport fut ouverte entre 1872 et 1877. Elle n'est pas donc pas visible sur la carte de l'État-Major (fig. 24), mais apparaît sur le SCAN 50 (fig. 25).

Sur la carte de l'IGN de 2018 (fig. 26) apparaît l'autoroute A 29, qui relie Saint-Quentin au Havre et l'A 13. Elle fut construite entre 1994 et 2005. Enfin, une autre route a été construite à proximité du site, mais elle est plus ancienne. Il s'agit de la D 1015, l'ancienne route nationale 15. Elle relie Grandvilliers au Tréport et fut construite en 1836. Elle n'est pas visible sur la carte de l'État-Major (fig. 24), mais apparaît sur le SCAN 50 (fig. 25).

#### Le développement éolien

Engagé de manière affirmée depuis une bonne quinzaine d'années en Picardie, le développement éolien a transformé les paysages. Néanmoins, le site est dans un secteur encore relativement peu développé, en comparaison des très grands ensembles éoliens qui s'étendent autour d'Airaines et de Poix-de-Picardie. Un ensemble de plusieurs parcs éoliens s'est construit à proximité du site des projets, entre Andainville et Fresneville, entre 1988 et 2019 (fig. 29 et 30).

Dans les pages suivantes, les vues aériennes de chaque année sont disponibles en plus grande taille, avec un rappel des évolutions visibles entre chaque image.

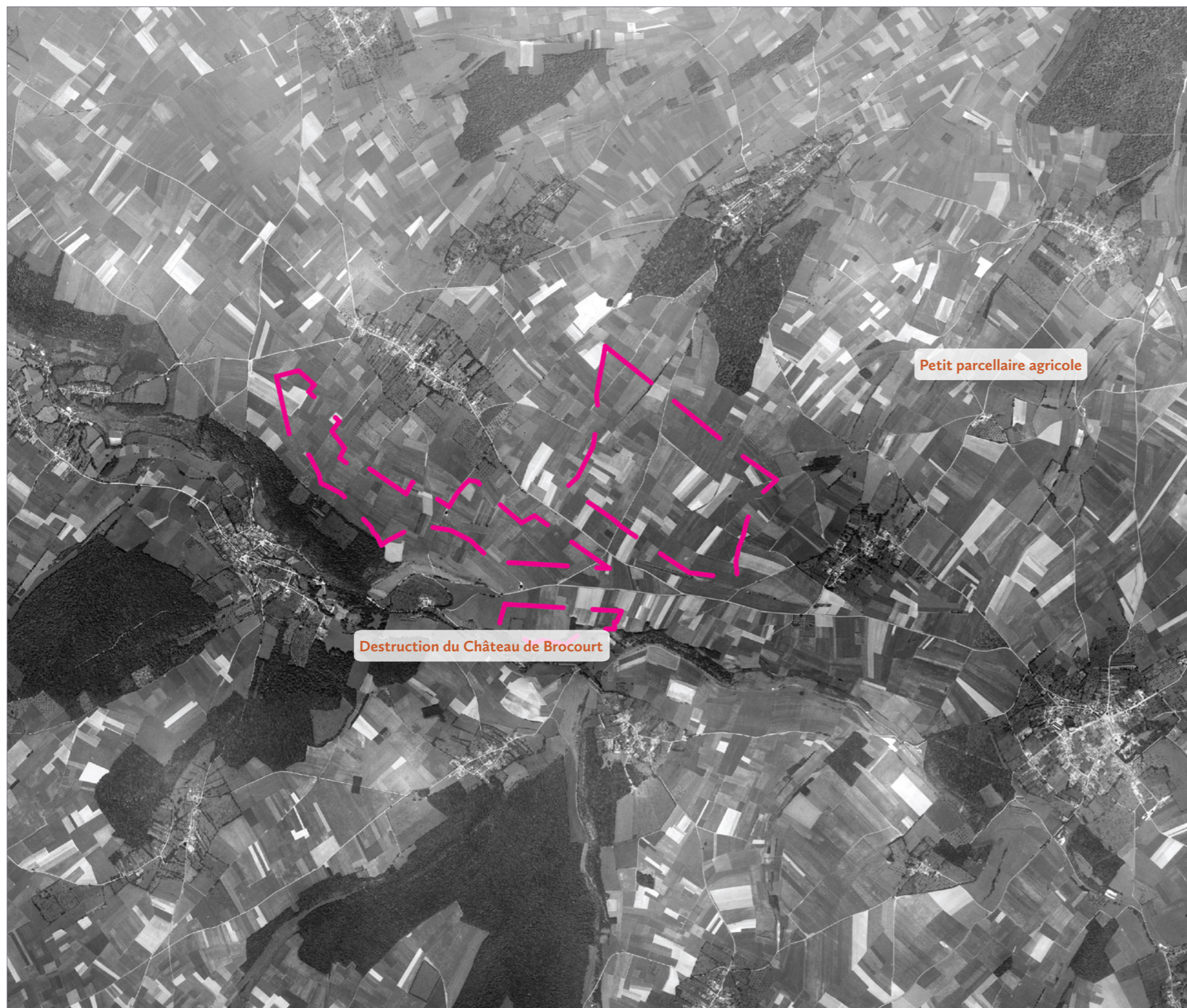


1947



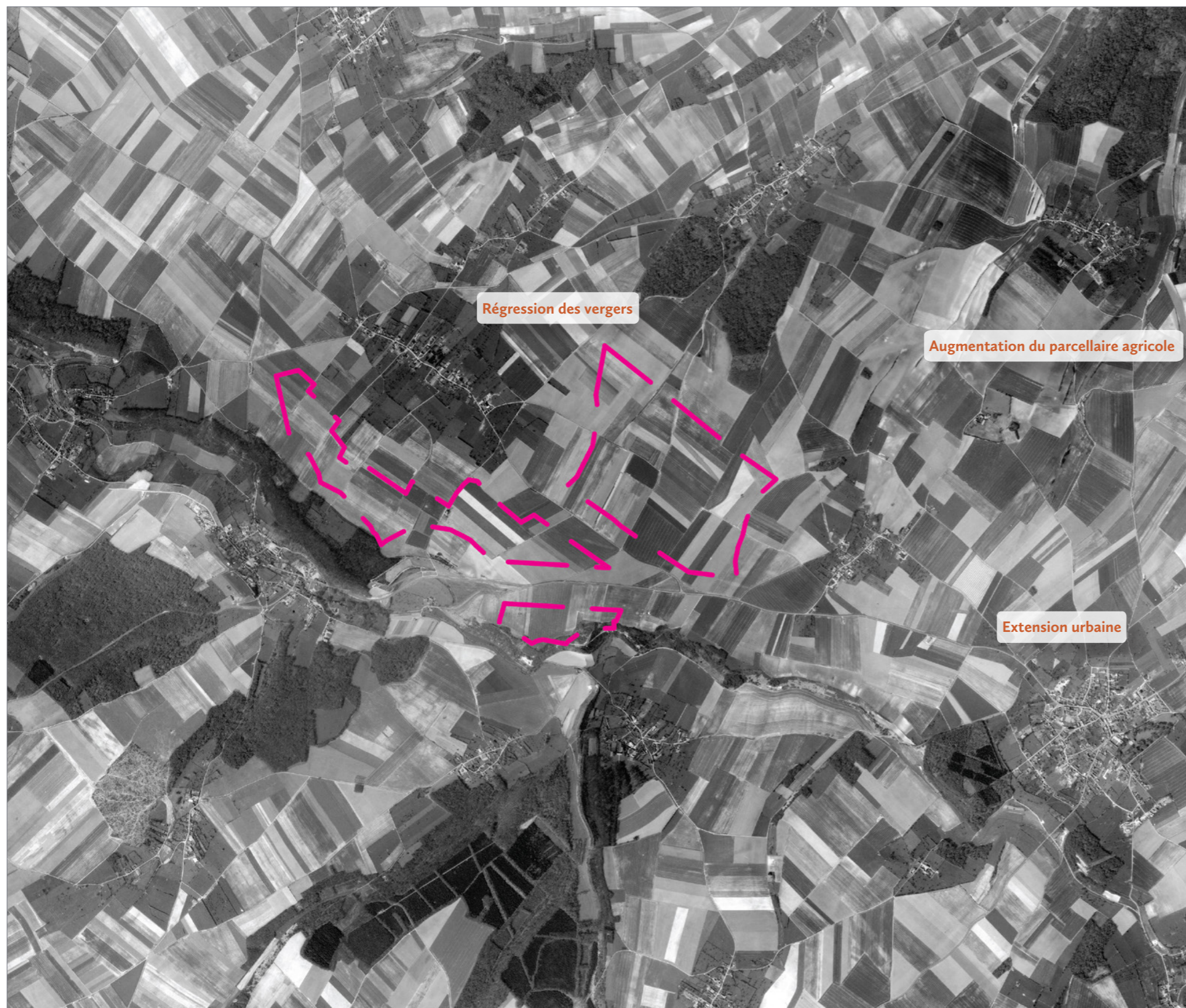


1961





1988





2019

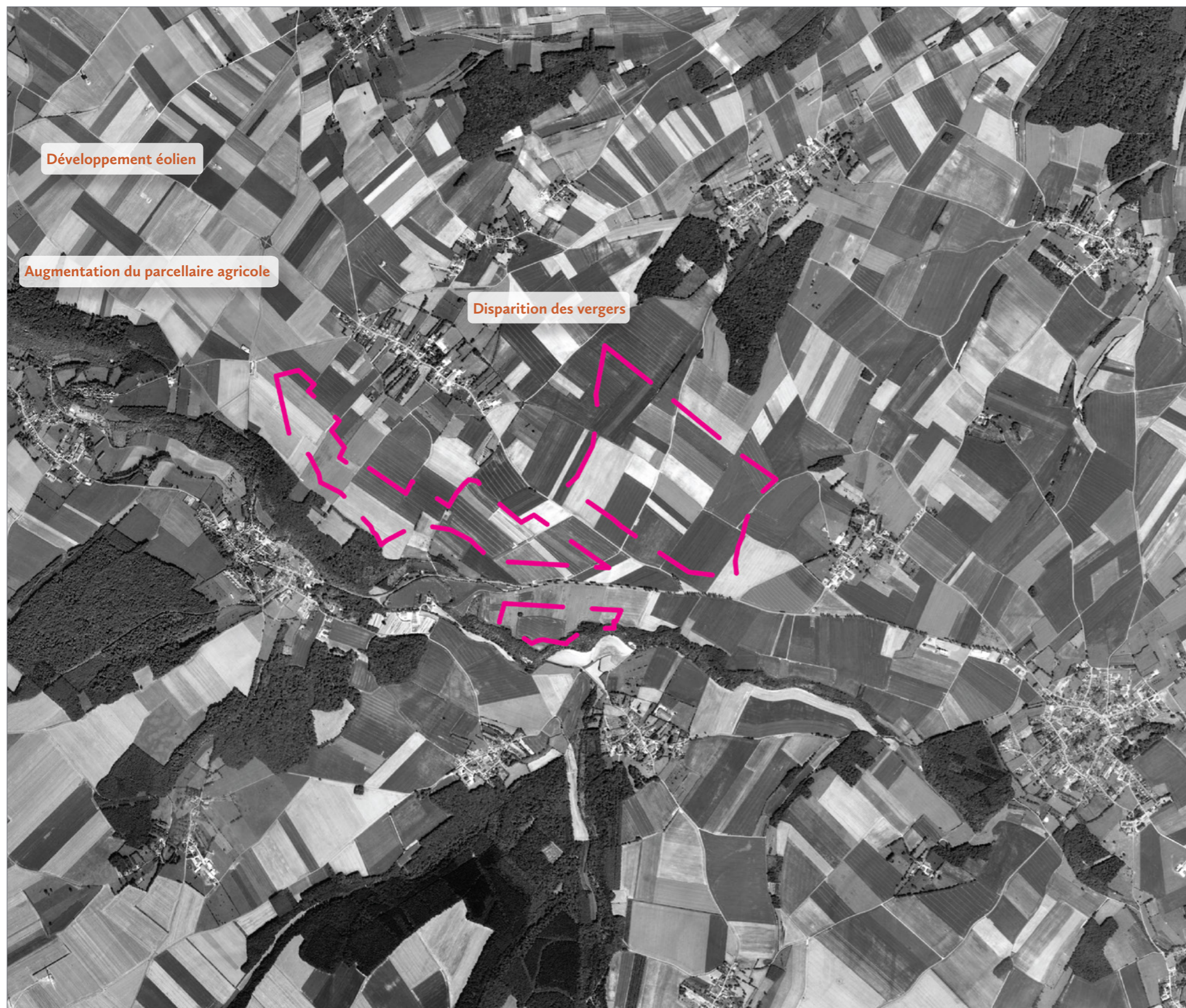
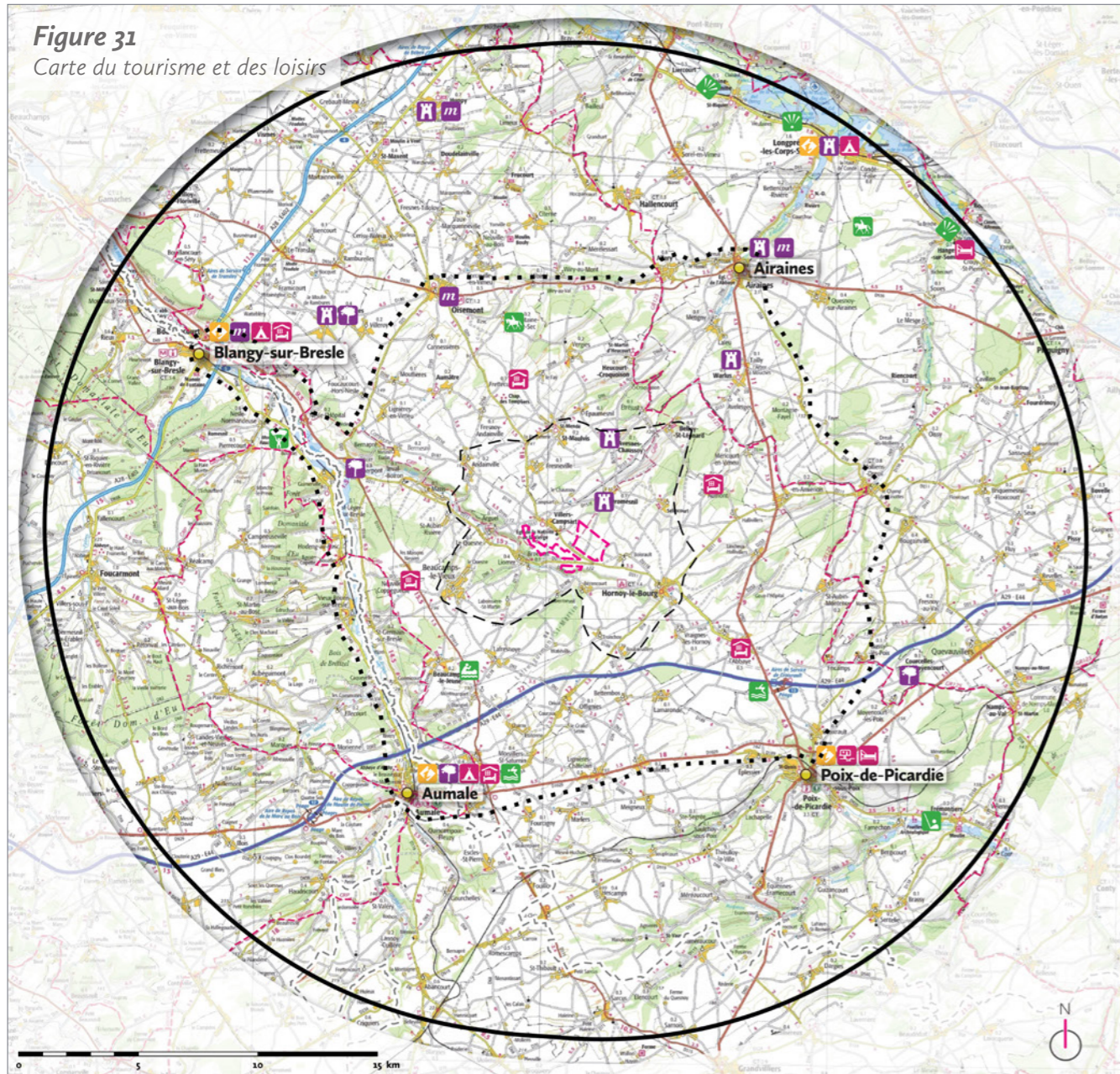
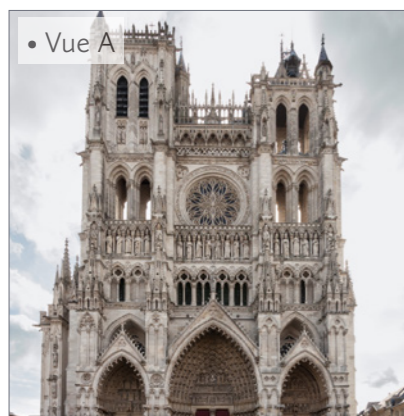
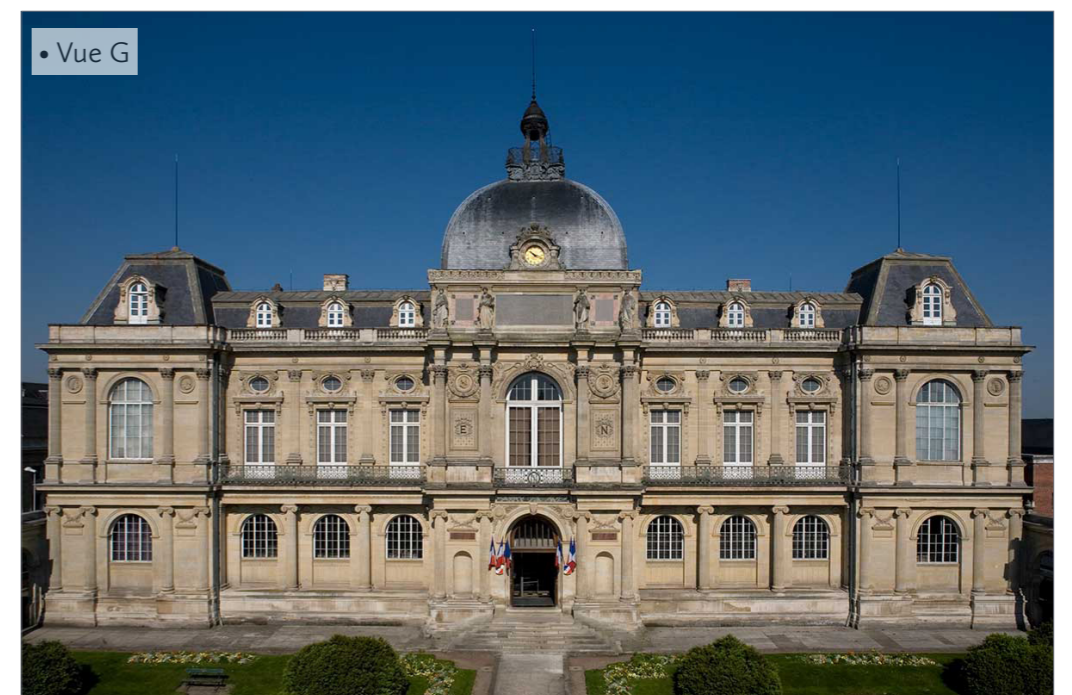




Figure 31  
Carte du tourisme et des loisirs



- Site des deux projets éoliens
  - Périmètre d'étude éloigné (20 km)
  - Périmètre d'étude rapproché (de 10 à 18 km)
  - Périmètre d'étude immédiat (de 2 à 7 km)
  - Limites départementales
  - Villes principales
- TOURISME PATRIMONIAL**
- Office de tourisme
  - Monument remarquable
  - Parcs et jardins
  - Musée
- LOISIRS**
- Piscine
  - Pêche
  - Activité nautique
  - Centre équestre
  - Point de vue
  - Parapente
- Chemin de randonnée
- HÉBERGEMENT**
- Camping-car
  - Campings
  - Hôtel
  - Chambre d'hôtes





Le tourisme dans le périmètre d'étude est tourné essentiellement vers Amiens et la vallée de la Somme, qui mène à la baie de Somme, lieu très touristique mais éloigné du périmètre d'étude.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 31 : carte du tourisme et des loisirs.

(Source : Somme tourisme)

- Vue A : cathédrale Notre-Dame d'Amiens.

(photo : Matutina)

- Vue B : vallée de la Somme vers Hangest-sur-Somme.

(photo : DR)

- Vue C : rafting sur la Somme.

(photo : Amiens tourisme)

- Vue D : vue aérienne de la baie de Somme.

(photo : Claude Palanque)

- Vue E : mémorial Terre Neuvien de Beaumont-Hamel.

(photo : wikipédia)

- Vue F : hortillonnages d'Amiens.

(photo : wikipédia)

- Vue G : musée de Picardie à Amiens.

(photo : wikipédia)

### 3.6 - Perceptions sociales et touristiques

#### Abrégé historique

La Somme fut habitée dès la Préhistoire. On retrouve des traces d'une occupation humaine dans les vallées de l'Oise, de l'Aisne, à la falaise d'Ault, Abbeville et Amiens. Au troisième millénaire avant notre ère, la sépulture mégalithique collective de La Chaussée-Tirancourt, accueille, en plusieurs siècles d'utilisation, près de 350 défunts, et constitue l'un des vestiges de cette nature les plus importants d'Europe.

Pendant la période gallo-romaine, le peuple gaulois des Belges occupaient alors la Somme. Ils étaient divisés en plusieurs tribus : les Ambiens occupent les environs d'Amiens jusqu'au littoral, et les Viromandues la partie est du département. Ils occupent alors densément le territoire, avec l'implantation d'un réseau de fermes. À partir du II<sup>ème</sup> siècle avant J.-C., des oppidums sont fondés : L'Étoile, La Chaussée-Tirancourt, Méricourt-sur-Somme, etc.

Le territoire de l'actuel département de la Somme fut intégré par les Romains dans la province de la Gaule Belgique dont la capitale fut Durocortorum (Reims), sous le règne d'Auguste. Dans le courant du I<sup>er</sup> siècle, les Romains fondèrent les premières villes, Samarobriua (Amiens) fut l'une d'entre elles qui était traversé par plusieurs voies romaines dont la plus importante la Via Agrippa de l'Océan reliait Lugdunum (Lyon) à Gesoriacum (Boulogne-sur-Mer). La région fut évangélisée au IV<sup>ème</sup> siècle. Le premier évêque d'Amiens, dont l'existence est historiquement attesté en 346, fut Euloge.

Occupée par les Francs et ayant souffert de la Guerre de Cent Ans, la Somme correspond au cœur historique de la Picardie avec Amiens, ville importante au Moyen-Âge et sa cathédrale. Classée UNESCO, elle est un des témoignages de la naissance de l'art gothique.

Le département fut le théâtre permanent de guerres et d'invasions de l'époque moderne à l'époque contemporaine. Amiens, comme la plupart des villes et villages de la Somme, fut lourdement touchée par la Première Guerre mondiale. Sont

présents en effet de nombreux cimetières militaires français, du Commonwealth et allemands, ainsi que des mémoriels de guerre.

#### Fréquentation touristique et activités

Le périmètre d'étude est proche d'un lieu touristique réputé nationalement : la baie de Somme (vue D). Souvent considérée comme une des plus belles baies du monde, c'est un site qui abrite de très nombreux oiseaux migrateurs ainsi que la plus grande colonie de phoques veaux marins de France. Le site des projets s'implante à environ 40 km de la baie.

Amiens se situe en dehors du périmètre d'étude. C'est une ville très patrimoniale, surnommée la « petite Venise du Nord » en raison des nombreux canaux qui la traversent et des hortillonnages (ensemble de jardins flottants couvrant 300 hectares). La cathédrale Notre-Dame d'Amiens (vue A) est la plus vaste cathédrale de France, et elle a attiré 545 401 visiteurs en 2016<sup>1</sup>. Elle est classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Les autres monuments et sites les plus visités de la ville sont le parc zoologique (183 521), les hortillonnages (126 826, vue F) et le musée de Picardie (30 558 visiteurs, vue G)<sup>1</sup>.

La vallée de la Somme (vue B) se trouve en limite nord du périmètre d'étude. Elle abrite un nombre conséquent de monuments historiques, de communes ainsi que des hébergements touristiques et des activités de loisirs. C'est une vallée profonde et très large, composée par de nombreux étangs et marais. Elle est parfaitement propice à des activités de randonnées pédestres ou équestres ou encore des promenades à vélo. Le GR 123 permet de la découvrir. La véloroute qui la parcourt, longue de 120 kilomètres, relie Péronne à Saint-Valéry-sur-Somme, dans la baie de Somme. C'est un aménagement qui permet de découvrir le riche patrimoine naturel et historique de la vallée de la Somme. Les activités nautiques sont également nombreuses sur la Somme. Il existe dix circuits nautiques pour le canoë-kayak ainsi qu'une grande base nautique à Picquigny qui permet de pratiquer le rafting (vue C).

Si le tourisme patrimonial et naturel est important, le tourisme dit de mémoire, ou de guerre, est aussi très développé dans la Somme. C'est en effet un secteur qui a été durement frappé par la Grande Guerre et de nombreux mémoriaux et cimetières jalonnent le territoire. Par exemple, le mémorial Terre Neuvien de Beaumont-Hamel (vue E) et le centre d'accueil et d'interprétation de Thiepval ont reçu chacun plus de 200 000 visiteurs en 2014<sup>1</sup>. Ce tourisme ne concerne pas le périmètre d'étude éloigné puisqu'il a été très peu touché par la guerre de 1914-1918. En revanche, la Seconde Guerre mondiale a touché le secteur à plusieurs reprises, notamment sous la forme de bombardements aériens. Airaines fut détruite aux plus des trois-quarts pendant la Bataille d'Abbeville, en juin 1940. Cependant, le tourisme de mémoire se concentre quasi exclusivement sur la Grande Guerre et ne concerne donc pas le périmètre d'étude éloigné.

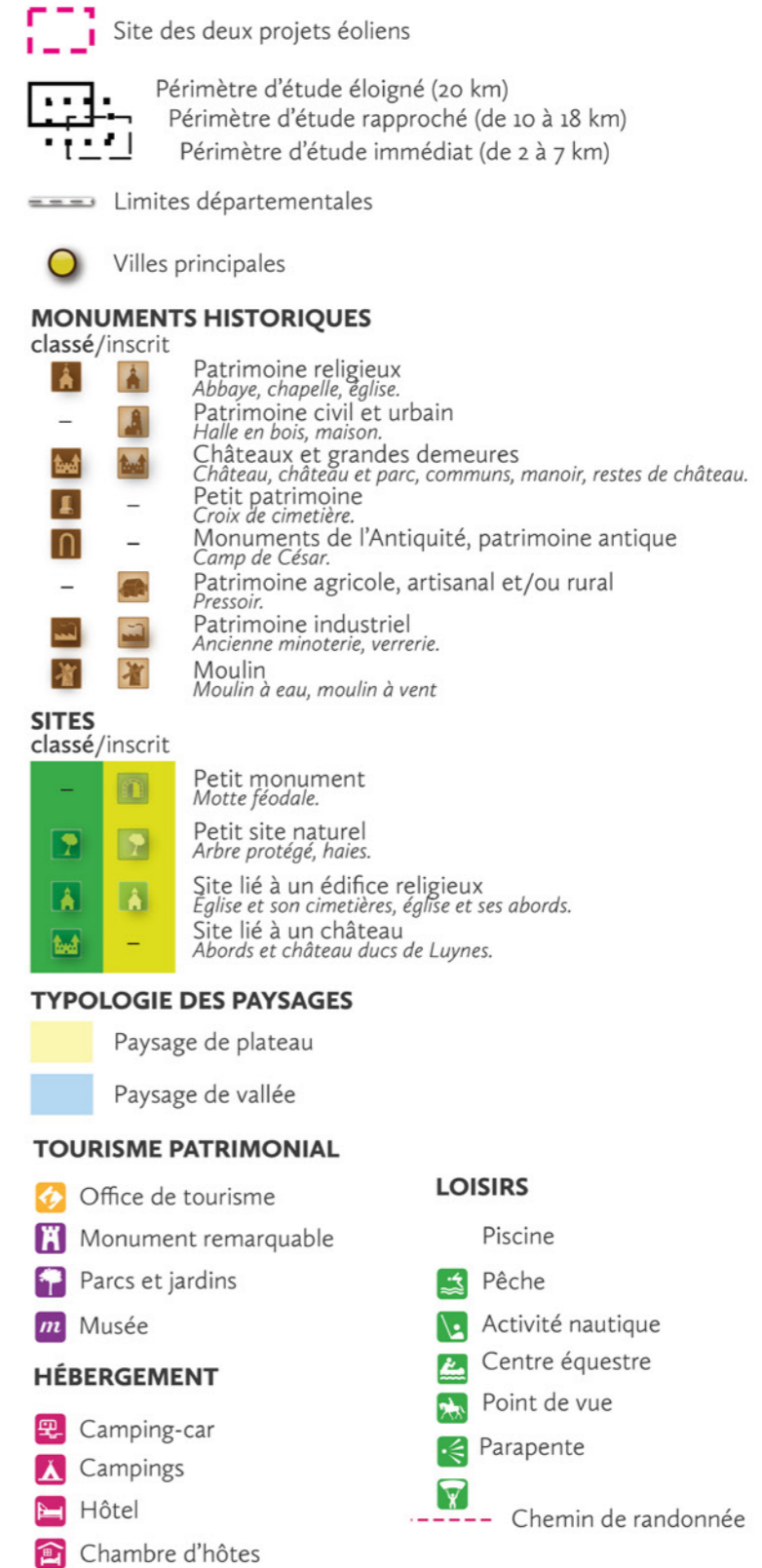
La Somme a reçu plus de 550 000 visiteurs en 2010 (Ministère du tourisme) ce qui en fait seulement le 55<sup>ème</sup> département le plus visité de France. En Picardie, l'Aisne ne reçoit que 360 000 touristes par an contre environ 750 000 dans l'Oise. Amiens capte donc la quasi totalité des touristes du département, qui se dirigent ensuite plutôt la baie de Somme ou les lieux de mémoire de la Grande Guerre. La vallée de la Somme constitue davantage un espace de transition entre Amiens et la baie de Somme qui est plutôt propice à accueillir des activités de pleine nature et de loisirs. En dehors de ce secteur, le tourisme est très peu présent.

La Picardie reste une région peu touristique. Le tourisme est un secteur d'activités faiblement développé. En termes de revenus, seules quatre régions ont moins de revenus liés au tourisme en France (source : INSEE) : Franche-Comté, Limousin, la Haute-Normandie, et la Champagne-Ardenne. À ce titre, la Picardie peut-être considérée comme une région souffrant encore d'un déficit de représentation à l'échelle touristique nationale.

<sup>1</sup> Source : Somme Tourisme



Figure 32  
Carte de synthèse patrimoniale, paysagère et touristique





Le Vimeu et l'Amiénois offrent des paysages aux reliefs variés, aux lisières boisées fréquentes. Les vallons secs, affluents des grandes vallées de la Somme et de la Bresle, modèlent fortement les plateaux, offrant ces variations de relief parfois intimes, parfois impressionnantes.

■ Ci-contre à gauche :

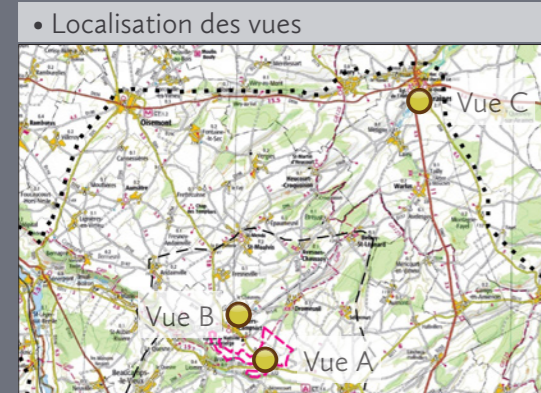
- Figure 32 : carte de synthèse du patrimoine protégé, du tourisme et du paysage.

(Source : Base Mérimée, Atlas des paysages de la Somme et de l'Oise, Somme tourisme)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : vue du site des projets.
- Vue B : silhouette urbaine végétalisée de Villers-Campart
- Vue C : périurbanisation à Airaines.

(Toutes les photos : Matutina)



### 3.7 - Synthèse de l'état initial

Le site des deux projets éoliens (*vue A*) est situé dans l'Amiénois, à proximité du Vimeu. L'Amiénois est un vaste ensemble de paysages situé au cœur de la région picarde historique, et organisé autour de la ville patrimoniale d'Amiens. À la différence des autres secteurs de plateaux de Picardie, comme le Santerre ou le Plateau Picard, l'Amiénois offre des espaces tabulaires ouverts mais aux horizons toujours limités par des lisières boisées. C'est un territoire d'agriculture intensive, et depuis une bonne quinzaine d'années, la périurbanisation s'y est largement diffusée depuis la ville-capitale picarde. L'organisation gallo-romaine du territoire s'y lit encore de nos jours, par la répartition des villages de plateau, souvent liés à une villa, et de longues portions de routes rectilignes.

Le Vimeu se répartit entre un Vimeu rural, à l'est, où les accents du Petit Caux se font sentir, et un Vimeu industriel, à l'ouest, vers le débouché maritime de la Bresle. Ce petit fleuve, forme depuis l'époque médiévale la limite historique entre Normandie et Picardie. L'influence périurbaine d'Abbeville se produit sur ce territoire. Le Vimeu rural est un plateau ondulé, mosaïque de boisements, de petites vallées, au caractère herbager, et de champs ouverts. Les évolutions agricoles y ont fait régresser l'élevage et les ceintures de prés-vergers deviennent de plus en plus des reliquats.

La limite entre l'Amiénois et le Vimeu est diffuse et s'opère selon un gradient où les ceintures bocagères des villages de plateau deviennent plus présentes, ainsi qu'une intrication des petites vallées leur donnant un caractère plus « vert ».

Limite septentrionale des deux premières, la Somme, vaste vallée historique accompagnée d'un système complexe d'étangs et de bras d'eau, impose sa forte présence au nord-est du périmètre d'étude. Amiens est implantée dans la vaste cuvette qu'est venu y former le fleuve. De ce fait, Amiens est une « ville-paysage » qui peut se contempler depuis ses abords plus élevés. Au nord de la Somme, le plateau plus ouvert et moins ondulé prend le nom de Ponthieu, mais il n'est pas présent dans le territoire d'étude.

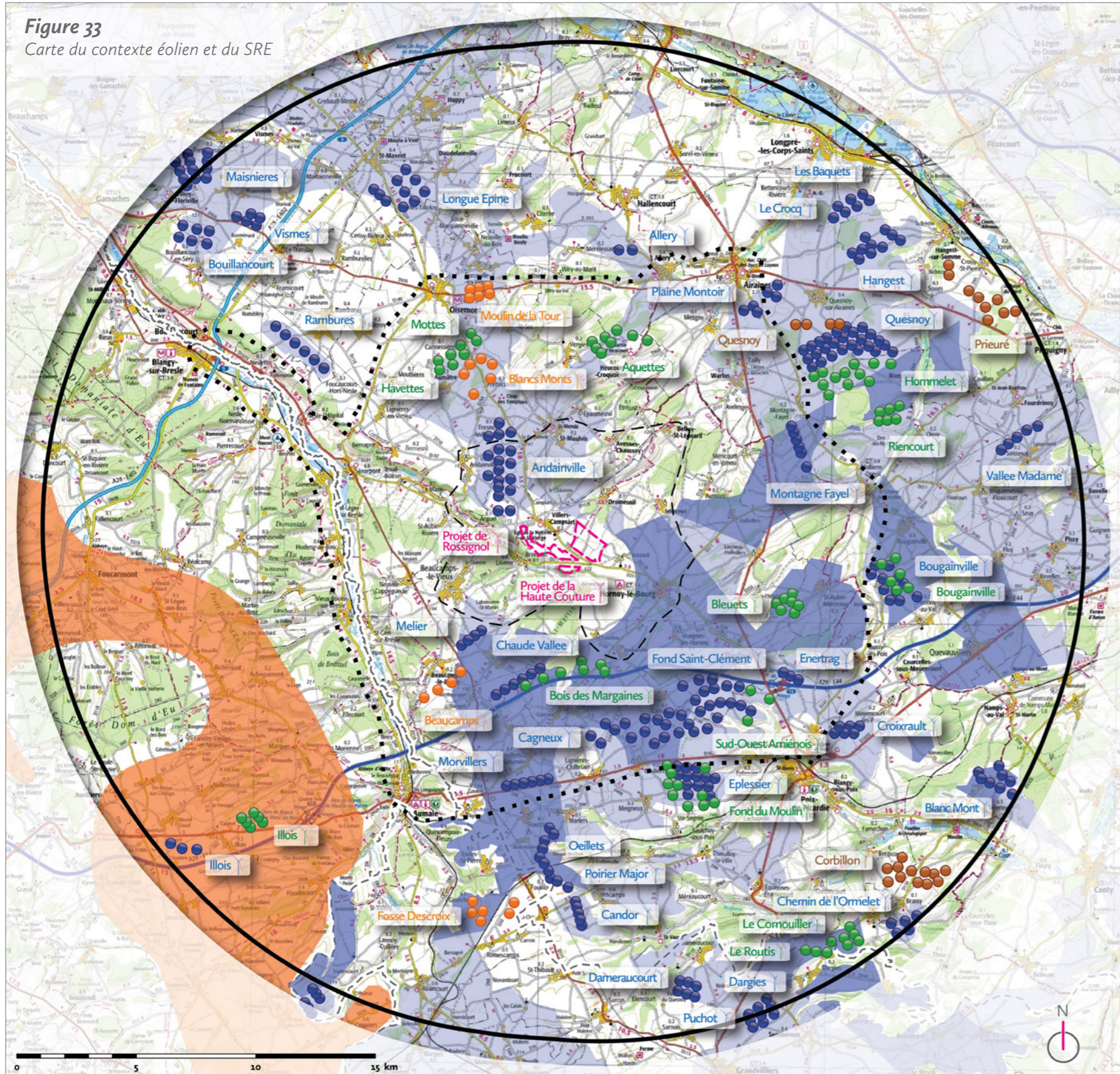
En Vimeu comme en Amiénois, les villages de plateaux s'offrent au regard comme des îlots végétaux au milieu des espaces ouverts et cultivés de l'openfield, car ceinturés par une auréole arborée (*vue B*). Cependant, les effets de la périurbanisation, associés à la pression de l'agriculture intensive sur les anciennes auréoles bocagères, viennent modifier cette lecture (*vue C*). Ainsi, les auréoles bocagères sont « percées » par le développement des zones pavillonnaires. En limite orientale du territoire d'étude, dans l'Amiénois, les villages ont perdu leurs ceintures de prairies.



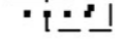

Du point de vue des représentations et du tourisme, le département de la Somme est très fortement bipolarisé entre Amiens et sa cathédrale, et la côte picarde avec la Baie de Somme. Le territoire ici considéré souffre d'un déficit de représentation et s'avère peu fréquenté par le tourisme.







Figure 33  
Carte du contexte éolien et du SRE




-  Site des deux projets éoliens
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 10 à 18 km)
-  Limites départementales




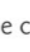

**SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN DES HAUTS-DE-FRANCE**

-  Zone favorable à l'éolien
-  Zone favorable à l'éolien sous conditions

**SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN DE NORMANDIE**

-  Zone favorable à la densification de l'éolien

**CONTEXTE ÉOLIEN**

-  Éolienne construite
-  Éolienne d'un parc éolien accordé
-  Éolienne en cours d'instruction avec avis d'AE
-  Éolienne en cours d'instruction sans avis d'AE
-  Éolienne des deux projets



Le territoire d'étude contient un grand nombre de parcs accordés, construits et en instruction.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 33 : carte du contexte éolien et du SRE.

(Source : DREAL Picardie - fond IGN 1/100.000)

## 4 - LE SITE ET SES ENJEUX

### 4.1 – Présentation du SRE

Le Schéma régional éolien terrestre (SRE) est l'annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie, instauré par la loi du 12 juillet 2010. Il s'agit d'un document réglementaire qui régit les contraintes et le potentiel éolien d'une région, définissant les objectifs quantitatifs de la région en tenant compte des objectifs nationaux.

En région Picardie (désormais Hauts-de-France), le SRE a été adopté par arrêté du Préfet de Région le 14 juin 2012. Bien qu'abrogé, il constitue toutefois un document qui peut encore donner des orientations générales et constitue le dernier document issu des services de l'État en date, cadrant le développement éolien régional. Le territoire d'étude comprend également une petite portion de communes normandes. Le SRE de Normandie figure sur la carte mais n'est pas concerné par les deux projets éoliens.

Le site des projets éoliens est en dehors des zones favorables définies par le SRE. Cela n'est pas rédhibitoire à l'implantation d'éoliennes, car ce document n'est plus d'actualité. Toutefois, il est important de comprendre pourquoi cette zone était jugée défavorable à l'éolien, et donc d'adapter les projets éoliens en conséquence.

### 4.2 - Les attendus du SRE

La détermination des secteurs favorables à l'énergie éolienne dans le SRE a été réalisée à partir de la soustraction des secteurs les moins favorables, tout en prenant en compte des aspects techniques, environnementaux ou paysagers.

Le site des projets se trouve en dehors de tout périmètre de protection et de vigilance. Les plus emblématiques, étant liés aux couronnes de protection d'Amiens et au panorama sur la Somme offert depuis Long et son château, sont éloignés du site des projets. Le périmètre de protection et de vigilance

d'Arguel est lui proche du site des projets. Enfin, on relèvera les périmètres de protection patrimoniale liés aux petites villes de Conty et de Poix-de-Picardie, qui sont proches du site des deux projets éoliens.

En ce qui concerne les paysages de petite échelle, le site des projets est dans une zone jugée "défavorable pour l'implantation d'éoliennes" car les enjeux y sont très importants. Il s'agit de la vallée de la Bresle et surtout de son affluent, le Liger, qui se trouve juste au sud du site des projets éoliens. C'est donc l'enjeu majeur des deux projets éoliens selon le SRE. Les préconisations de ce document pour les vallées sont les suivantes : "les projets éoliens doivent être en retrait suffisant de la ligne de crête pour que le rapport d'échelle soit favorable au relief. Les projets seront également de taille mesurée (hauteur, densité, nombre)". Bien qu'abrogé, le SRE reste un document à valeur scientifique. Cet enjeu devra donc être bien pris en compte, en respectant les préconisations du SRE.

Du côté des paysages dit "emblématiques", c'est-à-dire "particulièrement évocateurs de l'entité de paysage à laquelle ils appartiennent", on notera la présence de la vallée du Liger, dont le site des projets se trouve à quelques centaines de mètres au plus proche. C'est donc un élément paysager sensible et proche du site dont une attention particulière devra être apportée. On notera également la présence proche d'un système de vallées sèches parallèles, au sud-ouest d'Airaines. Ces vallées se succèdent selon un rythme bref, créant une série de paysages "en creux et bosses", plus intimes, caractéristiques de cette partie du Vimeu. Le site des projets forme la limite sud de ce système de paysages spécifique. Une attention particulière devra être apportée à ces vallées sèches. Une portion de la vallée de la Bresle est concernée par ce zonage des paysages emblématiques, mais il est difficile de déterminer si les deux projets sont inclus dans ce zonage ou non.

En dépit de l'abrogation du SRE, celui-ci fournit une base d'éléments de cadrage objectifs qui permet de montrer que le site des projets n'interfère pas négativement avec les principales sensibilités paysagères et patrimoniales repérées à l'échelle

départementale.

### 4.3 – Le contexte éolien

Le secteur connaît un développement éolien relativement important. En date actualisée à celle du présent document, on dénombre 247 éoliennes construites, 82 accordées et 47 en instruction.

C'est un développement très conséquent, et qui se répartit de façon assez homogène dans la partie de la Somme du territoire d'étude. Seule la partie normande connaît un développement très limité. Dans la Somme, à l'exception de deux zones très denses en éolien (sud-est d'Airaines et à l'ouest de Poix-de-Picardie), le mitage est très important.

### 4.4 – Les enjeux éoliens

Le SRE place le secteur du sud-ouest Amiénois dans une logique globale de densification. On notera que les pôles 1 (Quesnoy-sur-Airaines) et 2 (Croixrault) environnent le site des projets, et furent définis comme secteurs de densification. De plus, le parc d'Andainville – Saint-Maulvis était déjà indiqué sur le document, que le site des projets vient prolonger au sud.

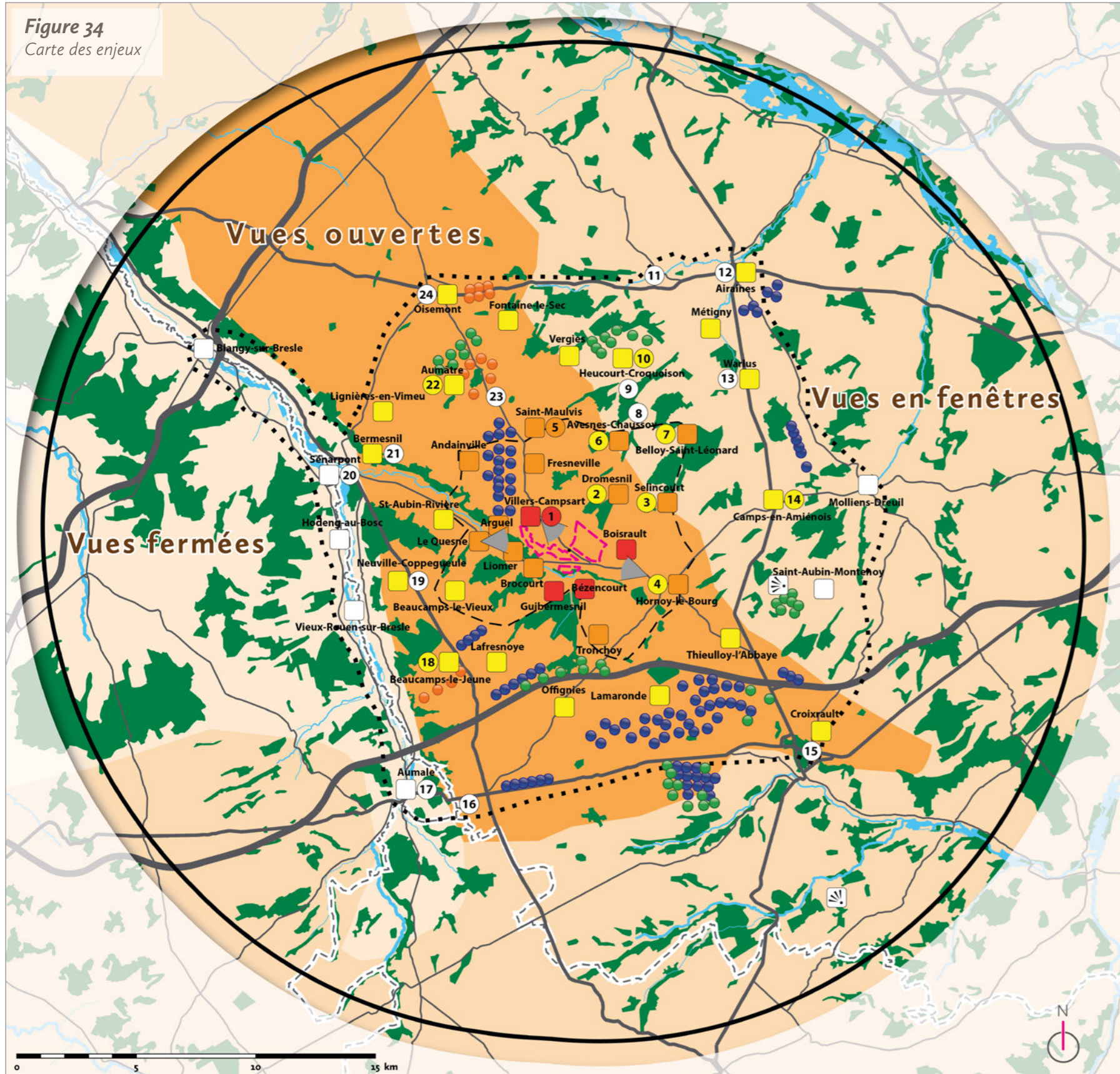
Les présents projets peuvent alors se formuler dans une logique de confortement ponctuel de ce parc, en formant un deuxième ensemble qui vient répéter un développement selon l'axe de la vallée du Liger (logique d'ensembles disposés "en peigne" suivant l'axe de la vallée).

Il faut d'ailleurs relever qu'une telle logique a été proposée par le SRE tout au sud du secteur concerné pour le parc de Litz-Rémérangles (pôle 5), implanté en rive ouest de la vallée de la Brèche.

Le détail du processus d'émergence d'un projet éolien ainsi que le choix du site d'implantation des projets, prenant en compte les enjeux paysagers et les autres enjeux (écologiques, demandes locales...), sont détaillés dans les pages 90-91 du présent document.



Figure 34  
Carte des enjeux



**Site des deux projets éoliens**

Site des deux projets éoliens  
 Périmètre d'étude éloigné (20 km)  
 Périmètre d'étude rapproché (de 10 à 18 km)  
 Périmètre d'étude immédiat (de 2 à 7 km)  
 Limites départementales

**SYSTÈMES DE VISIBILITÉS**

- Vues ouvertes
- Vues en fenêtres
- Vues fermées

**SYNTHÈSE DES ENJEUX**

- Éolienne construite
- Éolienne accordée
- Éolienne en cours d'instruction avec avis d'AE

Village proche :

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu nul

Patrimoine proche :

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu nul

Panorama mentionné dans l'atlas des paysages

Axe de visibilité depuis une route importante

**Liste du patrimoine concerné :**

- église ISMH de Villers-Campsart
- château CMH de Dromesnil
- château ISMH de Selincourt
- halles ISMH d'Hornoy-le-Bourg
- église ISMH de Saint-Maulvis
- château ISMH d'Avesnes-Chaussoy
- château ISMH de Belloy-Saint-Léonard
- château ISMH d'Étrejust
- manoir, église et site d'Heucourt-Croquoison
- site protégé de l'église d'Heucourt-Croquoison
- église CMH d'Allery
- monuments historiques d'Airaines
- église et château de Warlus
- église ISMH de Camps-en-Amiénois
- site protégé de Croixrault
- château et site protégé de Digeon
- monuments historiques d'Aumale
- château CMH de Beaucamps-le-Jeune
- château ISMH de Neuville-Coppegueule
- monuments historiques de Senarpont
- site protégé de Bermesnil
- église ISMH d'Aumâtre
- chapelle ISMH de Frettecuisse
- maison ISMH d'Oisemont

**ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES**

- Réseau hydrographique
- Boisements
- Autoroute
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire



Des sensibilités structurées autour du rapport plateau/vallée. Une attention particulière devra être portée sur les vallées de la Bresle et surtout du Liger.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 34 : carte des enjeux.

(Source : DREAL Picardie, Base Mérimée, CLC 2018, MNT, IGN)

#### 4.5 - Les sensibilités paysagères

Afin d'orienter la réflexion sur l'inscription paysagère des projets, il est nécessaire de prendre en compte les éléments qui constituent les grandes lignes de force du paysage :

- l'aspect de plateau,
- les vallées de la Somme et du Liger,
- l'ensemble des vallons secs proches du site.

Il est également important de tenir compte des sensibilités identifiées dans le SRE (pour leur valeur scientifique et non réglementaire) et révélées par l'analyse.

#### Les sensibilités paysagères et patrimoniales

##### Définition des sensibilités

Les conséquences visuelles envisageables d'un projet éolien sur le grand paysage, mais aussi sur le site des projets ou encore sur les éléments patrimoniaux, sont donc regroupées sous le terme de "sensibilités". Celles-ci s'appuient à la fois sur des critères objectifs et subjectifs et s'opèrent ainsi à différents niveaux d'échelles. L'examen de ces sensibilités sert *in fine* à établir les conditions de possibilité, d'impossibilité ou de restriction de l'implantation de l'éolien. En effet, le développement de cette forme d'énergie implique une transformation du paysage, fait d'ailleurs inhérent au paysage en lui-même : celui-ci est soumis à des dynamiques d'évolutions. L'implantation d'éoliennes en fait partie. Révéler les sensibilités d'un paysage ou d'un site, c'est donc procéder à l'évaluation de ses capacités de transformation et à leur cohérence.

Enfin, il est important de préciser que le terme de "sensibilité" ne désigne pas une condition réhibitoire à l'implantation éolienne mais désigne des caractéristiques sensibles dont il faut tenir compte dans les projets. La carte ci-contre permet de localiser les espaces où s'opèrent ces sensibilités (fig. 34).

#### Identifications des sensibilités

##### Sensibilités paysagères

Dans le cas présent, l'analyse d'état initial a montré que le paysage s'organise structurellement selon le rapport essentiel plateau/vallée. Le cœur du périmètre d'étude, où s'implante le site des projets, est constitué par un plateau ouvert. Le secteur compte de nombreux petits boisements qui accompagnent, la plupart du temps, des petites vallées comme celles du Liger et de la Bresle ou les nombreux vallons secs autour du site. Au nord, le plateau est coupé par la large et profonde *vallée de la Somme*, qui abrite de nombreux villages et du patrimoine protégé. C'est une vallée largement habitée, anciennement industrielle, et désormais tournée vers le loisir et le tourisme.

Au nord-est du site, autour d'Airaines, se trouve un ensemble de vallées sèches, très boisées, et qui regroupent un patrimoine important avec de nombreux châteaux protégés. Au sud du site, la *vallée de la Bresle* et le sud du plateau de l'Amiénois et du Vimeu sont très marqués par le relief. La *vallée de la Bresle* est très fortement encaissée, offrant des versants largement boisés.

Les paysages de plateaux ouverts sont amples et disposent d'une échelle adaptée à l'accueil du développement éolien. Toutefois, il convient de remarquer que ces espaces sont sensibles aux structures verticales, qui y sont visibles de loin.

La sensibilité essentielle pour les vallées est celle des rapports d'échelles et des effets possibles de surplomb par les éoliennes. Cela concerne surtout la vallée du Liger, identifiée comme un secteur à enjeux très importants par le SRE, et qui se trouve à proximité immédiat du site. Rappelons que le SRE a été abrogé, mais cela reste un document à valeur scientifique. La vallée de la Bresle est un peu plus éloignée, ce qui réduit fortement les enjeux, tout comme pour le système de vallons secs autour d'Airaines.

Notons enfin que la perception des paysages par nos contemporains se fait ici essentiellement de manière véhiculaires : les axes routiers qui irriguent le territoire peuvent aussi s'avérer être des axes de visibilité.

#### Sensibilités de l'habitat proche

L'habitat est relativement regroupé dans le périmètre d'étude proche. Il n'y a aucune ville dans le périmètre d'étude immédiat, mais de nombreux gros villages s'y trouvent : Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg et Villers-Campsart. Le secteur étant assez boisé et marqué par de nombreux petits reliefs, tous les villages ne sont pas en relation visuelle directe avec le site des projets. Dans le périmètre d'étude rapproché, quatre villes encadrent les projets éoliens : Airaines, Aumale, Blangy-sur-Bresle et Poix-de-Picardie. Elles sont éloignées du site, mais elle restent sensibles aux projets par leur importance.

#### Sensibilités patrimoniales

Ces sensibilités concernent les relations de visibilité ou de covisibilités que peuvent entretenir les édifices protégés réglementairement avec les deux projets.

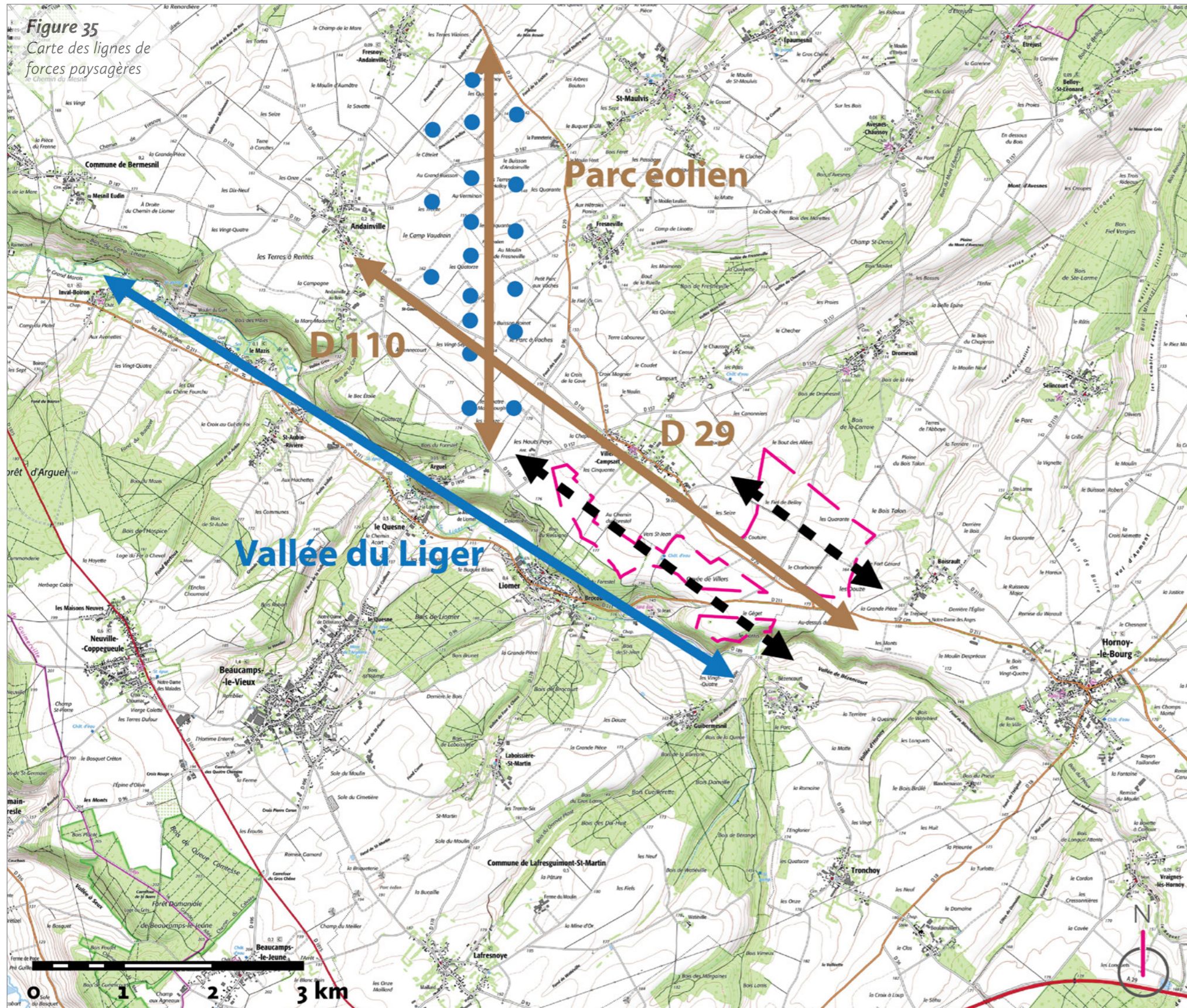
Plusieurs châteaux et églises, les monuments les plus représentés dans le territoire d'étude, sont sensibles aux projets par leur proximité. Les covisibilités avec les églises de villages de plateau devront faire l'objet d'une attention particulière. Les intervisibilités sont beaucoup moins évidentes puisqu'elles sont généralement construites au sein d'un bâti dense.

Certains châteaux sont plus sensibles que d'autres parce que leur axe visuel donne vers le site des projets, par exemple. Les plus sensibles feront l'objet d'un photomontage. Ici, ce sont surtout les intervisibilités qui sont le plus probables, car la plupart du temps, ces châteaux sont cachés par leur parc boisé, ce qui rend les covisibilités souvent impossibles. Les monuments historiques du périmètre d'étude immédiat feront tous l'objet d'au moins un photomontage.

#### Sensibilités liées au contexte éolien

La présence d'un contexte éolien déjà très significatif sur le territoire d'étude nécessite d'étudier les effets cumulatifs des projets avec l'ensemble des parcs en construction, des projets accordés ou en instruction.





Site des deux projets éoliens

**LIGNES DE FORCES PAYSAGÈRES**

Ligne de force anthropique

Ligne de force naturelle

Orientation recommandée pour les projets éoliens

**CONTEXTE ÉOLIEN**

Éolienne construite



L'analyse des lignes de forces paysagères permet d'établir des recommandations d'implantation des éoliennes projets de Rossignol et Haute Couture.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 35 : carte des lignes de forces paysagères.

(Source : IGN)

#### 4.6 - Analyse des lignes de force paysagères

L'analyse des lignes de forces paysagères met en avant deux éléments marquants du paysage à proximité du site des projets éoliens de Rossignol et Haute Couture.

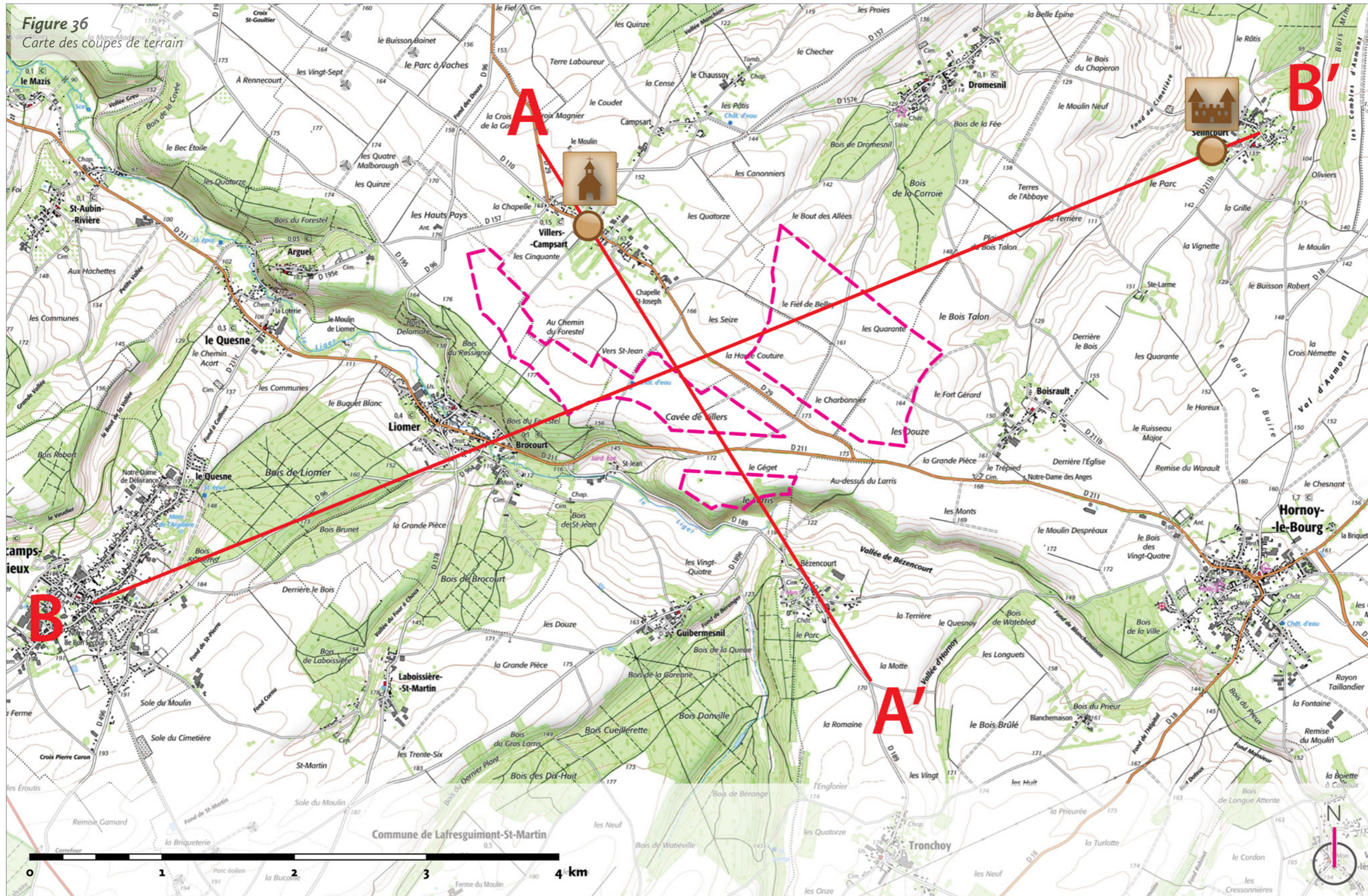
La première et principale ligne de force paysagère est naturelle : il s'agit de la vallée du Liger. En effet, cette vallée assez étroite et encaissée, est proche du site des projets. Elle marque donc le paysage proche par la variation importante du relief qu'elle apporte. Le Liger coule d'est en ouest et la vallée a globalement un axe visuel sud-est nord-ouest.

Parallèlement à la vallée du Liger, une deuxième ligne de force paysagère émerge, anthropique cette fois. Il s'agit des deux routes départementales D 110 et D 29. La D 110 est la route qui relie Andainville à Villers-Campsart, c'est donc la route de l'entrée ouest du village. Quant à la D 29, c'est la route qui relie Hornoy-le-Bourg à Villers-Campsart et qui traverse la commune. Surtout, c'est la D 29 qui coupe le site des projets éoliens en deux. Elle passe donc à proximité immédiate du site. L'axe de ces deux routes est parallèle à la vallée du Liger avec un axe visuel sud-est nord-ouest.

Ces deux lignes de forces paysagères sont proches du site du projet et ont axe sud-est nord-ouest. La recommandation pour l'implantation des éoliennes des projets de Rossignol et Haute Couture est donc de suivre cet axe.

Toutefois, une troisième ligne de force existe, anthropique également. Il s'agit du parc éolien construit d'Andainville. Ce parc, composé de plusieurs machines, suit une implantation régulière sur un axe nord-sud. Cette ligne de force est contraire à celle de la vallée et des routes départementales D 110 et D 29 mais elle existe également et marque fortement le paysage. Ainsi, deux implantations sont possibles pour les éoliennes des projets de Rossignol et Haute Couture : suivre la même logique d'implantation que l'ensemble éolien d'Andainville ou bien suivre le même axe que la vallée du Liger et des routes proches.







Les coupes de terrain permettent de mettre en évidence la relation entre le site des projets et les sensibilités environnantes (vallée du Liger, villages et monuments historiques proches).

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 36 : carte des coupes de terrain.

(Source : IGN, Base Mérimée)

#### 4.7 - Analyse détaillée des principales sensibilités

Afin d'analyser les sensibilités principales, il est nécessaire de descendre dans les échelles cartographiques et de considérer les aspects les plus proches du site des deux projets éoliens. Le rapport plateau/vallée caractérise la sensibilité principale liée aux projets.

Rappelons que le site prend place sur un plateau arrêté au sud par la vallée du Liger, un affluent de la Bresle. C'est une petite vallée, étroite, mais encaissée.

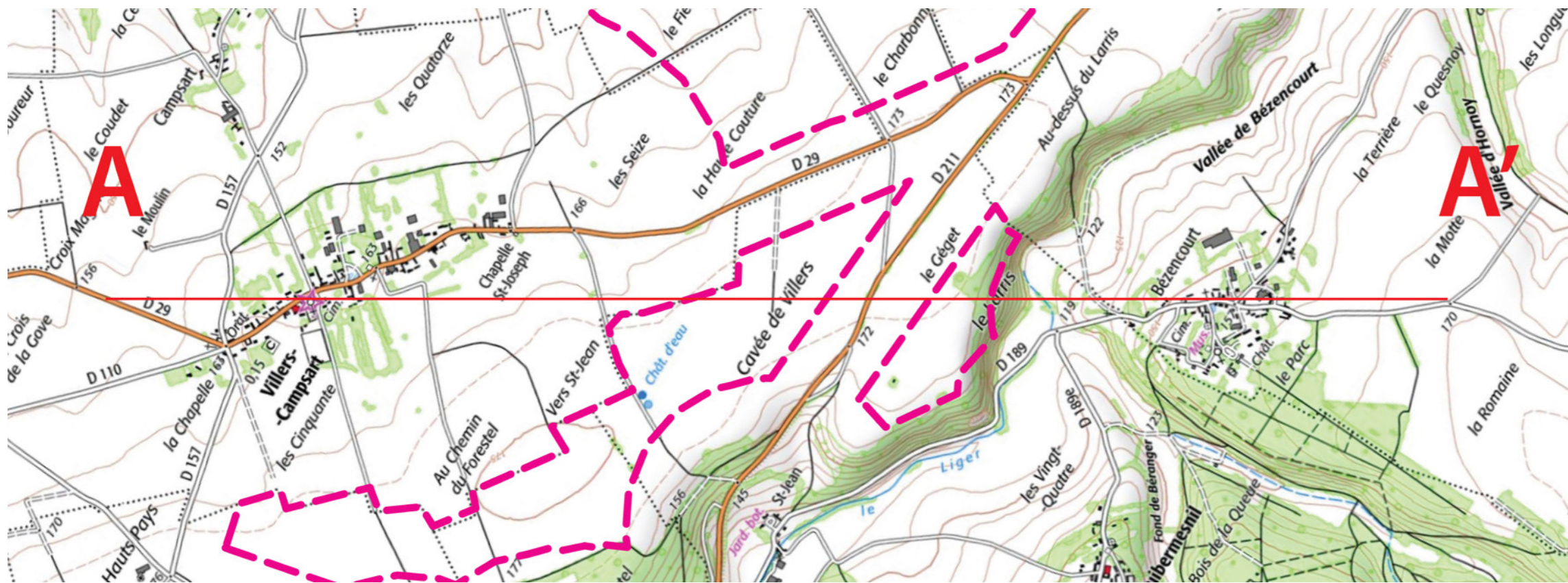
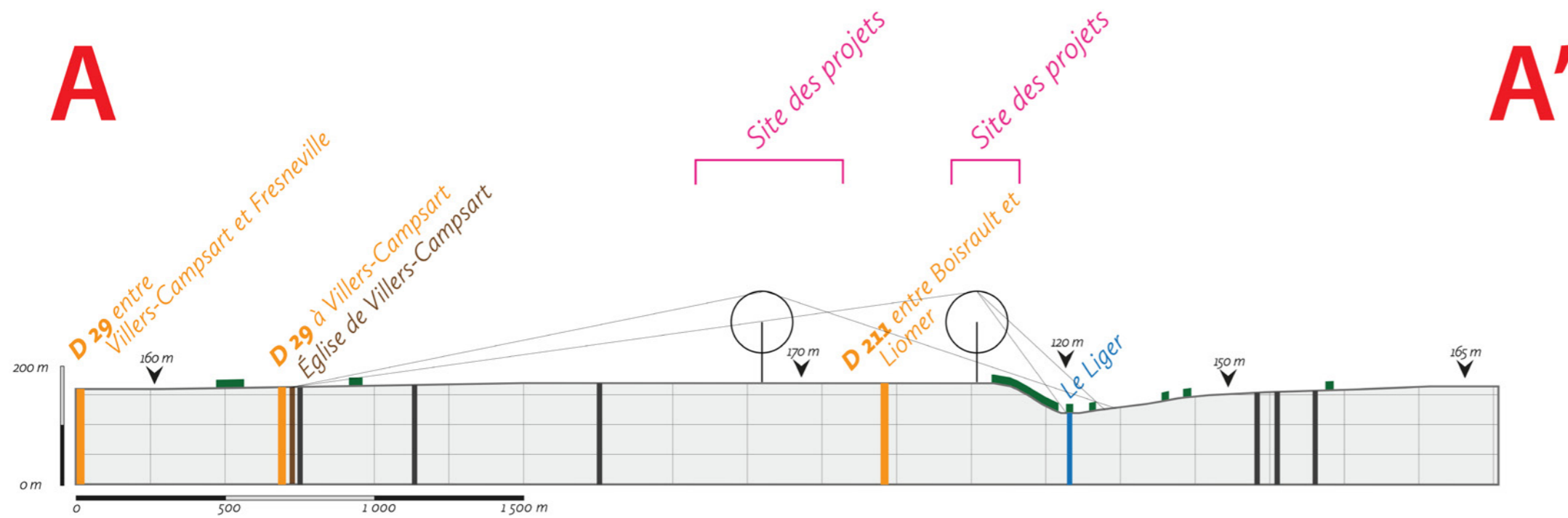
Les coupes de terrain, d'après le fond IGN 1/25 000, permettent d'étudier les rapports de visibilité possibles avec les vallées, leurs villages et leurs éléments patrimoniaux (monuments historiques). Ainsi, deux coupes ont été réalisées (fig. 36).

Ces coupes ont considéré une hauteur de quinze mètres pour les boisements. L'éolienne représentée sur site fait une hauteur totale de 150 m (mât de 100 m et rotor de 100 m de diamètre). Les coupes sont réalisées avec une amplification de l'échelle verticale du double de l'échelle horizontale.

Les deux coupes de terrain sont détaillées dans les double-pages suivantes.



Figure 37  
Plan et coupe de terrain A-A'





La coupe de terrain A-A' est réalisée entre les villages de Villers-Campsart, sur le plateau de l'Amiénois, et Bézencourt, dans la vallée du Liger. Elle passe par deux enjeux très significatifs : la vallée du Liger et l'église de Villers-Campsart.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 37 : plan et coupe de terrain A-A'.

(Source : IGN, MNT)

### Coupe A-A'

La première coupe a été réalisée depuis la D 29 au nord de Villers-Campsart jusqu'au sud du village de Bézencourt depuis la D 189.

Villers-Campsart est le village le plus proche du site des deux projets. Il est situé sur le plateau de l'Amiénois. C'est un village-rue à l'urbanisation étirée et lâche. L'enjeu principale réside ici sur l'incidence visuelle des projets sur le bâti du village ainsi que sur l'église protégée du village, par laquelle passe la coupe de terrain. La D 29, le point de départ de la coupe de terrain, est une route assez importante qui relie Hornoy-le-Bourg et Poix-de-Picardie à Oisemont.

La coupe de terrain, après Villers-Campsart, traverse le site des projets. Elle passe ensuite par la vallée du Liger, qui est l'enjeu principal des projets éoliens du Rossignol et de la Haute Couture. C'est une petite vallée, affluente de la grande vallée de la Bresle. Elle est très encaissée et étroite.

Ensuite, la coupe de terrain traverse le village de Bézencourt, situé au sud de la vallée du Liger, pour finir sur la D 189, qui relie Tronchoy et Bézencourt à la D 211, la route principale de la vallée du Liger.

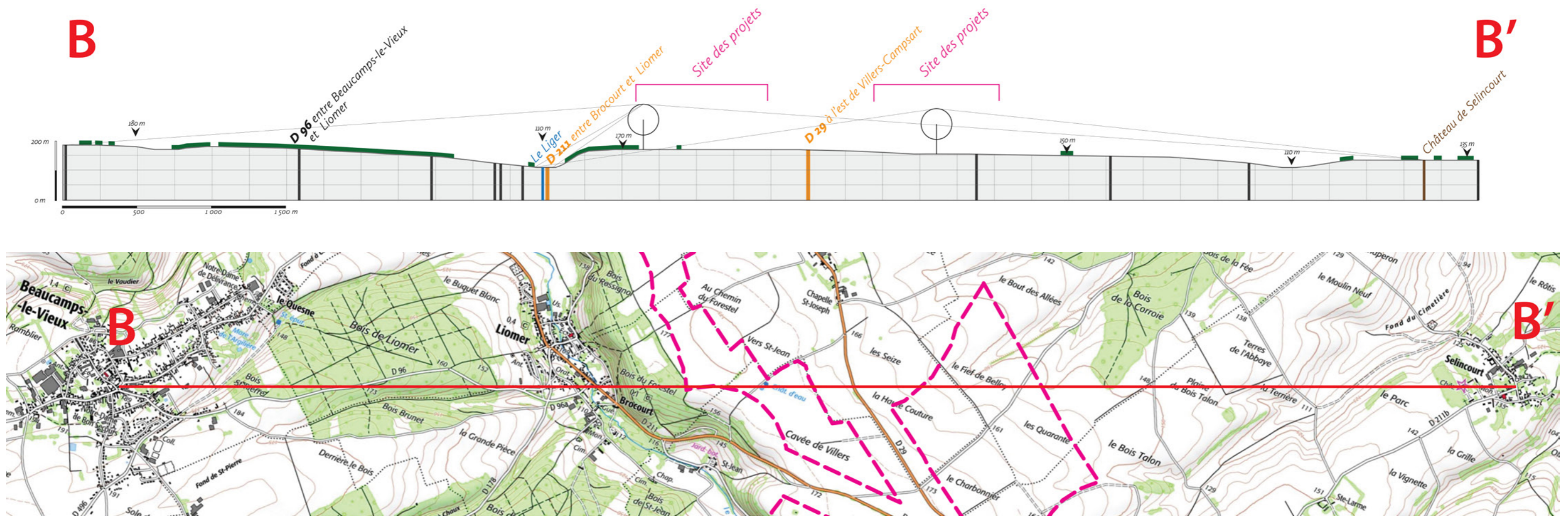
Une éolienne placée à gauche sur la coupe de terrain, donc au nord du site, au sud de la D 29 et au sud-est de Villers-Campsart, serait visible depuis ce dernier village. Une intervisibilité entre l'église protégée de Villers-Campsart et l'éolienne placée à cet endroit semble largement probable. Des visibilités depuis le village de Bézencourt sont également très probables, si le bâti laisse des fenêtres visuelles importantes. En revanche, cette éolienne ne serait pas visible depuis la vallée du Liger puisqu'elle serait masquée par le relief. En revanche, avec un peu de recul, l'éolienne ne serait plus masquée par le relief.

Une éolienne placée plus près de la vallée du Liger, sur la petite portion du site la plus au sud, serait visible depuis le

fond de vallée du Liger, probablement dans des rapports d'échelle défavorables à la vallée. Logiquement, elle serait également visible depuis le village de Bézencourt. En revanche, du fait de l'éloignement du village de Villers-Campsart, une intervisibilité depuis l'église protégée du village devient beaucoup moins probable. Des vues depuis le village restent toutefois envisageables.



Figure 38  
Plan et coupe de terrain B-B'





La coupe de terrain B-B' est réalisée entre les villages de Beaucamps-le-Vieux et Selincourt, en passant par la vallée du Liger, qui représente l'enjeu majeur des deux projets éoliens, ainsi que le château protégé de Selincourt.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 38 : plan et coupe de terrain B-B'.

(Source : IGN, MNT)

#### Coupe B-B'

Cette seconde coupe a été réalisée entre les villages de Beaucamps-le-Vieux et Selincourt, en passant par Brocourt, le site des projets et le château protégé de Selincourt.

Beaucamps-le-Vieux est un gros village assez éloigné du site avec une distance d'environ 5 km. Toutefois, c'est un village important par sa taille et il est implanté sur le haut du versant sud de la vallée du Liger, ce qui crée un système de vue de plateau à plateau avec le site des projets.

Ensuite, la coupe de terrain traverse le village de Brocourt, qui est bien plus petit mais qui est très important car il est proche du site (1 km environ) et il est construit dans la vallée du Liger, qui est l'enjeu majeur des projets éoliens du Rossignol et de la Haute Couture.

Après la vallée du Liger, la coupe traverse le site des projets et le plateau de l'Amiénois. La D 29, qui relie Villers-Campsart à Hornoy-le-Bourg est également traversée par la coupe de terrain. Ensuite, la coupe de terrain passe par le château protégé de Selincourt et le village.

Une éolienne placée sur la partie sud-ouest du site, celle qui est la plus proche de la vallée du Liger, serait parfaitement visible depuis la vallée du Liger et les villages de Liomer et Brocourt, si des fenêtres visuelles existent au sein de ce bâti dense. En revanche, cette éolienne ne serait pas visible depuis Beaucamps-le-Vieux en raison de boisements qui séparent l'éolienne du village. Pour cette même raison, cette éolienne ne serait pas visible depuis le village et le château de Selincourt.

Une éolienne placée sur la partie nord-est du site serait également masquée par les boisements depuis le château et le village de Selincourt. De plus, en raison de l'important recul de l'éolienne à la vallée du Liger, elle ne serait pas visible depuis cette dernière vallée, le relief du versant nord masquant très largement cette éolienne.

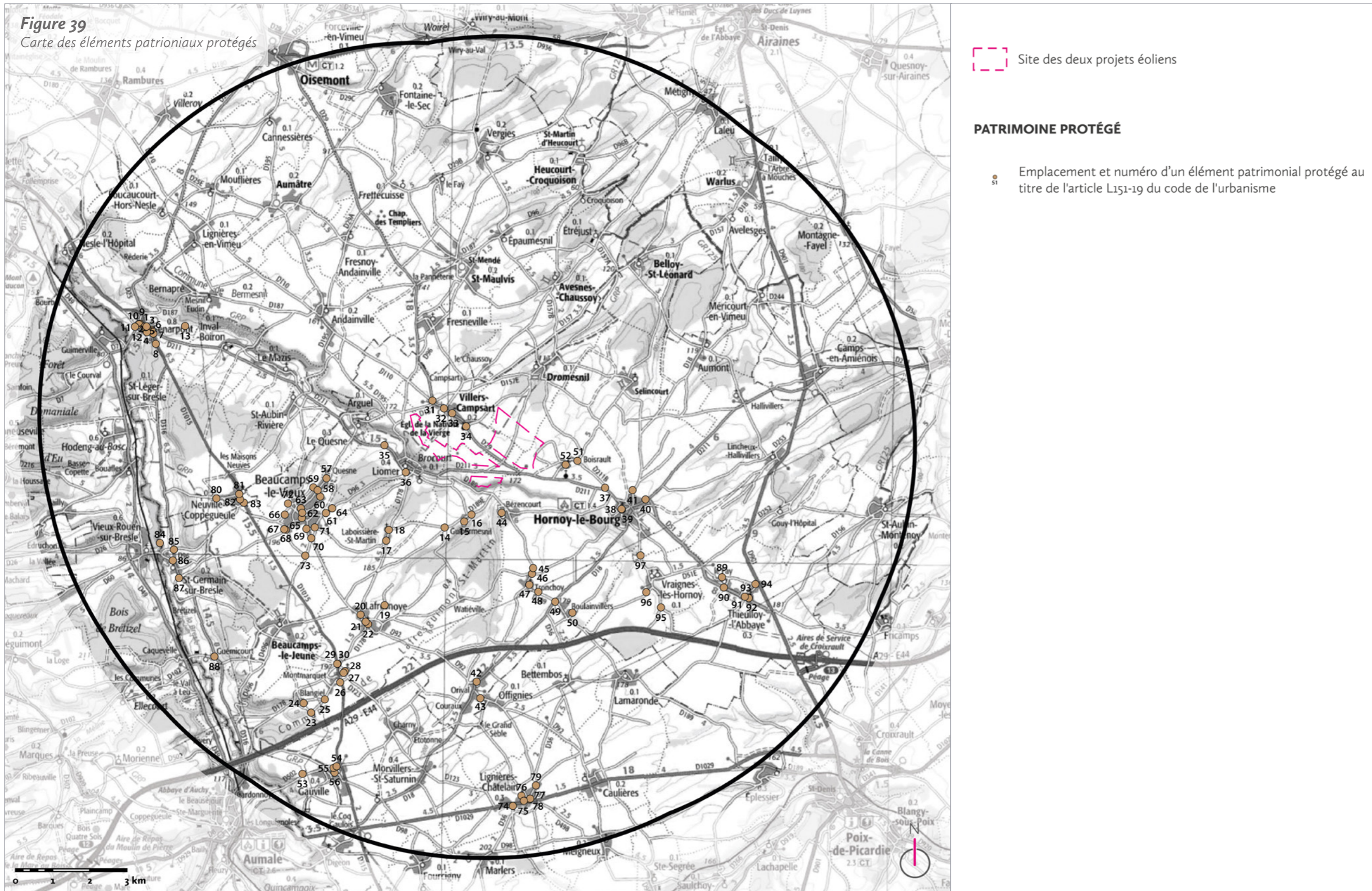
#### 4.8 - Synthèse de l'analyse détaillée des principales sensibilités

À l'aide de ces coupes, on constate que les éoliennes seront probablement toujours visibles, quelque soit leurs positions, depuis le village proche de Villers-Campsart. Pour les autres villages, les visibilitées sont moins probables, voire impossibles, surtout à Beaucamps-le-Vieux et Selincourt.

Les coupes mettent en avant les potentielles incidences très significatives des éoliennes qui seraient situées trop proches de la vallée du Liger.

Toutefois, les coupes de terrain restent un outil limité dans l'optique de préciser l'incidence exacte sur un élément (vallée, patrimoine, village). Le meilleur outil pour cela reste le photomontage. Mais ces coupes de terrain permettent déjà de comprendre le relief autour du site et le recul nécessaire des éoliennes à la vallée, ainsi que le choix d'un petit gabarit d'éoliennes, afin de limiter les incidences sur la vallée du Liger.







De nombreux éléments patrimoniaux sont protégés au titre de l'article L151-9 du code de l'urbanisme.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 39 : carte des éléments patrimoniaux protégés.

(Source : documents d'urbanisme des communes concernées, IGN)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : église de Villers-Campsart.  
(photo : Monumentum)
- Vue B : halles en bois d'Hornoy-le-Bourg.  
(photo : Wikipédia)



4.8 - Analyse détaillée des éléments patrimoniaux protégés dans les documents d'urbanisme

**Identifications des éléments patrimoniaux**

Le territoire d'étude comprend de nombreux éléments patrimoniaux protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme. Il s'agit d'une protection différente des monuments historiques, qui s'inscrit au sein des documents d'urbanisme actuels (et ceux à venir) de chaque village.

Dans un rayon de 10 km autour du site des projets, on recense 97 éléments patrimoniaux protégés (fig. 39). Au total, cela concerne les douze communes suivantes :

- Beaucamps-le-Vieux,
- Gauville,
- Hornoy-le-Bourg,
- Lafresguimont-Saint-Martin,
- Lignières-Châtelain,
- Liomer,
- Neuville-Coppegueule,
- Saint-Germain-sur-Bresle,
- Senarpont,
- Thieulloy-l'Abbaye,
- Villers-Campsart,
- Vraignes-lès-Hornoy.

Au sein de ces douze communes, quatre-vingt-dix-sept monuments sont protégés dans les documents d'urbanismes. Sont protégés 37 calvaires, 11 bâtiments divers, 10 églises, 7 chapelles, 6 monuments aux morts, 4 croix, 4 maisons diverses, 3 puits, 2 anciennes cheminées, 1 arbre, 1 corps de ferme, 1 halle, 1 moulin, 1 pigeonier, 1 portail, 1 stèle et 1 villa. Cinq monuments sont d'origines non renseignées.

Trois de ces éléments patrimoniaux sont également des monuments historiques. C'est le cas de l'église de Villers-Campsart (vue A), de la halle d'Hornoy-le-Bourg (vue B) et du château de Neuville-Coppegueule.

Une liste complète de l'ensemble de ces éléments patrimo-

niaux est disponible en page suivante. Elle reprend l'ensemble des numéros visibles sur la carte de gauche (fig. 39) et permet de détailler le type de patrimoine et la commune à laquelle il se rattache.

**Sensibilités des éléments patrimoniaux**

Chaque élément patrimonial a sa propre sensibilité aux projets éoliens de La Haute-Couture et Rossignol en fonction de critères comme la nature de l'élément patrimonial, son emplacement, etc.

Une analyse par commune a été réalisée afin de montrer la typologie de chaque élément patrimonial et sa sensibilité aux projets éoliens de La Haute-Couture et du Rossignol.





**Figure 40**  
Tableau des éléments patrimoniaux protégés

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
NUMÉRO	COMMUNES	DESIGNATION	DISTANCE (en KM)
1	Senarpont	Maison à l'alignement	9,8
2	Senarpont	Maison en brique typique	9,8
3	Senarpont	Bâti à l'alignement	9,7
4	Senarpont	Villa balnéaire	9,7
5	Senarpont	Maison traditionnelle	9,7
6	Senarpont	Bâtiments traditionnels	9,6
7	Senarpont	Corps de ferme traditionnel	9,5
8	Senarpont	Bâti à l'alignement	9,3
9	Senarpont	Bâti à l'alignement	9,9
10	Senarpont	Bâti à l'alignement	9,9
11	Senarpont	Maison	10,0
12	Senarpont	Bâti à l'alignement	9,7
13	Senarpont	Bâtiments agricoles	8,8
14	Lafresguimont-Saint-Martin	Calvaire	2,3
15	Lafresguimont-Saint-Martin	Église	1,9
16	Lafresguimont-Saint-Martin	Monument aux morts	1,7
17	Lafresguimont-Saint-Martin	Bâtiment	3,6
18	Lafresguimont-Saint-Martin	Église	3,3
19	Lafresguimont-Saint-Martin	Calvaire	4,9
20	Lafresguimont-Saint-Martin	Monument aux morts	5,5
21	Lafresguimont-Saint-Martin	Église	5,6
22	Lafresguimont-Saint-Martin	Calvaire	5,6
23	Lafresguimont-Saint-Martin	Croix	8,4
24	Lafresguimont-Saint-Martin	Bâtiment	8,3
25	Lafresguimont-Saint-Martin	Monument aux morts	7,9
26	Lafresguimont-Saint-Martin	Chapelle	7,3
27	Lafresguimont-Saint-Martin	Calvaire	7,1
28	Lafresguimont-Saint-Martin	Église	7,0
29	Lafresguimont-Saint-Martin	Non renseigné	7,0
30	Lafresguimont-Saint-Martin	Calvaire	7,0
31	Villers-Campsart	Chapelle/oratoire	2,0
32	Villers-Campsart	Église	1,6
33	Villers-Campsart	Calvaire	1,4
34	Villers-Campsart	Chapelle	0,9
35	Liomer	Calvaire	2,7
36	Liomer	Non renseigné	2,2
37	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	3,3
38	Hornoy-le-Bourg	Halle couverte	4,0
39	Hornoy-le-Bourg	Calvaire parvis Église	4,0
40	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	4,5
41	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	4,1
42	Hornoy-le-Bourg	Non renseigné	6,2
43	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	6,6
44	Hornoy-le-Bourg	Église	1,6
45	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	3,4
46	Hornoy-le-Bourg	Chapelle/oratoire	3,5
47	Hornoy-le-Bourg	Église	3,7
48	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	4,0
49	Hornoy-le-Bourg	Stèle	4,4
50	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	4,9

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
NUMÉRO	COMMUNES	DESIGNATION	DISTANCE (en KM)
51	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	2,5
52	Hornoy-le-Bourg	Église	2,2
53	Gauville	Croix	10,0
54	Gauville	Portail	9,3
55	Gauville	Monument aux morts	9,4
56	Gauville	Arbre de Saint-Léonard	9,5
57	Beaucamps-le-Vieux	Chapelle	4,3
58	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	4,6
59	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	4,7
60	Beaucamps-le-Vieux	Non renseigné	4,6
61	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	4,6
62	Beaucamps-le-Vieux	Église	5,2
63	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	5,2
64	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	4,4
65	Beaucamps-le-Vieux	Chapelle	5,3
66	Beaucamps-le-Vieux	Bâtiment	5,7
67	Beaucamps-le-Vieux	Ancienne cheminée	5,8
68	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	5,8
69	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	5,3
70	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	5,3
71	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	5,0
72	Beaucamps-le-Vieux	Non renseigné	5,5
73	Beaucamps-le-Vieux	Croix	5,6
74	Lignières-Châtelain	Ancienne cheminée	9,5
75	Lignières-Châtelain	Monument aux morts	9,4
76	Lignières-Châtelain	Église	9,2
77	Lignières-Châtelain	Calvaire	9,4
78	Lignières-Châtelain	Pigeonnier	9,4
79	Lignières-Châtelain	Puit	9,1
80	Neuville-Coppegueule	Calvaire	7,4
81	Neuville-Coppegueule	Calvaire	6,7
82	Neuville-Coppegueule	Bâtiment château	6,7
83	Neuville-Coppegueule	Chapelle/oratoire	6,7
84	Saint-Germain-sur-Bresle	Moulin	9,1
85	Saint-Germain-sur-Bresle	Calvaire	8,8
86	Saint-Germain-sur-Bresle	Calvaire	8,9
87	Saint-Germain-sur-Bresle	Croix	8,9
88	Saint-Germain-sur-Bresle	Calvaire	9,1
89	Thieulloy-l'Abbaye	Puit	7,2
90	Thieulloy-l'Abbaye	Calvaire	7,4
91	Thieulloy-l'Abbaye	Monument aux morts	8,0
92	Thieulloy-l'Abbaye	Calvaire	8,1
93	Thieulloy-l'Abbaye	Puit	8,1
94	Thieulloy-l'Abbaye	Calvaire	8,1
95	Vraignes-lès-Hornoy	Calvaire	6,3
96	Vraignes-lès-Hornoy	Calvaire	5,7
97	Vraignes-lès-Hornoy	Calvaire	5,0



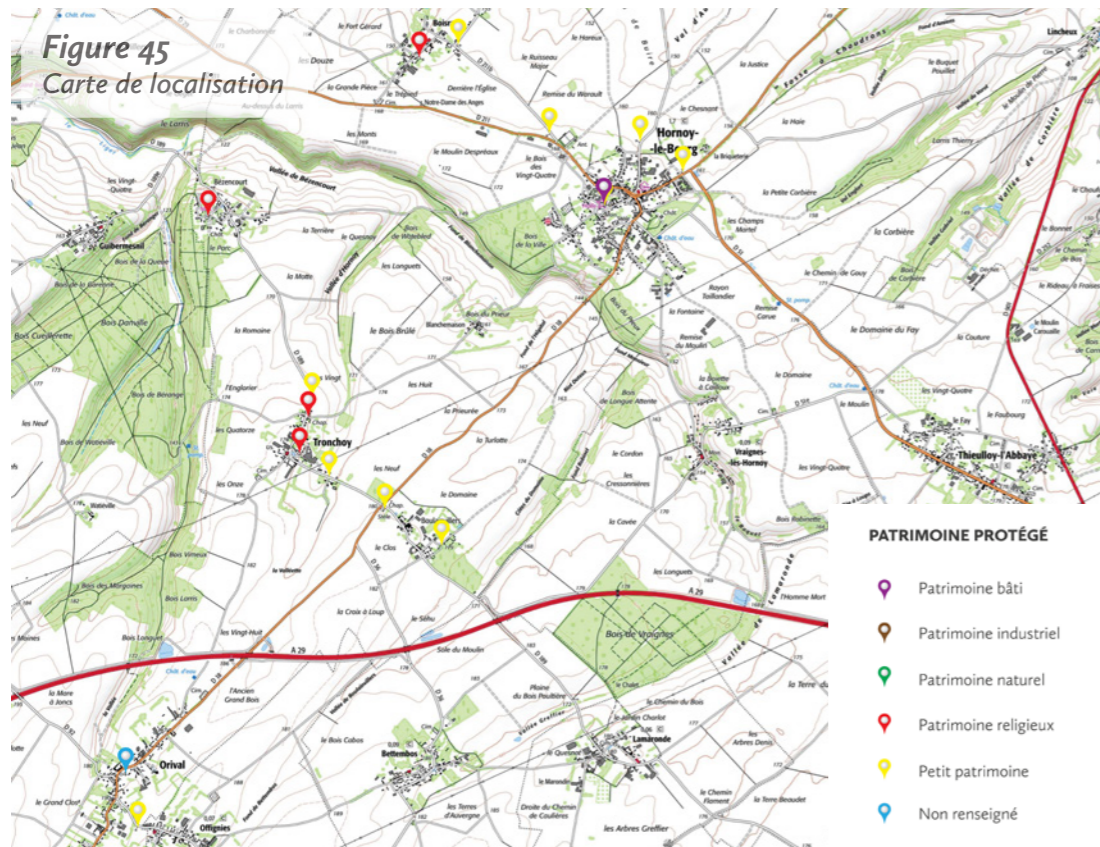








► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune d'Hornoy-le-Bourg



**Hornoy-le-Bourg**

La commune d'Hornoy-le-Bourg est de taille importante car elle a fait l'objet d'une fusion de sept communes en 1972. Le détail des éléments patrimoniaux se fera ici par village pour plus de clarté.

En ce qui concerne le bourg principal d'Hornoy-le-Bourg, on compte trois calvaires aux extérieurs de la ville et un quatrième au niveau de l'église du centre-bourg. Enfin, une grande halle en bois est également protégée dans le centre-bourg, à proximité de l'église et de son calvaire. Les quatre calvaires ont une sensibilités très faible, voire nulle, aux projets éoliens de Rossignol et de la Haute-Couture. La halle en bois a une sensibilité supérieure, qui reste toutefois faible en raison de son implantation au sein d'un tissu urbain dense. Toutefois, des vues sont possibles vers les projets. Un point de vue est recommandé à proximité des halles en bois (*vue A*).

À Boisrault, il y a une église et un calvaire protégés. Le calvaire a une sensibilité faible mais l'église a une sensibilité importante en raison de la proximité immédiate du site. Une intervisibilité est possible et une covisibilité est très probable. Un point de vue est recommandé pour l'église de Boisrault.

À Bézencourt, l'église est également protégée. Sa sensibilité est moyenne car la distance au site est plutôt faible mais l'église est implantée au centre du village. Un point de vue est toutefois recommandé (*vue B*).

À Boulainvillers, on recense un calvaire à l'est du hameau et une stèle près de la chapelle à l'ouest du hameau. La distance au site et les boisements proches font que ces deux monuments ont une sensibilité nulle.

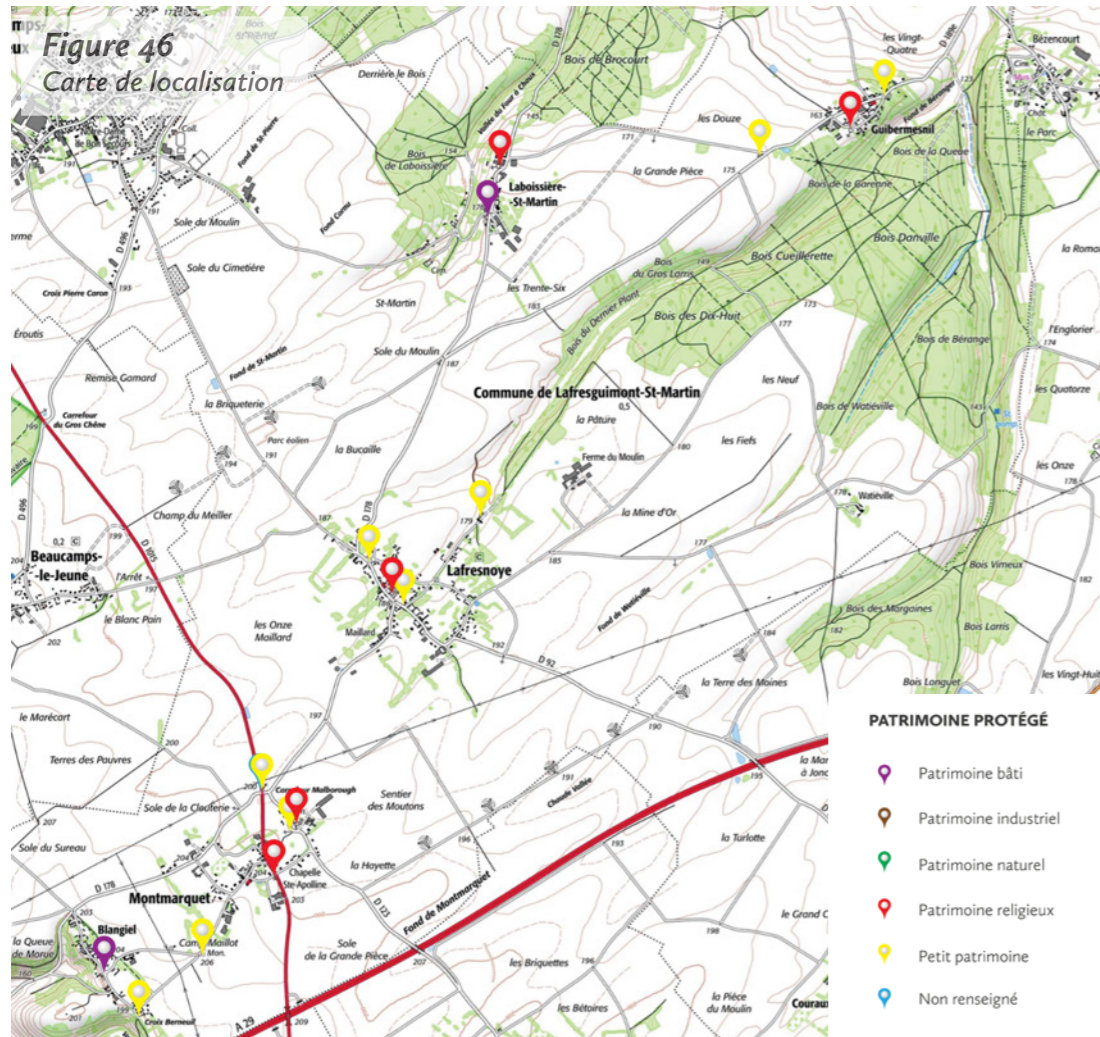
À Tronchoy, on trouve un calvaire au nord et un autre au sud du village. Leurs sensibilités sont très faible à nulle. On recense également une église au centre et une chapelle au nord. Une vue depuis la chapelle est possible mais pas en covisibilité. Sa sensibilité est donc faible. En revanche, une covisibilité avec l'église est possible. Sa sensibilité est supérieure. Un point de vue est recommandé depuis l'entrée est de Tronchoy.

Enfin, à Orival, un calvaire et un monument non renseigné sont implantés au sein du village. Cet emplacement, couplé à la distance au site des projets, entraînent une sensibilité nulle de ces deux monuments.





### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Lafresguimont-Saint-Martin



#### Lafresguimont-Saint-Martin

La commune de Lafresguimont-Saint-Martin est également un regroupement de plusieurs villages. Au total, on recense dix-sept monuments historiques sur quatre villages différents.

À Guibermesnil, on trouve un calvaire au sud du village, une église au centre et un monument aux morts au nord. Le calvaire et le monument ne sont pas sensibles aux projets. En revanche, l'église du village est sensible en raison de la proximité avec le site et des covisibilités possibles depuis l'entrée du village ou à proximité de l'église en raison du bâti peu dense qui permet d'avoir des vues sur l'extérieur du village.

À Laboissière-Saint-Martin, deux éléments patrimoniaux sont protégés. Un bâtiment dans le village ainsi que l'église. La sensibilité du bâtiment est nulle tandis que celle de l'église est faible. En effet, une covisibilité est difficile en raison de l'importante végétation autour du village et une vue depuis l'église paraît également difficile en raison de haies autour de l'église.

À Lafresnoye, on recense deux calvaires, un monument aux morts et une église. Les sensibilités sont nulles pour les calvaires et le monument aux morts. En revanche, l'église a une sensibilité faible. Une covisibilité est possible mais pourrait être difficile à trouver en raison de l'importante végétation qui accompagne le village. Une intervisibilité depuis l'église est possible en raison du bâti peu dense autour de l'église (vue A).

Enfin, à Montmarquet, les huit éléments patrimoniaux protégés ont une sensibilité nulle à très faible aux projets en raison de la grande distance qui sépare le village du site des projets (7 à 8 km).









### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Liomer



#### Liomer

La commune de Liomer compte deux éléments patrimoniaux protégés. Un calvaire en entrée nord-ouest et une petite chapelle.

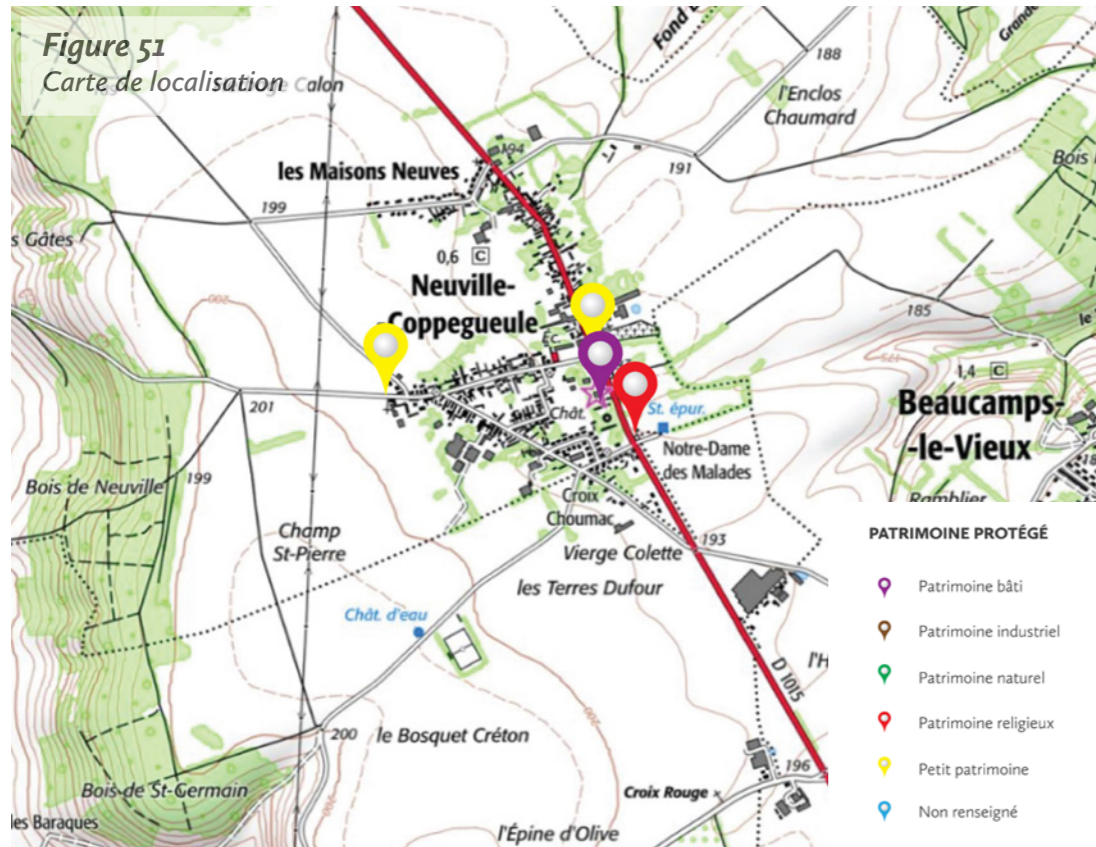
Le calvaire a une sensibilité faible aux projets car une covisibilité et une intervisibilité sont possibles depuis le calvaire. Toutefois, sa présence reste très discrète entre des arbres et le long d'une route.

En revanche, la petite chapelle ou sanctuaire (*vue A*) a des vues sur le versant nord de la vallée du Liger et donc sur le site des projets. Une covisibilité est très peu probable en raison de la faible hauteur du monument, mais une intervisibilité est possible. Toutefois, la sensibilité reste faible. L'église de Liomer est un monument non protégé, mais plus fréquenté et implanté au centre du village, qui apparaît donc plus sensible et plus important pour y réaliser un point de vue malgré son absence de protection.





► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Neuville-Coppegueule



Neuville-Coppegueule

La commune de Neuville-Coppegueule compte deux calvaires, un bâtiment d'un château et une chapelle. Les deux calvaires ont une sensibilité nulle aux projets en raison de leur intégration au sein du tissu urbain du village.

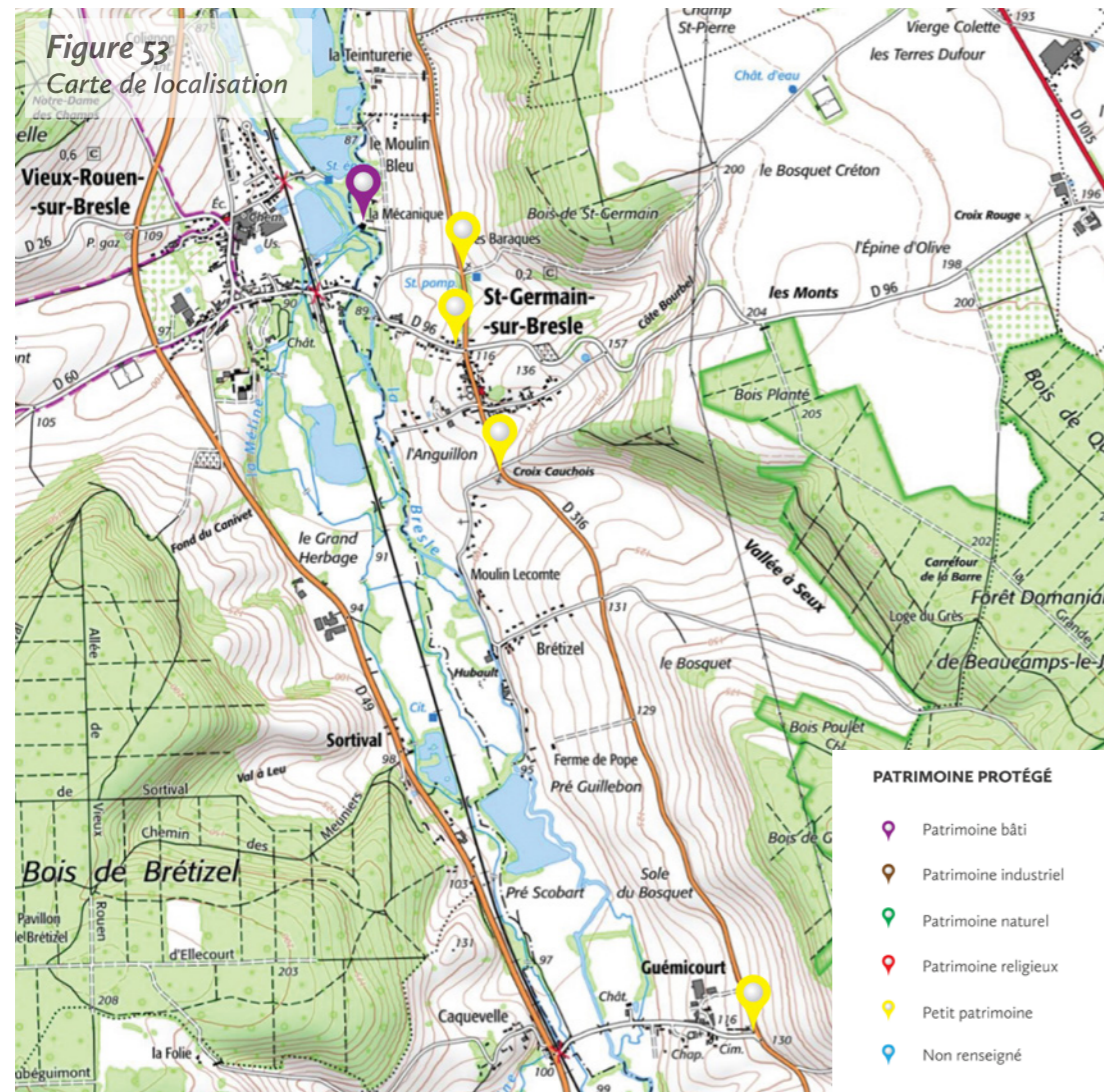
Le château (vue A), qui est également inscrit en tant que monument historique, a une sensibilité faible par rapport aux projets car il est construit au sein du village, sur axe visuel qui ne donne pas vers le site, et au sein d'un parc arboré qui limite les vues. Toutefois, un point de vue est recommandé en raison de son inscription en tant que monument historique.

Enfin, la chapelle a également une sensibilité faible aux projets car malgré son implantation au sein du village, les vues sont ouvertes autour de la chapelle. Toutefois, la distance au site des projets (environ 7 km) rend ce monument faiblement sensible aux projets.





### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Saint-Germain-sur-Bresle



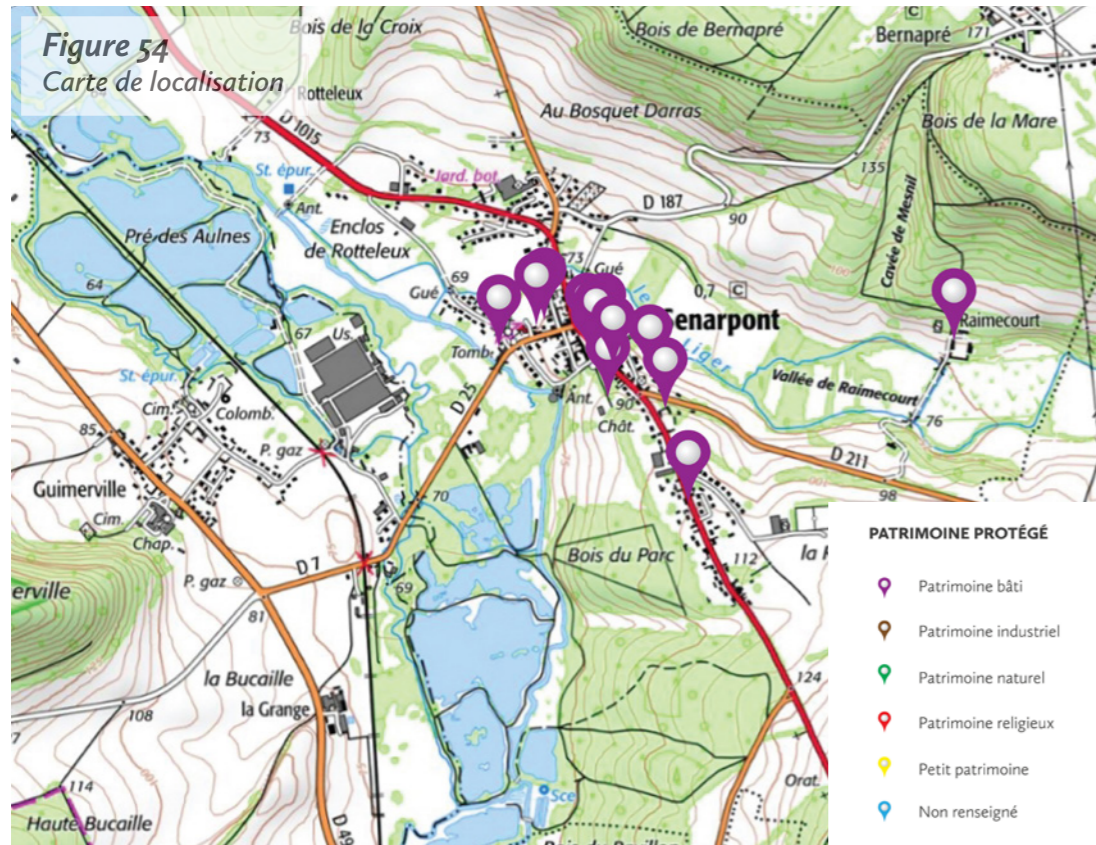
#### Saint-Germain-sur-Bresle

La commune de Saint-Germain-sur-Bresle compte cinq éléments patrimoniaux protégés. Deux calvaires et une croix dans le centre-bourg, un moulin à eau et un dernier calvaire au niveau du hameau de Guémicourt.

Tous ces éléments patrimoniaux ont une sensibilité nulle aux projets en raison de leur implantation dans le fond de la vallée de la Bresle et de distance relativement importante au site des projets (environ 9 km).



► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Senarpont



**Senarpont**

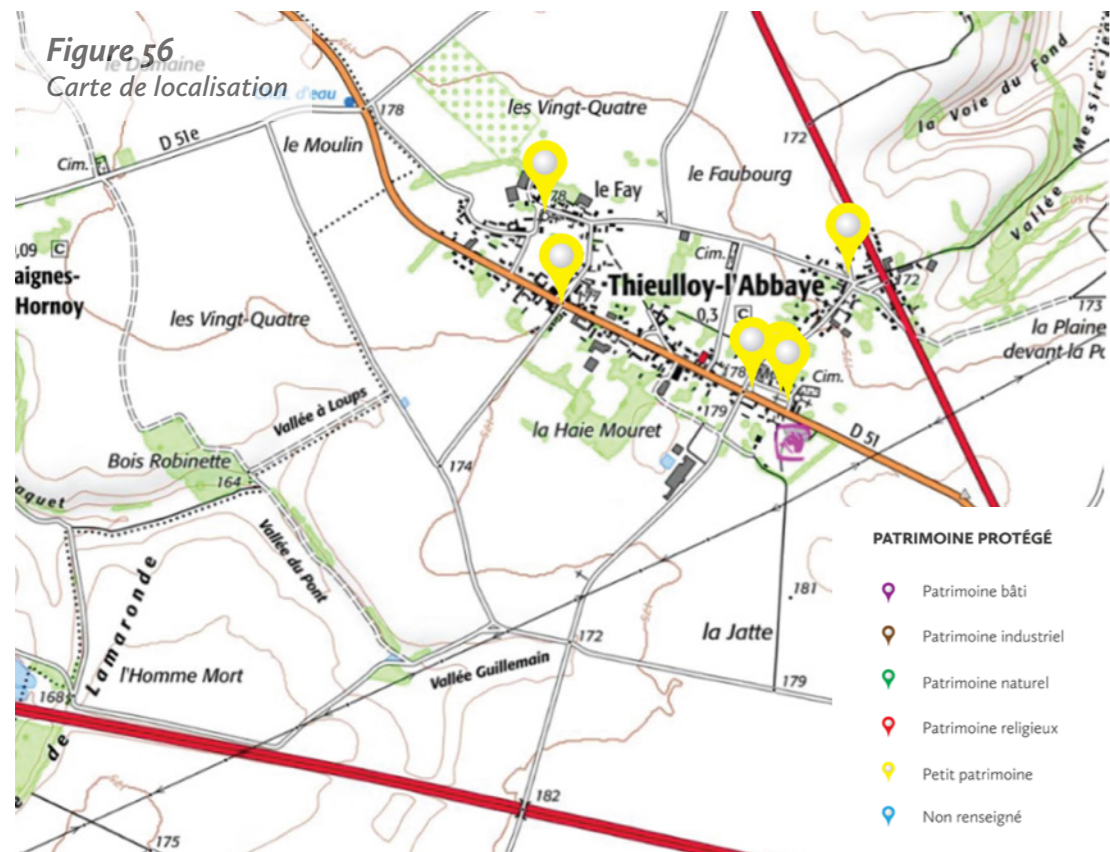
La commune de Senarpont (*vue A*) compte treize éléments patrimoniaux protégés dont douze au centre du village. Le dernier élément se trouve en dehors du village au hameau de Raimécourt.

Tous ces éléments ont une sensibilité très faible à nulle envers les projets en raison de leur emplacement au sein d'un tissu urbain dense, dans le fond de la vallée de la Bresle, et à une distance certaine du site des projets (environ 10 km).





► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Thieulloy-l'Abbaye



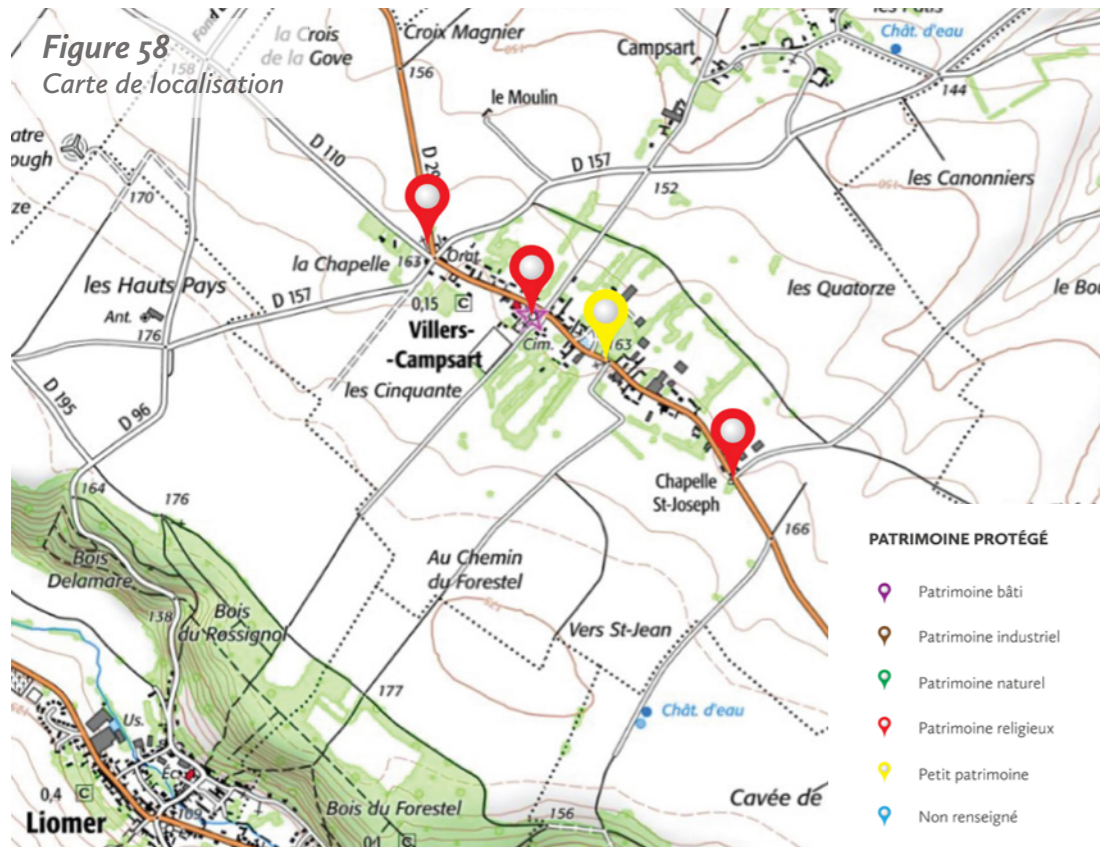
Thieulloy-l'Abbaye

La commune de Thieulloy-l'Abbaye compte six éléments patrimoniaux protégés dont trois calvaires, un monument aux morts et deux puits. Tous ces éléments sont construits dans le centre du village, au sein d'un tissu urbain dense et à grande distance du site des projets (environ 8 km). Leur sensibilité aux projets est donc nulle.





► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Villers-Campsart



Villers-Campsart

La commune de Villers-Campsart présente quatre éléments patrimoniaux protégés par ses documents d'urbanisme. On dénombre une église, deux chapelles et un calvaire. L'église est au centre du village (*vue A*) tandis que les chapelles sont aux entrées est et ouest du village. L'église est également inscrite en tant que monument historique.

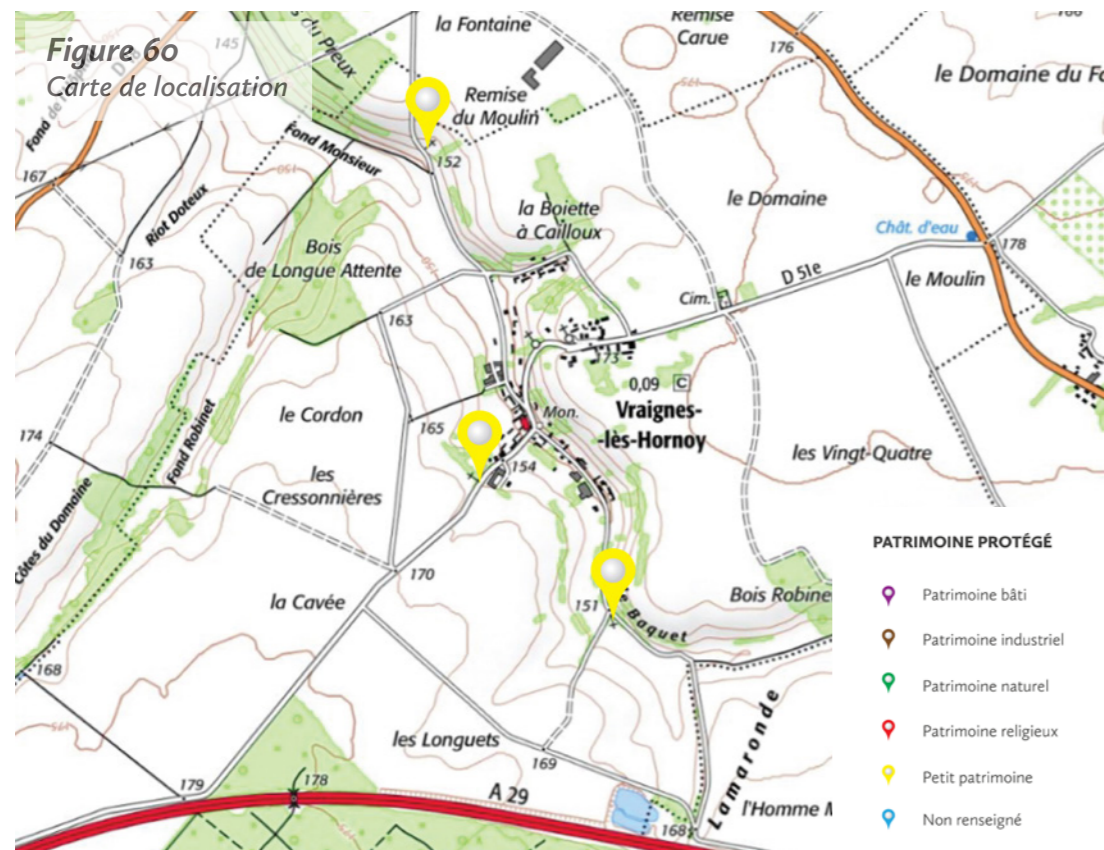
Le calvaire a une sensibilité faible aux projets. En revanche, les deux chapelles et l'église sont dans des situations d'intervisibilité et de covisibilité très probables, voire certaines, au vu de leur proximité au site des projets (entre 1 et 2 km). Leurs sensibilités sont donc importantes.

Des points de vue sont recommandés afin d'étudier ces visibilités probables pour les deux chapelles et l'église. Un point de vue en entrée ouest pour étudier une éventuelle covisibilité entre la chapelle et/ou l'église et les projets de Rossignol et de La Haute-Couture. Un autre point de vue depuis le parvis de l'église. Enfin, un troisième en sortie est depuis la chapelle.





### ► Éléments patrimoniaux protégés sur la commune de Vraignes-lès-Hornoy



#### Vraignes-lès-Hornoy

La commune de Vraignes-lès-Hornoy comprend trois calvaires protégés par les documents d'urbanisme locaux. Le village est situé dans un petit vallon sec et plutôt éloigné du site des projets (environ 6 km), ce qui justifie une sensibilité très faible, voire nulle, de ces monuments par rapport aux projets de Rossignol et de La Haute-Couture.





**Figure 62**  
 Synthèse des sensibilités des éléments patrimoniaux protégés

PATRIMOINE PROTÉGÉ				
NUMÉRO	COMMUNES	DESIGNATION	DISTANCE (en KM)	SENSIBILITÉS
1	Senarpont	Maison à l'alignement	9,8	Très faible à nulle
2	Senarpont	Maison en brique typique	9,8	Très faible à nulle
3	Senarpont	Bâti à l'alignement	9,7	Très faible à nulle
4	Senarpont	Villa balnéaire	9,7	Très faible à nulle
5	Senarpont	Maison traditionnelle	9,7	Très faible à nulle
6	Senarpont	Bâtiments traditionnels	9,6	Très faible à nulle
7	Senarpont	Corps de ferme traditionnel	9,5	Très faible à nulle
8	Senarpont	Bâti à l'alignement	9,3	Très faible à nulle
9	Senarpont	Bâti à l'alignement	9,9	Très faible à nulle
10	Senarpont	Bâti à l'alignement	9,9	Très faible à nulle
11	Senarpont	Maison	10,0	Très faible à nulle
12	Senarpont	Bâti à l'alignement	9,7	Très faible à nulle
13	Senarpont	Bâtiments agricoles	8,8	Très faible à nulle
14	Lafresguimont-Saint-Martin	Calvaire	2,3	Très faible à nulle
15	Lafresguimont-Saint-Martin	Église	1,9	Importante
16	Lafresguimont-Saint-Martin	Monument aux morts	1,7	Très faible à nulle
17	Lafresguimont-Saint-Martin	Bâtiment	3,6	Nulle
18	Lafresguimont-Saint-Martin	Église	3,3	Faible
19	Lafresguimont-Saint-Martin	Calvaire	4,9	Nulle
20	Lafresguimont-Saint-Martin	Monument aux morts	5,5	Nulle
21	Lafresguimont-Saint-Martin	Église	5,6	Faible
22	Lafresguimont-Saint-Martin	Calvaire	5,6	Nulle
23	Lafresguimont-Saint-Martin	Croix	8,4	Très faible à nulle
24	Lafresguimont-Saint-Martin	Bâtiment	8,3	Très faible à nulle
25	Lafresguimont-Saint-Martin	Monument aux morts	7,9	Très faible à nulle
26	Lafresguimont-Saint-Martin	Chapelle	7,3	Très faible à nulle
27	Lafresguimont-Saint-Martin	Calvaire	7,1	Très faible à nulle
28	Lafresguimont-Saint-Martin	Église	7,0	Très faible à nulle
29	Lafresguimont-Saint-Martin	Non renseigné	7,0	Très faible à nulle
30	Lafresguimont-Saint-Martin	Calvaire	7,0	Très faible à nulle
31	Villers-Campsart	Chapelle/oratoire	2,0	Importante
32	Villers-Campsart	Église	1,6	Importante
33	Villers-Campsart	Calvaire	1,4	Faible
34	Villers-Campsart	Chapelle	0,9	Importante
35	Liomer	Calvaire	2,7	Faible
36	Liomer	Chapelle	2,2	Faible
37	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	3,3	Très faible à nulle
38	Hornoy-le-Bourg	Halle couverte	4,0	Faible
39	Hornoy-le-Bourg	Calvaire parvis Église	4,0	Très faible à nulle
40	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	4,5	Très faible à nulle
41	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	4,1	Très faible à nulle
42	Hornoy-le-Bourg	Non renseigné	6,2	Nulle
43	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	6,6	Nulle
44	Hornoy-le-Bourg	Église	1,6	Moyenne
45	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	3,4	Très faible à nulle
46	Hornoy-le-Bourg	Chapelle/oratoire	3,5	Faible
47	Hornoy-le-Bourg	Église	3,7	Moyenne
48	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	4,0	Très faible à nulle
49	Hornoy-le-Bourg	Stèle	4,4	Nulle

PATRIMOINE PROTÉGÉ				
NUMÉRO	COMMUNES	DESIGNATION	DISTANCE (en KM)	SENSIBILITÉS
50	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	4,9	Nulle
51	Hornoy-le-Bourg	Calvaire	2,5	Faible
52	Hornoy-le-Bourg	Église	2,2	Importante
53	Gauville	Croix	10,0	Nulle
54	Gauville	Portail	9,3	Nulle
55	Gauville	Monument aux morts	9,4	Nulle
56	Gauville	Arbre de Saint-Léonard	9,5	Nulle
57	Beaucamps-le-Vieux	Chapelle	4,3	Très faible à nulle
58	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	4,6	Très faible à nulle
59	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	4,7	Très faible à nulle
60	Beaucamps-le-Vieux	Non renseigné	4,6	-
61	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	4,6	Très faible à nulle
62	Beaucamps-le-Vieux	Église	5,2	Moyenne
63	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	5,2	Très faible à nulle
64	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	4,4	Très faible à nulle
65	Beaucamps-le-Vieux	Chapelle	5,3	Très faible à nulle
66	Beaucamps-le-Vieux	Bâtiment	5,7	Très faible à nulle
67	Beaucamps-le-Vieux	Ancienne cheminée	5,8	Moyenne
68	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	5,8	Faible
69	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	5,3	Très faible à nulle
70	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	5,3	Très faible à nulle
71	Beaucamps-le-Vieux	Calvaire	5,0	Très faible à nulle
72	Beaucamps-le-Vieux	Non renseigné	5,5	-
73	Beaucamps-le-Vieux	Croix	5,6	Faible
74	Lignières-Châtelain	Ancienne cheminée	9,5	Nulle
75	Lignières-Châtelain	Monument aux morts	9,4	Nulle
76	Lignières-Châtelain	Église	9,2	Faible
77	Lignières-Châtelain	Calvaire	9,4	Nulle
78	Lignières-Châtelain	Pigeonnier	9,4	Nulle
79	Lignières-Châtelain	Puits	9,1	Nulle
80	Neuville-Coppegueule	Calvaire	7,4	Nulle
81	Neuville-Coppegueule	Calvaire	6,7	Nulle
82	Neuville-Coppegueule	Bâtiment château	6,7	Faible
83	Neuville-Coppegueule	Chapelle/oratoire	6,7	Faible
84	Saint-Germain-sur-Bresle	Moulin	9,1	Nulle
85	Saint-Germain-sur-Bresle	Calvaire	8,8	Nulle
86	Saint-Germain-sur-Bresle	Calvaire	8,9	Nulle
87	Saint-Germain-sur-Bresle	Croix	8,9	Nulle
88	Saint-Germain-sur-Bresle	Calvaire	9,1	Nulle
89	Thieulloy-l'Abbaye	Puits	7,2	Nulle
90	Thieulloy-l'Abbaye	Calvaire	7,4	Nulle
91	Thieulloy-l'Abbaye	Monument aux morts	8,0	Nulle
92	Thieulloy-l'Abbaye	Calvaire	8,1	Nulle
93	Thieulloy-l'Abbaye	Puits	8,1	Nulle
94	Thieulloy-l'Abbaye	Calvaire	8,1	Nulle
95	Vraignes-lès-Hornoy	Calvaire	6,3	Très faible à nulle
96	Vraignes-lès-Hornoy	Calvaire	5,7	Très faible à nulle
97	Vraignes-lès-Hornoy	Calvaire	5,0	Très faible à nulle



Types d'enjeux	Nature de l'enjeu	Niveau de l'enjeu	Recommandations
<b>ENJEUX PAYSAGERS</b>			
Vallée du Liger	. C'est un secteur de vallée très sensible car elle est très proche du site des projets éoliens (une centaine de mètres). C'est une vallée encaissée et assez étroite, surtout à proximité de sa confluence avec la Bresle. Les risques d'effet de surplomb sont importants, même si l'encaissement est moins prononcé au niveau du site des projets qu'au point de confluence avec la Bresle. . Elle abrite de nombreux villages mais aucun monument historique.	Très significatif	. Étudier la visibilité par des photomontages, une coupe et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
Vallée de la Bresle	. C'est une vallée emblématique de la Somme, assez large et encaissée. Elle abrite plusieurs villages et Blangy-sur-Bresle, ainsi que quelques monuments historiques. . La vallée est assez éloignée du site des projets éoliens, ce qui rend les effets de surplomb impossibles. Toutefois, des vues depuis le fond de la vallée sont possibles, surtout vers Blangy-sur-Bresle, car l'axe visuel de la vallée donne vers le site des projets.	Modéré	. Étudier la visibilité par des photomontages depuis le fond de vallée et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV)
Plateau de l'Amiénois	. Le site des projets se trouve sur le plateau de l'Amiénois, à la limite entre vallée et plateau. Les vues depuis le plateau sont largement possibles vers le site, malgré le relief variable et les nombreux boisements.	Significatif	. Rechercher une forme d'implantation lisible et cohérente . Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
Système de vallées sèches	. Au nord-est du site des projets, autour d'Airaines, se trouve un ensemble de vallées sèches qui abritent plusieurs monuments historiques. C'est un espace sensible et indiqué comme tel dans le SRE abrogé de Picardie.	Modéré	. Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV). Des coupes pourront être réalisées.
<b>ENJEUX LOCAUX</b>			
Bézencourt, Boisrault, Brocourt/Liomer et Villers-Campsart,	Ces quatre villages sont les plus proches du site des projets. Villers-Campsart et Boisrault sont sur le plateau où repose le site des projets. Ils sont en relation visuelle directe avec les deux projets. Les deux autres villages sont implantés dans le fond de la vallée du Liger. Les rapports d'échelle seront à surveiller.	Très significatif	. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec ces villages.
Établissements humains proches	. Les autres villages du périmètre d'étude immédiat peuvent être en relation visuelle directe avec le site des projets (Fresneville, Andainville), mais le caractère boisé va limiter les vues vers le site des projets pour certains villages (Dromesnil, Selincourt, Beaucamps-le-Vieux).	Modéré	. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec ces établissements humains.
<b>ENJEUX PATRIMONIAUX</b>			
Église de Villers-Campsart	. L'église de Villers-Campsart est la plus sensible car elle est très proche du site (moins de 1,5 km). Une intervisibilité est possible car le bâti autour de l'église est assez lâche. Une covisibilité est probable, mais la végétation autour du village peut masquer partiellement le clocher.	Très significatif	. Visualiser ces perceptions au moyen d'un photomontage en intervisibilité et en covisibilité.
Patrimoine du périmètre immédiat	. Le périmètre d'étude immédiat comprend six autres monuments historiques. Les quatre châteaux sont plus éloignés que l'église de Villers-Campsart. Des covisibilités sont peu probables car ils sont souvent entourés de boisements. Des intervisibilités sont beaucoup plus probables, mais ce sont des terrains privés. L'église de Saint-Maulvis est assez éloignée mais a des vues potentielles vers le site des projets. Enfin, les halles d'Hornoy-le-Bourg sont situées en pleine-ville, ce qui rend ce monument moins sensible aux deux projets éoliens.	Significatif	. Réaliser au moins un photomontage pour chaque monument historique.
Patrimoine du périmètre rapproché	. Ces monuments sont beaucoup plus éloignés des deux projets éoliens, ce qui diminue leur sensibilité. Toutefois, certains monuments peuvent avoir des vues vers le site des projets (églises d'Aumâtre et de Campsen-Amiénois).	Modéré	. Visualiser ces perceptions au moyen de quelques photomontages représentatifs et d'une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
<b>ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE ÉOLIEN</b>			
Effets cumulés avec le contexte éolien	Le périmètre d'étude présente un développement éolien assez significatif. L'insertion des deux projets éoliens avec les autres projets construits ou accordés devra faire l'objet d'une attention particulière.	Modéré	. Expérimenter plusieurs variantes et les comparer avec des photomontages depuis les points de vue possible où s'effectuent les covisibilités avec le contexte éolien. . Rechercher une géométrie d'implantation permettant de mettre les projets en cohérence géométrique avec les autres parcs et projets.
Risque d'encerclement pour les villages du périmètre d'étude immédiat	. Le périmètre d'étude présente un développement éolien assez significatif. Les projets risquent donc de concourir à créer un nouvel espace d'occupation sur le territoire à l'échelle locale.	Très significatif	. Réaliser une étude d'encerclement théorique pour les villages du périmètre immédiat et une étude d'encerclement réel si les indicateurs mettent en avant un risque possible d'encerclement.



■ Ci-contre à gauche :

• Tableau de synthèse des enjeux

## 5 - SYNTHÈSE HIÉRARCHISÉE DES ENJEUX

### 5.1 - Synthèse hiérarchisée des enjeux des projets

Considérant dans une double démarche le paysage et le site des projets éoliens, chacun étant observé depuis l'autre, l'étude s'est attachée à relever les sensibilités du territoire.

Une approche périmétrique a permis d'estimer le degré de chaque sensibilité identifiée, les plus importantes se rencontrant dans un périmètre de l'ordre d'une dizaine de kilomètres autour du site.

À partir du degré des sensibilités rencontrées, cette phase s'attache à qualifier de façon hiérarchisée les enjeux des projets. Elle indique clairement les éléments majeurs à prendre en compte pour l'évaluation future des incidences de ces deux projets (paysage, patrimoine...) et pour formuler en amont un projet recherchant la plus grande cohérence, et de moindre impact.

Ces enjeux hiérarchisés sont repris dans le tableau de synthèse ci-contre. Ils sont classés selon une échelle globale allant de "nul" à "réduisant". Sur ces projets, il n'y pas d'enjeu de niveau "réduisant", le niveau de l'enjeu le plus important étant "très significatif". Un projet éolien est donc paysagèrement et patrimonieusement envisageable sur ce site dans la mesure où ces enjeux sont pris en compte.

Il est possible de résumer de manière encore plus synthétique les enjeux par catégorie d'importance.

**Les enjeux significatifs ("significatifs" et "très significatifs") concernent :**

. En tant qu'enjeux locaux : les villages de Bézen court, Boisrault, Brocourt et Villers-Campsart. Boisrault et Villers-Campsart sont sur le même plateau que le site des projets. Les visibilitées vers le site sont certaines depuis les abords du village, et très probables depuis le centre. L'étude devra vérifier les visibilitées depuis les entrées / sorties du village et

le cœur du village. Pour Bézen court et Brocourt, la situation topographique est différente. En effet, ces deux villages sont construits dans le fond de la vallée du Liger. Des visibilitées sont toutefois tout aussi probables.

. En tant qu'enjeux paysagers : la vallée du Liger et le plateau de l'Amiénois. Les vues de plateaux sont sensibles car les éoliennes y seront particulièrement visibles. Enfin, la vallée du Liger est incontestablement le paysage le plus sensible aux projets, par sa proximité surtout. Les effets de surplomb des éoliennes sont probables et seront à étudier.

. En tant qu'enjeu patrimonial : le patrimoine du périmètre d'étude immédiat, par sa proximité, et surtout l'église de Villers-Campsart. Chaque monument historique fera l'objet d'au moins un photomontage.

. En tant qu'enjeu lié au contexte éolien : les effets d'encerclement sont à surveiller car le contexte éolien est dense et les projets contribuent à densifier ce contexte.

**Les enjeux d'importance moyenne ("modéré") concernent :**

. En tant qu'enjeu paysager : les vallées sèches autour d'Airaines et la vallée de la Bresle. Les vallées sèches sont des espaces aux reliefs variés et très boisés. Les vues vers le site seront rares mais sont probables. Les rapports d'échelle devraient être favorables, au vu de la distance, mais ils sont à étudier. De plus, c'est un espace paysager emblématique de la région. Les vues depuis la vallée de la Bresle sont peu probables, mais l'importance de cette vallée en fait un espace sensible.

. En tant qu'enjeu local : les autres villages du périmètre d'étude immédiat, en dehors de Bézen court, Boisrault, Brocourt et Villers-Campsart. Ce sont des villages moins sensibles que ces quatre derniers, car ils sont plus en retrait du site des projets et/ou entourés de boisements qui limiteront ou masqueront les vues vers les projets.

. En tant qu'enjeu patrimonial : le patrimoine du périmètre d'étude rapproché. La distance avec les projets commence ici à être importante, ce qui réduit la sensibilité des monuments. Certains monuments ne sont pas du tout sensibles, comme ceux construits au centre d'un village ou les châteaux au milieu d'un parc arboré. D'autres le seront plus, comme certaines églises qui ont des visibilitées très probables avec les projets (Camps-en-Amiénois, Aumâtre).

. En tant qu'enjeu lié au contexte éolien : les effets cumulés possibles avec le contexte, au titre des effets cumulés.

### 5.2 - Scénario de référence

Ce scénario doit définir l'évolution possible du paysage dans le cas où ces projets éoliens n'aboutiraient pas.

On constate d'abord que les paysages du territoire ont déjà été transformés par le développement éolien depuis une bonne quinzaine d'années. L'absence de ces projets réduirait les effets cumulés, mais de manière probablement marginale à l'égard du contexte éolien global sur le périmètre d'étude éloigné.

Par ailleurs, l'étude des dynamiques a montré deux sources principales de transformation du territoire. En premier lieu, les modifications des pratiques agricoles puis la périurbanisation du territoire sous la pression urbaine d'Amiens. Ces phénomènes apparaissent découplés du développement éolien. En l'absence de réalisation de ces deux projets, ils poursuivront leur propre dynamique.



